UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Archive ouverte UNIGE
https://archive-ouverte.unige.ch

Master 2020

Open Access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

Les anglicismes dans la presse économique : analyse d'un corpus d'articles de l'AGEFI Actifs

Dersi, Yasmina

How to cite

DERSI, Yasmina. Les anglicismes dans la presse économique : analyse d'un corpus d'articles de l'AGEFI Actifs. Master, 2020.

This publication URL: https://archive-ouverte.unige.ch/unige:131299

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

Yasmina Dersi

Les anglicismes dans la presse économique

Analyse d'un corpus d'articles de l'AGEFI Actifs

Directeur de mémoire : Monsieur Benoît Kremer

Juré : Monsieur Olivier Demissy-Cazeilles

Mémoire présenté à la Faculté de traduction et d'interprétation (Département de traduction, Unité de français) pour l'obtention de la Maîtrise en traduction, mention traduction spécialisée

Université de Genève
SEPTEMBRE 2019

UNIVERSITÉ
DE GENÈVE
FACULTÉ DE TRADUCTION
ET D'INTERPRÉTATION

Déclaration attestant le caractère original du travail effectué

J'affirme avoir pris connaissance des documents d'information et de prévention du plagiat émis par l'Université de Genève et la Faculté de traduction et d'interprétation (notamment la *Directive en matière de plagiat des étudiant-e-s*, le *Règlement d'études de la Faculté de traduction et d'interprétation* ainsi que l'*Aide-mémoire à l'intention des étudiants préparant un mémoire de Ma en traduction*).

J'atteste que ce travail est le fruit d'un travail personnel et a été rédigé de manière autonome.

Je déclare que toutes les sources d'information utilisées sont citées de manière complète et précise, y compris les sources sur Internet.

Je suis conscient-e que le fait de ne pas citer une source ou de ne pas la citer correctement est constitutif de plagiat et que le plagiat est considéré comme une faute grave au sein de l'Université, passible de sanctions.

Au vu de ce qui précède, je déclare sur l'honneur que le présent travail est original.

Nom et prénom : Dersi Yasmina

Lieu / date / signature : Genève, le 13 septembre 2019

Dersi

****

Ce formulaire doit être dûment rempli par tout étudiant ou toute étudiante rédigeant un travail substantiel et remis à l'enseignant ou l'enseignante.

Remerciements

À mes professeurs Madame Lucile Davier et Messieurs Benoît Kremer et Olivier Demissy-Cazeilles pour leurs conseils tout au long de ce travail ainsi que leurs encouragements et surtout leur grande patience.

À ma famille et mes amis pour leurs encouragements et surtout à mon copain pour son immense patience.

Merci

Table des matières

Introduction 6
Première partie : économie, termes nouveaux et anglicismes dans les textes économiques 9
Les spécificités des textes économiques 9
L'économie 10
L'économie, un domaine omniprésent 11
Économie et environnement 12
Les sous-domaines de l'économie 13
Les textes économiques 14
La terminologie économique 15
La phraséologie économique 17
Les chiffres 19
Le rôle et la place de l'anglais 20
Un peu d'histoire 20
Pourquoi l'anglais occupe une place dominante dans l'économie d'aujourd'hui 21
L'anglais dans l'économie théorique 25
Néologie et termes nouveaux 27
Le néologisme en tant que tel 27
Langue et néologie 29
Quelques nouveaux termes de… la consommation 30
… la finance 31
… la finance verte 32
Greenwashing 34
Finance durable 35
Crowdfunding 36
Autres termes de finance durable 36
Deuxième partie : la traduction des termes nouveaux 37
Approches théoriques de traduction 37
Un peu d'histoire 37
Étiemble 39
Les prescriptions d'Étiemble 43
Quelques régions de la Francophonie face aux anglicismes 45
La Suisse 53
Échanges entre langues 55
Le rôle des journalistes 61
Le journaliste 61

La recherche d'informations 63
Les agences de presse 64
Diffusion de l'information 65
Le journalisme économique 66
Le journaliste, un vecteur de la langue 67
Les anglicismes 68
L'anglicisme, le résultat de contacts 68
Pourquoi utiliser des anglicismes 69
L'anglicisme, l'objet linguistique 74
Équilibre entre normes et usages 79
Troisième partie : recherche 80
Méthodologie 81
L'AGEFI Actifs 81
Constitution du corpus 82
Analyse de traces 83
Présentation des éléments relevés 84
Normes de référence 84
Résultats et discussion 85
Figure 1 : nombre d'articles par mot-clé sur nexis.com 85
Figure 2 : nombre d'emprunts par année 86
Figure 3 : rapport du nombre d'emprunts par mots par année 90
Figure 4 : fréquence des emprunts relevés 91
Conclusion 93
Bibliographie 96
Ouvrages 96
Chapitres d'ouvrages 98
Articles 99
Mémoires 101
Thèses 101
Sitographie 101
Tableau récapitulatif 107
AGEFI Actifs 107
Tableau emprunts 107
Tableau complet 121
Ressources consultées au cours de l'analyse 154

Introduction

Lors de sa formation, le futur traducteur apprend, entre autres, qu'il aura pour mission principale en tant que professionnel de la traduction de faire passer un texte d'une langue source à une langue cible, à savoir dans notre cas le français. Le but est de permettre la compréhension du texte source par des personnes qui ne connaîtraient pas ou ne comprendraient pas suffisamment la langue source. Afin de réaliser au mieux cette mission, le futur traducteur est sensibilisé aux différentes difficultés et aux divers pièges qu'il pourra rencontrer au cours de ses traductions et dont il ne pourrait ne pas encore avoir conscience. S'agissant des difficultés, nous pouvons mentionner la capacité à trouver la bonne documentation en faisant attention à la fiabilité des sources qu'il consulte en prenant garde à leur provenance ou à leur date de parution, à utiliser la bonne terminologie (là encore, les sources sont essentielles) et à s'exprimer d'une manière aussi naturelle que possible pour un locuteur francophone et adaptée au contexte, car sa traduction doit pouvoir se lire comme si le texte avait été écrit directement en français. Comme il est coutume de dire il faut que son texte « ne sente pas la traduction ». Ce dernier point nous amène à un piège fréquent, à savoir l'anglicisme. Ce piège est généralement dû à la forte ressemblance graphique entre de nombreux mots de la langue française et de la langue anglaise. Il peut s'agir de mots qui ont la même graphie, mais qui n'ont pas exactement le même sens. Ainsi, le traducteur en herbe non averti risquerait de conserver le terme anglais dans sa traduction. Ce phénomène peut aussi se rencontrer lorsque le traducteur travaille à partir d'autres langues, par exemple d'allemand en français, car l'allemand peut aussi avoir tendance à conserver des termes anglais. L'allemand n'est toutefois pas la seule autre langue concernée par ce phénomène. Le phénomène qui nous intéresse dans ce travail est donc celui des anglicismes et des emprunts à l'anglais. En effet, la langue française et l'anglais ayant parfois des termes très proches, la tentation de conserver le même mot en français qu'en anglais est parfois grande. Or, le futur traducteur apprend qu'il doit tout traduire, car le fait de laisser un terme en anglais pourrait compliquer la compréhension du texte par le lecteur cible et pourrait également donner l'impression qu'il n'a pas effectué suffisamment de recherches lors de sa traduction et qu'il a par conséquent choisi la solution de facilité en conservant le terme source. Cependant, l'utilisation de l'emprunt de la part du traducteur n'est pas forcément synonyme d'un manque de recherches, mais peut être lié soit au fait que le concept représenté par le terme est trop propre à la culture source, soit au fait que le concept est trop récent pour avoir un équivalent dit officiel dans la langue d'arrivée. La solution généralement préconisée par les professeurs dans ce type de situations, si les équivalents trouvés lors des recherches semblent peu satisfaisants, est de proposer une traduction littérale ou une paraphrase du concept et de

conserver le terme dans la langue source entre parenthèses. La conservation du terme permet ainsi de pouvoir réutiliser le terme source plus loin dans le texte, si le cas se représente. Le traducteur évitera alors de répéter une paraphrase qui pourrait lui coûter une place importante dont il pourrait ne pas disposer suivant les contraintes imposées par son mandat de traduction (contrainte de format, de nombre de caractères, etc.). Cette conservation du terme permet également au lecteur qui serait curieux de pouvoir effectuer des recherches par la suite.

Dans ce travail, nous nous intéressons d'une part à la présence ou non d'anglicismes dans la presse économique et, d'autre part, à la manière de les utiliser de la part de rédacteurs francophones, en nous penchant sur des textes écrits directement en français. Le caractère récent de certains concepts est abordé par le choix du corpus qui est constitué en sélectionnant des articles portant sur thème en plein développement en économie et pleinement d'actualité, à savoir la finance verte. Le choix de s'intéresser aux anglicismes dans des écrits économiques est motivé par plusieurs raisons. Tout d'abord, la croyance populaire considère l'économie comme un domaine de spécialité qui serait truffé d'anglicismes et d'emprunts. Cette manie d'utiliser des anglicismes ou des emprunts pourrait donner l'impression à une partie des lecteurs de textes économiques que leurs rédacteurs sont déconnectés de la réalité dans laquelle ils publient leurs écrits ; pour leur part, les rédacteurs n'ont pas forcément conscience qu'il s'agit d'anglicismes ou ne connaissent pas les équivalents officiels et finissent par intégrer les termes anglo-saxons dans leur idolecte, à leur manière de s'exprimer. Ensuite, comme l'économie est un domaine en constante évolution et fortement dominé par les pays anglophones, principalement les États-Unis, il arrive que les nouveaux concepts économiques soient en premier lieu désignés par des termes empruntés à la langue anglaise. Comme nous le verrons, cette influence venue d'outre-Atlantique ne date toutefois pas du XXIe siècle. De plus, nous avons choisi ce domaine particulier de l'économie, la finance verte, pour nous intéresser à un point souvent mentionné par les professeurs au futur traducteur, à savoir l'importance de se tenir au courant des évolutions, que ce soit de manière générale ou dans le domaine dans lequel il décide de se spécialiser grâce à la lecture d'ouvrages de référence, mais également en lisant la presse plus ou moins spécialisée. La lecture comme moyen d'acquisition de connaissances, encyclopédiques ou lexicales ou encore phraséologiques, est l'aspect qui nous relie ici à la traduction. L'intérêt pour le sujet a d'ailleurs émergé lors des cours de traduction économique d'anglais en français et d'allemand en français. Au cours de recherches documentaires effectuées pour des traductions, certains termes n'apparaissaient parfois qu'en anglais, sans aucune forme d'explication, dans des publications francophones. Lors des corrections des

traductions comportant ce type d'éléments, les professeurs conseillaient de ne pas laisser les termes tels quels, au moins lors de la première occurrence. En outre, cette sensibilité aux emprunts variait selon que le concept était potentiellement plus ou moins connu de la part des lecteurs cibles.

Les questions qui se posent ici sont d'examiner si cette impression d'abondance de termes empruntés à la langue de Shakespeare dans les textes économiques se confirme ou non (tout du moins dans la publication choisie pour ce travail) en nous intéressant à des textes écrits directement en français pour des lecteurs en Suisse ou en France. Ce choix est dû à des réactivités différentes selon les régions linguistiques. Le Québec, par exemple, a des politiques linguistiques différentes de celles de la France ou de la Suisse. Nous ne nous focalisons pas uniquement sur la Suisse ou uniquement sur la France, car un texte économique publié en Suisse peut très bien avoir été écrit par un rédacteur français et un texte écrit pour le public français par un rédacteur de l'Hexagone peut très bien être lu par un Helvète. De plus, les sensibilités linguistiques sont plutôt proches entre ces deux pays, bien qu'il existe des nuances. Une autre question est de regarder comment sont traités les emprunts ou concepts récents ces textes et de voir si une tendance se dessine au fil des articles. Est-ce que les emprunts sont utilisés tels quels ? Sont-ils accompagnés d'une explication en français ? S'ils réapparaissent dans le texte et qu'à la première occurrence ils étaient explicités, est-ce l'anglais ou le français qui est repris par la suite ? Qu'en est-il au niveau de la graphie : sont-ils en italique, entre guillemets ou sont-ils intégrés dans le texte comme s'ils appartenaient au lexique français ? L'hypothèse, si le rédacteur conserve l'anglais, est qu'il estime que ses lecteurs cibles ont des connaissances suffisantes en anglais pour comprendre le concept que le terme représente, ou bien il compte sur le cotexte pour que le terme soit compréhensible. Les réponses à ces questions ont pour but de donner un aperçu des pratiques qui se font dans des textes directement rédigés en français et qui pourraient inspirer le traducteur.

Pour tenter de répondre à ces questions, dans un premier temps, nous nous intéresserons aux spécificités des textes économiques, au rôle et à la place de l'anglais dans ce domaine de spécialité et nous verrons quelques exemples de termes récemment apparus dans ce domaine. Ensuite, nous lierons cette réflexion à la traduction des termes nouveaux, pour voir quelles méthodes ou sources s'offrent au traducteur lorsqu'il est confronté à un néologisme ou à une nouvelle réalité. Comme notre corpus est constitué d'articles de presse, nous porterons également notre attention sur le rôle des journalistes. Il nous faudra également comprendre ce que sont les anglicismes, phénomène qui semble même se cacher derrière des termes que le

futur traducteur pense savoir utiliser correctement comme *développement, réaliser* ou encore *opportunité*, entre autres, et qui inspire parfois des titres d'ouvrages comme *Parlez-vous franglais ?* d'Étiemble, qui laisse à penser que nous ne parlerions même plus français. Ces exemples nous permettent d'ores et déjà de mentionner que l'anglicisme est un objet aux multiples facettes et qu'il nous faudra donc définir le(s) type(s) d'anglicismes que nous examinerons dans notre corpus. Nous regarderons également s'il existe des organismes étatiques ou des références officielles vers lesquelles le traducteur peut se tourner en cas de doute. La troisième partie de ce travail sera consacrée à la méthodologie d'analyse du corpus et à une discussion concernant les résultats de l'analyse. Le corpus sera fourni en annexe du travail en raison de sa taille. Enfin nous synthétiserons le travail dans la conclusion où nous porterons un regard aussi critique que possible sur ce travail et où nous verrons quelques pistes pour de futures recherches en la matière.

Nous tenons à préciser que bien qu'il s'agisse d'un travail sur les anglicismes, que le lecteur ne se méprenne pas en pensant que nous sommes contre toute utilisation d'emprunts à la langue de Shakespeare. Ce travail est avant tout une observation des usages. Il nous semble également utile de mentionner, le cas échéant, l'équivalent anglais de certains termes économiques, ou autres, que nous pourrions évoquer vu qu'il se peut que ces termes apparaissent principalement en anglais dans d'autres sources.

Première partie : économie, termes nouveaux et anglicismes dans les textes économiques

Dans cette première partie, nous allons nous intéresser à plusieurs éléments utiles pour comprendre la présence de termes anglais dans des écrits francophones économiques et essayer d'en donner une définition. Tout d'abord, nous verrons quelles sont les spécificités des textes économiques, quels sont les éléments qui en font une catégorie à part entière. Puis, nous nous intéresserons à la place et au rôle de l'anglais dans l'économie et dans le discours économique. Enfin, nous relèverons des termes récemment apparus dans le monde économique et essayerons de les comprendre.

Les spécificités des textes économiques

Le texte économique est lié à l'économie. Celle-ci peut être considérée à partir de deux points de vue : nous pouvons la voir soit comme un domaine d'études scientifiques avec ses théoriciens, ses théorèmes et ses lois, soit comme un secteur d'activité très concret qui occupe de nombreuses personnes et qui est un aspect omniprésent de la société. Nous pouvons déduire

de cette double identité, à savoir une facette scientifique et une autre plus concrète, qu'il existe un large spectre de textes économiques différents et par conséquent différents publics cibles potentiels.

L'économie

Avant de nous pencher sur ces différentes catégories de textes économiques et leurs spécificités, il nous faut tout de même tenter de définir l'économie. Nous disons « tenter », car l'économie est un vaste de domaine des plus complexes et qui, comme de nombreux domaines de spécialité, connaît de nombreux courants de pensée parfois très divergents les uns des autres et qui auraient du mal à s'accorder sur une simple définition. Nous pouvons toutefois relever un point commun entre ces deux facettes, à savoir la prise de décision. Il faut prendre ce point commun au sens large et le voir comme une racine commune à l'économie théorique et l'économie pratique. En effet, (Ehlich 2007 : 22) « [l'] économie comprend un ensemble de formes d'actions productives et distributives ainsi que la *science* qui s'occupe de les analyser. » Tout d'abord, la facette « domaine d'études » de l'économie se concentre sur la compréhension des mécanismes qui peuvent sous-tendre cette prise de décision. Nous appellerons cette facette « science économique » afin de la distinguer de l'étiquette du domaine tout entier. L'économie, vue sous l'angle de sa dimension omniprésente de la société, se concentre quant à elle plus sur sa mise en pratique. Mais d'où vient cet élément dont nous parlons et qui est si central en économie et qui a d'ailleurs toujours été présent dans la réflexion économique et ce bien avant même que l'économie ne soit considérée comme une discipline à part entière ? L'économie, du grec oikonomia, est « [l'a]rt de bien administrer une maison, de gérer les biens d'un particulier (économie privée, domestique), ou de l'État (économie publique, politique) » (Robert, 2015). Le *Robert* complète, entre autres, en indiquant « [g]érer sa maison avec une sage économie », ce qui peut être paraphrasé par l'art de prendre de sages décisions, qui est finalement, l'art de gérer la rareté des ressources. En effet, la prise de décision est à la base de l'économie, car nous disposons de ressources limitées comme nous pouvons le voir dans la définition de la science économique donnée dans l'Aide-Mémoire, Économie

> « L'économie est la science qui étudie comment des ressources rares sont employées pour la satisfaction des besoins des hommes vivant en société ; elle s'intéresse, d'une part, aux opérations essentielles que sont la production, la distribution et la consommation de ces biens, d'autre part, aux institutions et aux activités ayant pour objet de faciliter ces opérations » (Malinvaud, 1969 cité dans Dollo et al. 2016 : 2).

Certes, cette définition peut sembler dater, ces éléments définitoires sont cependant toujours employés pour introduire l'économie aux étudiants, qu'ils soient dans une filière économique ou non. Nous retrouvons généralement cette notion de satisfaire des besoins à l'aide de ressources qui implique de faire des choix et donc de prendre des décisions. Les ressources peuvent être matérielles comme la nourriture ou le pétrole, mais également immatérielles comme le temps et elles ont pour caractéristique principale d'être limitées. Cependant, les besoins ou les envies des individus sont, eux, illimités. Il faut donc choisir à quels besoins et en quelles quantités allouer les ressources disponibles. Ces choix impliqués par la rareté des ressources sont ainsi parfaitement résumés dans la définition de *economics* donnée par l'ouvrage de référence de Mankiw et Taylor (2017 : 2) « *the study of how society manages its scarce resources.* ». Mankiw et Taylor est d'ailleurs LA référence généralement demandée par les professeurs en Faculté d'Économie et en Faculté de Traduction pour permettre aux étudiants d'acquérir les connaissances nécessaires à la compréhension du domaine. Quant à l'Aide-Mémoire, il est également cité et s'adresse également à des personnes qui ne seraient pas de futures économistes.

L'économie, un domaine omniprésent

Il nous faut peut-être expliciter pourquoi nous avons mentionné plus haut que nous sommes tous concernés par l'économie au quotidien, que nous travaillions ou non dans un secteur à proprement parler économique. Cette affirmation peut paraître étrange dans le sens où, par exemple, un traducteur littéraire n'aura peut-être pas l'impression d'être concerné par l'économie de quelque manière que ce soit. Pourtant, il sera aussi confronté à des questions d'ordre purement économique lorsqu'il devra évaluer si la rémunération d'un mandat qui lui est proposé correspond ou non à l'effort à fournir pour accomplir ledit mandat ou lorsqu'il débute et doit décider de son statut de professionnel et des implications que ce choix peut avoir sur sa retraite par exemple. Outre ce type de situations, il doit également réfléchir à la rentabilité de l'acquisition de certaines ressources dont il pourrait avoir besoin dans sa vie professionnelle comme pour l'achat de dictionnaires ou de logiciels d'aide à la traduction. En outre, comme il existe de multiples catégories de ressources, mis à part la distinction entre matérielles et immatérielles, nous sommes tous confrontés à des prises de décisions pour allouer les différentes ressources dont nous disposons. Premièrement, il peut s'agir de l'argent dont dispose un ménage que ce dernier va devoir repartir entre son logement, sa nourriture, ses loisirs, voire son épargne ; deuxièmement, de personnes travaillant dans une entreprise dont les personnes en charge des ressources humaines doivent décider quelle personne convient le mieux à quel

poste ; troisièmement, de l'argent de cette même entreprise qu'elle devra allouer à chacun de ses départements (production, marketing, ressources humaines, …) qui la composent et qui lui permettent de fonctionner.

Économie et environnement

Cette contrainte de ressources limitées, à laquelle nous sommes d'ailleurs tous confrontés, que nous soyons un ménage d'une ou plusieurs personnes, une entreprise ou l'État ou encore que nous soyons riches ou non, rend d'autant plus évidente la rencontre entre ces deux grands domaines que sont l'économie et l'environnement, qui semblent au départ des plus incompatibles. La première paraît être forcément associée, tout du moins dans le monde occidental, à la consommation et au fait de toujours en vouloir plus que ce soit en termes monétaires ou matériels. Alors que le second est plutôt de prime abord lié à la non-consommation, à la préservation. Cependant, ces deux domaines au départ incompatibles se rejoignent sur la prise de décision et la gestion des ressources, car les ressources environnementales ne sont pas toutes renouvelables. Par conséquent, ces ressources doivent être allouées de manière réfléchie pour que les entreprises, et l'économie en général, puissent continuer à fonctionner. Cette problématique des ressources qui s'amenuisent occupant une place grandissante depuis quelques années, elle s'est ainsi davantage imbriquée dans l'économie et est même devenue un critère de classement des entreprises ainsi que des produits et services qu'elles offrent. Ces classements semblent d'ailleurs tellement importants pour l'image des entreprises que certaines les utilisent même comme argument de vente dans leurs publicités. Les aspects liés aux impacts environnementaux des entreprises semblent aujourd'hui plus importants qu'autrefois concernant l'image d'une marque ou d'une entreprise auprès des consommateurs. De plus, comme nous le verrons dans le corpus constitué pour ce travail, ces questions font également l'objet de plus d'articles dans la presse économique au fil des années et ne sont plus réservées aux revues environnementales ou écologistes. Il nous faut reconnaître que l'intérêt de la part des économistes pour le lien entre l'économie et l'environnement ne date toutefois pas d'aujourd'hui. Nous pouvons citer

> […] S. Jevons (1835-1882) qui fait une première approche de l'économie et de l'environnement dans son livre « La question charbonnière » (1865). Jevons constate que l'économie de l'Angleterre est fondée sur l'exploitation des mines de charbon et que ces dernières ont vocation à s'épuiser. Il s'efforce de calculer la date de cet épuisement (1970) en tenant compte du rythme de croissance et des ressources connues. (Beiton et al. 2010 : 160).

A.C. Pigou (1877-1959) est également un économiste que nous nous devons de citer s'agissant de ce domaine de l'économie. C'est à la suite de ses analyses ainsi que celles d'A. Marshall (1842-1924) que se développe le concept d'effet externe. Il met en lumière des aspects de la vie économique qui ne sont pas forcément pris en compte par le marché, comme la pollution. De là naît la taxe pigouvienne, également connue sous le nom de pollueur-payeur (Beitone et al. 2010 : 161). Ces effets externes, aussi appelés externalités (positives ou négatives), font parties d'éléments théoriques généralement étudiés dans les cours d'économie également en Faculté de Traduction.

Les sous-domaines de l'économie

Mis à part une question de répartition des ressources, l'économie est composée de multiples sous-domaines que nous pouvons classer selon la fonction à l'intérieur d'une entreprise, selon les acteurs considérés, ou encore selon le secteur d'activité. Premièrement, comme mentionné plus haut, les entreprises sont constituées de différents départements pour pouvoir fonctionner et exister. Ces départements varient et sont de plus ou moins grande importance, même si certains de ces départements sont nécessaires à toute entreprise. Les ressources humaines sont essentielles, car avant même de pouvoir produire quoi que ce soit, une entreprise doit avoir les bonnes personnes afin d'exister. Le département de « [l]a gestion des ressources humaines [, ou GRH] se définit comme l'ensemble des activités qui visent la gestion des talents et des énergies des individus dans le but de contribuer à la réalisation de la mission, de la vision, de la stratégie et des objectifs de l'organisation. » dans *La gestion des ressources humaines, tendances, enjeux et pratiques actuelles* (2008 : 44). La comptabilité sert à avoir une trace des activités de l'entreprise s'agissant de ses avoirs, de ses dettes et de ses rentrées d'argent. Elle permet également aux entreprises de pouvoir rendre des comptes à d'autres acteurs de l'économie, que nous évoquerons plus loin. La production est l'activité qui permet normalement à une entreprise de générer de la valeur, de créer des biens ou de proposer des services. Ces différents départements que nous venons de mentionner ont chacun une terminologie spécifique, même si certains termes ne sont pas uniquement utilisés dans l'un ou dans l'autre de ces départements. Deuxièmement, nous pouvons nous intéresser aux différents acteurs qui composent l'économie. Tout d'abord, l'entreprise est l'acteur qui est peut-être le plus évident. Pourtant, il en existe, là encore différentes catégories. Les entreprises se classent généralement en fonction de leur taille qui est définie d'après leur nombre d'employés et d'après leur valeur, de leur but qui est lucratif ou non, de leur catégorie juridique à savoir société anonyme (SA), société à responsabilité limitée (Sàrl) ou encore en nom propre, ou du secteur d'activité dans

lequel elles évoluent (sur lequel nous reviendrons plus loin). Les ménages représentent un deuxième acteur. Ils sont généralement perçus comme les consommateurs finaux des biens ou services proposés par les entreprises. Ils peuvent être classés en fonction du nombre de personnes qui le composent ou du revenu dont ils disposent. L'État est le troisième acteur. Il est plus ou moins important d'un système économique et politique et courant de pensée à l'autre. Il est celui qui peut être intéressée par la comptabilité des entreprises, car il leur demande généralement une contribution, un impôt, pour fonctionner et faire fonctionner la société. Cette contribution est également demandée aux ménages. Nous pouvons également citer les organisations internationales et les organisations non gouvernementales qui jouent aussi un rôle dans l'économie, mais ne sont pas à proprement parler des acteurs au même titre que les entreprises, les ménages ou l'État. Troisièmement, l'économie peut être divisée en secteurs d'activité. Les économistes A.B. Fischer, C. Clark et J. Fourastié ont chacun à leur tour contribué à développer cette classification. L'économie se trouve ainsi découpée entre le secteur primaire représente l'agriculture et les activités d'extraction, le secteur secondaire correspond à l'industrie manufacturière et enfin le secteur tertiaire aux services et au commerce. Toutefois, à l'époque de la parution de l'ouvrage de C. Clark *Les conditions du progrès économique* (1940), le secteur des services était perçu négativement par l'auteur et représentait une part moins importante de la population active qu'au début du XXIe siècle (Dollo et al. 2016 : 253). Conséquence des changements des habitudes des consommateurs et des prestations proposées par les entreprises, mais aussi preuve que l'économie est un domaine qui se transforme petit à petit mais pas toujours à la même vitesse suivant les époques ou les secteurs d'activité, les économistes s'interrogent sur l'importance qu'a prise le secteur tertiaire et sur le fait qu'une prestation correspond de moins en moins à un bien unique, mais à un bien combiné à un service. Par conséquent, les économistes évoquent la nécessité d'une réflexion sur les nouveaux modèles économiques pour affiner la classification et pour avoir une meilleure compréhension de l'économie actuelle et prendre en compte ces nouveaux modèles comme l'économie de plateforme (*gig economy*) aussi appelée économie collaborative décrite par l'Aide-mémoire comme une économie « fondée sur des services à la demande et l'utilisation temporaire de biens reposant sur des échanges conclus sur des plateformes en ligne » (Dollo et al. 2016 : 257).

Les textes économiques

En résumé, l'économie a cela de spécifique qu'elle touche de nombreux pans de la société. De plus, les sous-domaines de l'économie font généralement appel à des notions venant d'autres domaines de spécialité. Par exemple, le marketing a pour objectif de susciter un acte d'achat de

la part du consommateur ou de créer en lui un besoin, réel ou non. Ainsi, pour cibler au mieux les potentiels acheteurs, un chargé de marketing peut utiliser des notions de psychologie comme les émotions que nous associons, parfois inconsciemment, à certaines couleurs pour déclencher un acte d'achat par le consommateur. Un financier a besoin d'éléments de mathématiques des plus pointus pour calculer des rendements de placements, par exemple, et ainsi fournir des prévisions aussi fiables que possibles à ses clients ou à ses supérieurs. Alors que de son côté, le comptable ou le fiscaliste se doit de connaître la législation dans laquelle son entreprise évolue afin de tenir les comptes de l'entreprise en accord avec les normes en vigueur. Par conséquent, entre les différentes classifications que nous avons vues et les différentes imbrications que les branches de l'économie peuvent avoir avec d'autres domaines de spécialité, les textes économiques sont extrêmement divers. En conséquence, certains auteurs affirment que « [l]a langue économique en tant que telle n'existe pas, mais il existe des façons de parler et d'écrire dans des situations professionnelles, qui relèvent du domaine économique, et il existe des façons de parler et d'écrire à propos des faits économiques. » (Behr 2007 : 113). Cependant, nous verrons que les textes économiques comportent des éléments que le rédacteur économique utilise fréquemment et que le traducteur qui souhaite se spécialiser dans ce domaine se doit de connaître.

La terminologie économique

Par conséquent, nous allons tout de même considérer les textes économiques comme appartenant à une langue de spécialité, car ils correspondent dans un sens à la définition que donne Lerat (1995 : 20), à savoir « une langue naturelle considérée en tant que vecteur de connaissances spécialisées. » De plus, « c'est l'utilisation d'une terminologie qui nous permet de faire la différence entre la langue commune et la langue de spécialité » (Soubrier 2016 : 86 ; Cabré 1998 : 147). Nous allons présenter ici les spécificités de ces textes. Les étiquettes utilisées pour ces spécificités se retrouvent bien entendu dans le cas d'autres domaines de spécialité, mais leur contenu et leur fonctionnement diffère par rapport aux autres domaines. Tout d'abord, comme tout domaine de spécialité, l'économie a une terminologie, soit « un ensemble de termes » (Cabré 1998 : 147), qui lui est propre. Certains termes économiques peuvent être les mêmes que ceux utilisés dans d'autres domaines de spécialité, mais les réalités qu'ils représentent sont différentes. E. Ravazzolo (2017 : 140) explique en effet que l'économie est composée de plusieurs sous-domaines, confirmant ainsi ce qui est dit plus haut, et que donc

> « [l]a langue examinée ne peut donc pas être conçue d'un point de vue homogène : comme le souligne De Mauro (1994 : 413), l'économie est une discipline au statut

épistémique incertain […] qui construit son lexique à partir de la langue commune et des lexiques préexistants dans d'autres secteurs, à travers des procédés de redéfinition sémantique ».

Le terme *assiette* en est un exemple. Toute personne non spécialisée en économie désignera l'élément de vaisselle que nous utilisons généralement pour y déposer ce que nous allons manger. Dans la terminologie économique, en revanche, il s'agit de « la matière imposable (revenu, patrimoine, bénéfice, …) » d'un contribuable dans le domaine de la fiscalité (Zanco 2018 : 213). Cette terminologie, pour être comprise, doit être soutenue par des connaissances théoriques, d'où la nécessité, que ce soit pour le futur économiste ou le futur traducteur économique de commencer sa formation par des cours lui permettant d'acquérir ces connaissances de base. « Car toute spécialité […] recourt à une terminologie et une façon de dire[, que nous examinerons plus loin s'agissant de la langue économique] qui lui sont propres et que le traducteur doit parfaitement maîtriser » (Rouleau 2003 : 143). Ainsi, le futur économiste (ou traducteur économique) comprendra que le terme *oligopole* n'a aucun lien avec de l'huile ou des olives, mais fait référence à « une situation de marché où les offreurs sont en petit nombre et se connaissent [,] situation très fréquente : automobile, construction aéronautique, grande distribution, téléphonie mobile, etc. » (Zanco 2018 : 278). Nous pourrions résumer les besoins liés à la rédaction de textes économiques en tant que textes de spécialité par ce qu'explique Cabré (2016 : 68 – 69).

> « Quant à la production, le discours spécialisé ne peut être produit que si l'on possède une connaissance suffisante de la matière de spécialité. Cette compétence thématique, qui comprend aussi la connaissance des termes adéquats, ne s'acquiert que dans un contexte d'apprentissage, que ce soit un contexte explicite, volontaire et conscient, ou plutôt implicite. Dans tous les cas, il faut bien connaître la thématique pour informer sur son contenu. »

Il est d'ailleurs essentiel d'utiliser les bons termes, car « [l]a terminologie contribue à la précision du discours, car chaque terme se réfère à précisément à un concept bien délimité et différencié de ceux de la même spécialité, avec lesquels il entretient divers types de relations » (Cabré 2016 : 70). La précision du discours est d'autant plus importante pour réduire au minimum les ambiguïtés d'un texte et pour en assurer une bonne compréhension par ses lecteurs. De plus, « [l]a terminologie est l'aspect le plus important qui différencie non seulement les langues de spécialité de la langue générale, mais également les différentes langues de spécialité » (Cabré 1998 : 90) ; bien que nous ayons vu que la langue économique peut parfois

se servir de mots de la langue générale pour en faire des termes, mais également de notions venant d'autres domaines, ce qui peut réduire la différenciation avec les autres langues de spécialité. Cependant, le contexte permet généralement de savoir qu'il s'agit d'un texte économique. En outre, comme nous pouvons le constater avec les exemples tirés du *Lexique d'Économie et de Droit* (Zanco 2018), les termes présentent l'avantage de la concision par rapport à leur définition comme le confirme également Cabré (2016 : 71) : « [ils] expriment une plus grande densité cognitive par rapport à leur longueur. » Cabré (1998 : 90) explique aussi que les termes « reflètent la structure conceptuelle d'une discipline, et, dans ce sens, ils constituent le fondement de la communication spécialisée. »

La phraséologie économique

Ensuite, ces termes ne s'associent pas au hasard entre eux, ils obéissent à une phraséologie propre comme pour toute langue de spécialité. En effet, une langue de spécialité n'est pas simplement un enchaînement de termes, « [i]l faut surtout savoir [les] enchaîner dans un discours cohérent qui reflète les usages du domaine » (Rouleau 2003 : 150). (Nous reviendrons plus loin sur l'usage qui est au fond le point de départ de ce travail.) La langue économique ne fait pas exception. Cependant, il ne s'agit pas d'une phraséologie entièrement figée, comme l'explique Betty Cohen dans son avant-propos au Lexique de cooccurrents – Bourse et conjoncture économique : « [l]a phraséologie est, par nature, volatile puisqu'elle naît de l'échange et suit l'évolution de la langue. » Elle poursuit en ajoutant que « […] touché par la mondialisation des marchés de capitaux, par le rapprochement des réglementations et surtout par l'avènement des nouveaux médias, le domaine économique et boursier a vu sa terminologie et surtout son langage évoluer à une vitesse vertigineuse. » De plus, la vitesse d'évolution du langage économique mentionnée par Betty Cohen indique également que l'économie est régulièrement confrontée à de nouvelles réalités que les personnes évoluant dans ce domaine doivent pouvoir nommer. Les néologismes font donc partie intégrante des spécificités des textes économiques. Nous reviendrons sur cet élément ultérieurement. Ce dernier point rejoint un élément mentionné en introduction, à savoir qu'il est essentiel pour le traducteur économique de se tenir informé des évolutions du domaine dans lequel il travaille, tant s'agissant des concepts économiques que de la manière de les exprimer. Les métaphores font parties des éléments notables de la phraséologie des textes économiques. Elles empruntent les éléments qui les composent à d'autres domaines de spécialité. « La métaphoricité [comme l'expliquent S. Bastian et F. Hammer (2007 : 357)] […] permet la concrétisation et visualisation de phénomènes abstrait et complexes. » Pour développer cet aspect du langage économique,

prenons tout d'abord un des termes au centre de ce langage : la croissance. Il s'agit au départ d'une métaphore médicale, car l'économie peut être vue comme un organisme vivant avec des périodes ascendantes et d'autres où elle doit être soignée. Les agents qui la composent, les entreprises par exemple, apparaissent et disparaissent comme les cellules d'un organisme qui naissent et meurent au fil du temps. Un *dopage fiscal* est également une métaphore empruntée au domaine médical. Le langage économique emprunte également ses métaphores à la mécanique en parlant du *moteur de la croissance*. Par ailleurs, une des particularités des métaphores employées en économie est qu'elles peuvent être dites mortes, c'est-à-dire qu'elles sont figées et que le rédacteur économique peut les retrouver dans des ouvrages de références, mais qu'elles peuvent également être vives. Le rédacteur peut décider de filer une métaphore morte pour en créer une nouvelle. Dans le cas de notre dernier exemple, nous pourrions le développer en parlant du *moteur de la croissance qui se grippe*. Certains métaphores vives sont connues, mais pas forcément répertoriées comme c'est le cas de l'exemple que nous venons de citer. La météo est également une source de métaphores en économie avec des expressions régulièrement utilisées telles que *tempête, embellie*, ou encore *dégradation*. Les métaphores économiques viennent parfois du domaine militaire, car l'économie peut être vue comme une lutte entre les différents agents qui la composent : *pas de trêve sur les marchés* ou *hélicoptère monétaire* qui est le fait larguer beaucoup d'argent pour contrer la déflation. Finalement, nous pouvons mentionner les métaphores sportives qui peuvent être parfois proches des métaphores militaires ce qui est dû à l'esprit de compétition souvent présent en économie mentionné plus haut. Ainsi, une entreprise peut considérer les entreprises offrant les mêmes types de biens ou de services qu'elle comme des *concurrents* ou des *adversaires*. Puis, la phraséologie des textes économiques comporte également un élément que nous avons évoqué plus haut à savoir les cooccurrents. *Le Lexique de cooccurrents – Bourse et conjoncture économique* de Betty Cohen est d'ailleurs une référence en la matière. L'économiste s'intéressant à la Bourse, aux marchés financiers ou encore à la conjoncture de manière générale peut être confronté à trois types de phases économiques différentes comme nous pouvons le lire dans la préface du *Lexique*.

> « Comme le savent par expérience les rédacteurs et les traducteurs de textes financiers et économies, les réalités décrites dans ces textes suivent les trois grandes phases de tout cycle économique : hausse, baisse, situation stationnaire. » (Cohen 2011 : VII).

Comme le rédacteur économique est tout sauf répétitif dans sa manière d'exprimer ces phases, il lui faut des moyens pour varier les expressions utilisées. Comme expliqué plus haut, les

termes ne s'associent pas au hasard. C'est pourquoi les cooccurrents occupent une place importante dans la qualité d'un texte économique, ou d'une autre spécialité d'ailleurs. Nous devons mentionner que l'ouvrage de Betty Cohen comporte également un intérêt pour tout spécialiste qui s'intéresserait à la terminologie et à l'usage. En effet, ce *Lexique* est constitué à partir d'« expressions [qui] se répétaient régulièrement dans un corpus étalé sur plusieurs années de parution des mêmes journaux » (Cohen 2011 : IX-X).

Les chiffres

Ensuite, une spécificité probablement incontournable du discours professionnel économique (rapports de banques, rapports sur la conjoncture, analyses financières, lettres aux actionnaires, brochures informatives, etc.) est qu'il comporte généralement un certain nombre de chiffres. Cependant, il ne s'agit pas uniquement de chiffres représentant de l'argent. En effet, dans une analyse de la conjoncture, par exemple, le rédacteur compare généralement des périodes ce qui implique des indications d'années ou de mois, mais également de pourcentages voire de points de pourcentage qui servent à « comparer deux pourcentages entre eux » (site ec.europa.eu). Dans le cas d'un commentaire sur l'évolution des taux d'intérêt, par exemple, le rédacteur peut également utiliser la notion de « point de base [qui] correspond à un centième de point de pourcentage soit 0,01% ou 0,0001. » (Beitone et al. 2010 : 343). Cet aspect des textes économiques est d'ailleurs important que les professeurs conseillent aux futurs traducteurs de faire, à la fin de leur traduction, une relecture spécifiquement pour vérifier que les chiffres qu'ils ont repris dans le texte d'arrivée sont bien les mêmes que dans le texte source, en faisant également attention au fait que la graphie des chiffres peut varier d'une langue à une autre. Par exemple, lors de la relecture, il faut veiller à la signification d'un point entre deux chiffres, savoir s'il faut le rendre par une virgule ou par un espace insécable. La typographie des chiffres n'est d'ailleurs pas la même en anglais et en français. Nous profiterons de notre corpus pour voir si l'anglais influence également la manière de rédiger les chiffres.

Un point qu'il nous reste à mentionner quant aux spécificités des textes économiques est que, malgré le fait qu'ils appartiennent à une langue de spécialité et que, de ce fait, s'adressent généralement à des spécialistes du domaine, (Ehlich 2007 : 30) « [l]a complexité de la vie économique actuelle exige d'une grande partie de la population un certain savoir économique de base, ainsi que la capacité d'acquérir un savoir spécialisé croissant, propre aux spécialistes. » Nous pouvons citer l'exemple des votations en Suisse où les citoyens sont parfois amenés à se prononcer sur des questions liées à l'économie. Ces questions peuvent être tellement pointues

que même les économistes entre eux peuvent avoir du mal à arriver aux mêmes chiffres lors de projections des conséquences liées à l'acceptation ou au refus d'une votation.

Le rôle et la place de l'anglais

Comme nous pouvons le lire dans *Anglicismes et anglomanie* (Voirol 1993 : 7), « [l]es mots suivent la nouveauté, la technique, la mode et celles-ci ont été pendant longtemps américaines. » Le monde économique du XXIe siècle semble confirmer cette affirmation, comme nous pouvons le lire dans l'article de Raus (2007 : 315),

> « […] les États-Unis d'Amérique […] étendent sur l'univers entier leur emprise dans les domaines des sciences, des techniques, des arts, des distractions, des modes alimentaires et vestimentaires… Cette mondialisation économique et cette uniformisation culturelle ont donc des effets dans le domaine de la langue et notamment du vocabulaire des affaires. »

Un peu d'histoire

Toutefois, avant d'aller plus loin, il semble que les liens entre le monde bancaire, l'économie et l'anglais ne datent pas de la fin du XXe siècle. C'est pourquoi il nous faut remonter quelque peu dans le temps. En effet, la Banque d'Angleterre est fondée sous le nom *The Governor and Company of the Bank of England* par la charte royale du 27 juillet 1694, car Guillaume II avait besoin d'un prêt de 1 200 000 livres (site citeco.fr, *création de la Banque d'Angleterre* ; site universalis.fr, *Banque d'Angleterre*). Sa création est le résultat du vote sur le *Tonnage Act* par le Parlement (site citeco.fr, *création de la Banque d'Angleterre*). Il s'agissait certes d'un mélange entre la banque de l'État et « une banque privée dirigée par des administrateurs indépendants du pouvoir », mais ils avaient reçu « le droit […] d'effectuer l'escompte des effets de commerce et des effets publics et [surtout] d'émettre des billets convertibles en pièces métalliques. » (site citeco.fr, *création de la Banque d'Angleterre*). De son côté, la Banque de France a vu le jour en 1800, « résultat inévitable de la Révolution française et d'une guerre longue et dispendieuse » (site banque-France.fr, Statuts primitifs de la Banque de France, 13 février 1800), par un arrêté des consuls Bonaparte et Hugues-B. Maret, Secrétaire d'État. Il en est de même pour les bourses nationales. Les sources divergent, mais la Bourse de Londres semble antérieure à celle de Paris. Elle était au départ voulue « par Sir Thomas Gresham, désireux "de rendre la place de Londres indépendante de celle d'Anvers " ; […] son inauguration eut lieu le 29 janvier 1571 en présence de la Reine Elisabeth qui la baptisa "Royal Exchange" » (Leo 2016 : 44). Comme Leo l'explique (2016 : 46) « […] la place britannique est devenue un des plus grands marchés boursiers au monde […]. » La Bourse de Londres, telle

que nous la connaissons sous le nom de London Stock Exchange, est toutefois datée de 1802 par Tournier (1998 : 199). Concernant les débuts des marchés financiers outre-Atlantique, ils se font également avant la naissance de la Bourse de Paris. Tournier (1998 : 199) explique

> « que deux douzaines de courtiers new-yorkais [s'étaient] réunis sous un sycomore [et] décidèrent dès 1792 de constituer un marché de valeurs organisé. À l'emplacement du sycomore se trouve actuellement le 68 de la "Rue de la Muraille", autrement dit *Wall Street* […] ».

Alors que la Bourse de Paris « [a] ouv[ert] ses portes en 1826. » (Tournier 1998 : 199). Même s'il existait toutefois des activités d'échange avant cette date, ces institutions étaient officialisées plus tôt dans le monde anglophone que dans le monde francophone, ce qui peut laisser penser que la terminologie liée à ces institutions a pu se figer également plus tôt en anglais qu'en français.

Pourquoi l'anglais occupe une place dominante dans l'économie d'aujourd'hui

De ce passage historique, nous pouvons tirer que certains éléments du monde bancaire et des marchés financiers se sont d'abord développés et ont pris de l'ampleur dans des environnements avant tout anglophones. Ainsi, la terminologie et les concepts étaient peut-être plus ancrés dans la langue de Shakespeare que dans celle de Molière. Les échanges, commerciaux ou financiers, de l'Angleterre et des États-Unis avec le reste du monde ont continué de croître et de gagner en importance. D'ailleurs, déjà en 1973, les organisations comptables de neuf pays (Allemagne, Australie, Canada, États-Unis, France, Japon, Mexique, Pays-Bas et Royaume-Uni) ont décidé de créer l'IASC (*International Accounting Standards Committee*) pour « harmoniser les règles d'établissement et de présentation des comptes des entreprises » (Raffournier 2015 : 9). En 2001, cet organisme est ensuite devenu l'ISAB (*International Accounting Standards Board*). La première constatation qui s'impose est que les pays à l'origine de ces organismes sont de langues différentes et leur dénomination laisse suggérer que l'anglais est la langue de travail de départ. Les organismes nationaux doivent ensuite traduire ces normes dans leur langue nationale pour que les entreprises puissent en prendre connaissance et les appliquer. Ainsi, « [a]près traduction dans chacune des langues communautaires, [une nouvelle] norme [peut] finalement [être] publiée au Journal officiel de l'Union européenne » (Raffournier 2015 : 6). Par ailleurs, un certain nombre d'éléments détaillant et expliquant ces normes sont accompagnés de leur équivalent en anglais entre parenthèses. Les normes comptables peuvent sembler anodines, mais l'autorisation pour une entreprise d'exercer son activité dans un pays ou un autre est généralement subordonnée au respect de ces normes. Les entreprises, et les

comptables en particuliers, se doivent donc de les connaître pour pouvoir les appliquer correctement, qu'elles soient en anglais ou dans leur langue de culture. Si le comptable les connaît et surtout les comprend en anglais, il aura d'autant moins de risque de ne pas être en accord avec les règles du pays dans lequel évolue son entreprise. Avec les échanges, les langues entrent en contact et s'influencent mutuellement. Si nous regardons la situation au XXIe siècle, nous pouvons constater que ces pays, et en particulier les États-Unis, sont toujours très présents sur la scène économique mondiale. À tel point que certains phénomènes prenant leur source au pays de l'Oncle Sam ont des répercussions dans le monde entier. Ainsi, les économistes ou les journalistes se retrouvent à devoir expliquer des phénomènes culturellement marqués et qui, de ce fait, n'ont pas forcément d'équivalent en français ou tout du moins pas d'équivalent officiel ou figé. L'exemple le plus parlant de ces dernières années est peut-être la crise des *subprimes*. Cette crise a débuté aux États-Unis, mais a eu des conséquences dans de nombreux pays. En effet, des banques non seulement présentes aux États-Unis, mais également dans d'autres pays, détenaient des titres basés sur des crédits hypothécaires, parfois sous-jacent à d'autres titres, à la source de cette crise. Les effets de cette sorte d'explosion de bulle ont été tels qu'ils ont eu des répercussions également sur les activités de ces banques dans les autres pays où elles sont présentes. À titre d'exemple, nous pouvons citer UBS qui a eu besoin du soutien de la Confédération helvétique pour ne pas sombrer. Les *subprimes* sont des « [c]rédits à risque accordés à des clients peu solvables ou qui ont déjà connu des incidents de paiement. » (Pruvost 2009 : 229). Pruvost utilise également en marge de la vedette « en dessous du *prime* ». Nous constatons que dans les deux cas, la définition ou la marge de la vedette, ce qui est proposé est long et peut-être également peu vendeur pour un journaliste ou un analyste économique et n'est pas forcément très parlante. Pruvost renvoie toutefois le lecteur à la définition de *prime* en complément. Nous pouvons y lire qu'« [u]n titre prime est un titre considéré par les agences de notation comme sûr, c'est-à-dire que la probabilité de défaillance de l'émetteur est très faible. Les titres *primes* sont cotés AAA et AA+ pour le long terme et A1+ pour le court terme » (Pruvost 2009 : 172). Le *shutdown* est un autre exemple temporellement plus proche de nous. Il s'agit certes d'un concept dû à de la politique, mais il a des répercussions importantes sur l'économie, tout du moins sur l'économie américaine tant que cette situation ne s'éternise pas. Le *shutdown* est un blocage dans l'acceptation du budget américain qui met les fonctionnaires au chômage technique, car tant qu'il n'y a pas d'accord sur le budget, ils ne peuvent pas être payés. Bien qu'il s'agisse d'une réalité américaine qui peut mettre du temps avant d'avoir quelque effet sur d'autres pays, les journalistes ailleurs dans le monde parlent de cet événement. À nouveau, nous nous trouvons face à un concept qui nécessite une explication plus ou moins

longue en français et nous pouvons difficilement nous contenter d'un terme simple comme équivalent. Dans un sens, nous pourrions parler de « portes closes », mais ce n'est en rien un équivalent dit officiel et de plus nous perdons l'ancrage culturel ou quelque signe que ce soit qui permettrait de comprendre qu'il s'agit d'un concept propre à la réalité américaine. Il s'agit ici d'un emprunt de nécessité stricte comme l'explique Soubrier, car il « ser[t] à désigner [une] réalité[] étrangère[] inconnue[] dans la langue et la culture d'accueil » (Soubrier 2016 : 89). Ces emprunts sont « souvent appelés emprunts dénotatifs » (Soubrier 2016 : 89). En outre, comme évoqué plus haut, les États-Unis, et dans une moindre mesure l'Angleterre, représentent un des acteurs les plus importants dans l'économie mondialisée du XXIe siècle ; c'est pourquoi l'anglais peut parfois prendre une place assez importante dans le monde économique, comme le confirme Raus (2007 : 315), « [l]a prééminence de la langue anglo-américaine en tant que langue véhiculaire renvoie également au rôle et à l'image de la prééminence américaine dans plusieurs domaines. » Soubrier confirme également cette « prééminence » dont parle Raus en expliquant que

> « [d]epuis le début du vingtième siècle, c'est l'anglais qui a acquis le statut de première langue internationale de communication et qui est devenu le premier exportateur de mots à destination de toutes les langues du monde. Ce phénomène, qui s'est accru depuis ces cinquante dernières années, découle pour l'essentiel de l'avance américaine dans les domaines techniques et scientifiques ainsi que de la puissance financière des États-Unis. » (Soubrier 2016 : 84-85).

Il nous faut en effet préciser que l'anglais du monde économique est celui des États-Unis. Il est parfois nécessaire pour le futur économiste, gestionnaire ou financier, de passer des examens d'anglais qui sont reconnus par un maximum d'organisation pour avoir plus de valeur sur le marché du travail et augmenter ses chances d'être embauché. De plus, certains cours sont dispensés en anglais dans les filières universitaires économiques, ici à l'Université de Genève. Ainsi, le futur économiste est préparé au mieux, car il aura de fortes chances de travailler dans un environnement où soit il baignera dans l'anglais soit les phrases entre collègues seront ponctuées de termes anglais soit certains de ses instruments de travail ou produits à proposer à des clients (comme nous le verrons à travers le corpus) seront en anglais. D'ailleurs, sur le plan purement scolaire, M. Péron et J. Berridge (1993 : 5) relevaient déjà à propos du système éducatif français dans la préface de *the language of economics- le langage de l'économie* que

> « […] l'anglais prend une part de plus en plus grande et de plus en plus nécessaire dans les différents cycles d'études englobant les domaines variés de l'économie et

> du commerce, aussi bien dans les universités que dans une grande variété de concours portant sur ces branches de l'activité humaine. »

Pruvost, dans son *Dico du financier* (2009 : VII), explique dans son avant-propos que « [l]es termes français et anglo-saxons [du dictionnaire] sont indifféremment utilisés, car ce sont ceux du langage financier courant. » La place de l'anglais dans le monde économique est également subordonnée à des aspects purement financiers et marketing. « Une désignation anglo-saxonne assure immédiatement la reconnaissance et la diffusion d'un produit à l'échelle internationale » (Soubrier 2016 : 97). Ainsi, le produit ou le service pourra être proposé dans de nombreux pays. Cette désignation permet aux entreprises qui choisissent des emprunts de faire des économies sur l'adaptation d'une région à une autre. Il semble plus économique pour les entreprises de fabriquer des produits avec des mentions en anglais en s'imaginant que la majorité des clients potentiels comprendront le message qui est derrière. L'économie réalisée en utilisant un nom ou un slogan en anglais est toutefois moins importante s'il existe une norme qui impose aux entreprises de traduire toute mention qui ne serait pas dans une langue nationale. En outre, les expressions en anglais semblent souvent plus courtes qu'en français, bien qu'il ne s'agisse que d'une impression générale. Si les expressions comportent moins de caractères, elles représentent également moins de texte à imprimer, ce qui peut faire une différence sur un grand nombre de produits à conditionner. De plus,

> « [d]ans [les domaines économique et commercial], l'emprunt est très souvent motivé par des raisons idéologiques, qui, derrière l'alibi d'un discours technique et universel, permettent de véhiculer un certain nombre de valeurs associées au modèles américain de la réussite économique (Bondrea 2007 : 58 ; Soubrier 2016 : 96). »

Nous pourrions en effet penser que l'utilisation de termes en anglais par tous les économistes pour désigner une même réalité peut se révéler pratique pour le partage de connaissances et pour un travail efficace entre des employés d'une même entreprise se situant chacun d'un côté de l'océan Atlantique. Nous pourrions ici faire un parallèle avec la tentative d'uniformisation de la langue médicale au XIXe siècle. Les médecins et les autres spécialistes du domaine travaillant tous avec les mêmes objets de base, des corps humains, ils ont estimé qu'il leur fallait « uniformiser la nomenclature des pièces anatomiques afin de pouvoir mieux communiquer entre eux » (Rouleau 2003 : 145). Cependant, « [c]e besoin d'uniformisation, qui se voulait une réponse à la difficulté que rencontraient les anatomistes de différents pays (et donc de différentes langues) […], n'a pas été ressenti par les autres médecins » (Rouleau 2003 : 145). Il

faut donc que les économistes francophones, et d'autres langues, ressentent le besoin d'utiliser des termes en anglais ; il faut que l'utilisation de l'anglais représente un avantage pour eux et non une contrainte. Les économistes, qu'ils soient en pays anglophones ou francophones, travaillent généralement avec des objets qui représentent les mêmes concepts dès qu'ils opèrent sur les marchés financiers internationaux. Par conséquent, une uniformisation en utilisant une même langue peut sembler pratique. Cependant, comme nous le verrons plus loin, tous les locuteurs francophones ne voient cependant pas le choix de l'anglais d'un bon œil et estiment qu'il faut tout de même des équivalents en français. Du point de vue du chef d'entreprise, « l'emploi de termes anglo-américains est indispensable à "l'image d'une entreprise pragmatique, pleine de succès, de crédibilité et de dynamisme" (Bondrea 2007 : 58 ; Soubrier 2016 : 96). » Soubrier poursuit d'ailleurs son explication en donnant l'exemple de « [l]'emprunt du terme *manager* […] » que le francophone peut régulièrement croiser que ce soit dans des articles économiques ou des annonces d'offres d'emploi.

> « Ce terme est relativement neutre en anglais dans la mesure où il peut désigner indifféremment le directeur d'une multinationale, le gérant d'une station-service ou le responsable d'un restaurant. Il est préféré à ses équivalents français car il semble plus apte à désigner un dirigeant rompu aux méthodes de direction en usage aux États-Unis. Sa puissance évocatrice est souvent mise à profit afin de redonner un nouvel attrait à une réalité somme toute fort banale (Soubrier 2016 : 96). »

Ainsi, un mot, qui en anglais appartient à la langue courante, peut devenir un terme lorsqu'il passe dans la langue française. Comme l'explique Pergnier (1981 : 27), en anglais, ce « sont des termes de la langue courante, généralement polysémiques et donc rencontrés dans des champs sémantiques et des contextes très divers. »

L'anglais dans l'économie théorique

La place de l'anglais n'est pas uniquement due à l'économie en elle-même. En effet, plus haut nous mentionnions que l'économie a également un volet scientifique. L'économie, comme la plupart des domaines de spécialité, compte un certain nombre de théoriciens et d'économistes qui s'intéressent aux phénomènes économiques pour les comprendre. Un des facettes des scientifiques est la publication. Fondin (1979 : 59) affirmait déjà en 1979 que « [t]out chercheur se doit aujourd'hui de publier. » Il nous rappelle d'ailleurs le fameux principe « publier largement ou périr dans l'anonymat (publish or perish) », qu'il complète en expliquant qu'écrire n'est pas la seule préoccupation des auteurs, car « il ne suffit pas d'écrire, de publier. Encore faut-il être lu ! » (Fondin 1979 : 60). Comme pour de nombreuses branches scientifiques, si un

spécialiste souhaite être publié dans les meilleures revues, il doit généralement écrire en anglais, les revues les plus renommées et les plus lues étant généralement anglophones. Soubrier nous le confirmait en affirmant que « […] l'anglais s'est aujourd'hui imposé comme la langue de travail de la plupart des colloques internationaux, toutes disciplines confondues, et aucun chercheur ne peut raisonnablement prétendre à une quelconque notoriété s'il ne publie pas ses travaux en anglais. » (Soubrier 2016 : 87). D'ailleurs, sur le plan européen, « la construction d'une "Europe des sciences sociales et humaines" semble pousser dans la direction de l'homogénéisation linguistique des sciences sociales européennes, dont l'anglais deviendrait le véhicule commun » (Gingras et Mosbah-Natanson 2010 : 306). L'économiste a également d'autant plus de chances d'être lu par un maximum de ses confrères s'il rédige et publie son article en anglais. En effet, car « [s]i l'on ne publie pas en anglais, on se coupe de la plus grande partie de son lectorat potentiel. On obtient de moins bonnes mesures de performance, ce qui peut avoir une influence négative sur la carrière d'un chercheur » (Imbeau 2012). Il est important pour un chercheur d'être lu par ses pairs, car ainsi ces derniers pourront le citer dans leurs travaux par la suite. Le nombre de fois qu'un chercheur est cité dans d'autres travaux sert pour constituer l'indice de performance des chercheurs. D'après Imbeau et Ouimet (2012 : 43), dans les années 1960, « plus de 95% des chercheurs américains et britanniques ne citaient jamais de travaux dans une autre langue que l'anglais […]. » Cet état de fait est valable pour les économistes francophones, mais également dans le cas d'autres langues, et ce même si davantage de locuteurs les parlent, et aussi pour des domaines de spécialité autres que l'économie.

> « En effet, la plus grande partie des innovations et de la production scientifique et technique naissent dans [d]es pays [anglo-saxons], et lorsque ce n'est pas le cas, elles sont générées en langue anglaise par des citoyens nationaux d'autres pays qui sont conscients que pour prendre de l'envergure, leur production doit être assujettie à l'usage de l'anglais. » (M.-E. Le Poder 2012 : 378).

De plus, (M.-E. Le Poder 2012 : 377) « [d]ans les relations d'ordre économique, politique et culturelle entre les communautés », et le monde économique étant basé sur les échanges, « il y a toujours une langue qui exerce son influence sur les autres. » Il fut un temps où le français exerçait cette influence. Aujourd'hui, et ce depuis le « terme de la Première Guerre [m]ondiale, l'anglais [est devenu] la langue de communication internationale par excellence. À l'époque de la [mondialisation], la domination exercée par l'anglais est incontestable. » (M.-E. Le Poder 2012 : 377). De plus,

> « la particularité des termes techniques est de privilégier la relation objet-signifié, l'aspect référentiel l'emportant sur l'aspect formel et les scientifiques[, quel que soit leur domaine de spécialité,] se montrent avant tout soucieux de trouver des mots précis, monovalent, si possible à vocation internationale, certains allant jusqu'à considérer […] l'anglais comme la condition sine qua non de toute activité scientifique » (Bécherel 1981 : 119).

Néologie et termes nouveaux

Dans cette partie, nous commencerons par définir les néologismes et par expliquer en quoi ils semblent faire partie intégrante d'une langue. Puis, nous verrons la relation entre économie et néologie. Ensuite, nous examinerons certains néologismes apparus en économie avant de nous pencher plus particulièrement sur le sous-domaine économique de la finance verte.

Le néologisme en tant que tel

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un néologisme ? La question est complexe mais, nous allons tenter de dresser les traits principaux de ce concept. « [L]e mot *néologisme* a été longtemps péjoratif, synonyme "d'excès dans la production de formes nouvelles" et, lorsque l'on s'intéressait à ces "curiosités linguistiques", c'était surtout pour attirer l'attention ou distraire le lecteur » (Rey 1976 : 7 dans Bécherel 1981 : 121). Comme Pruvost (2003 : 3), démarrons de l'étymologie de ce terme du domaine de la terminologie et des langues. *Néologisme* vient du grec *néo* qui signifie nouveau et de *logos* la parole, le discours. Ainsi, ce terme signifie « mot nouveau » ou « sens nouveau d'un mot existant déjà dans la langue » (Pruvost 2003 : 3). Toutefois, il nous faut distinguer la néologie « de la langue commune, langue de tous les jours et de chacun » de la néologie « de langue spécialisée : néologie des techniques, néologie des sciences qui permettent de synthétiser la pensée d'une époque de la faire avancer » (Depecker 2005 : 9). De plus, comme le rappelle le Guide de la néologie terminologique (Chancellerie fédérale 2014 : 5), « ce sont les langues de spécialité qui produisent le plus de termes nouveaux […]. » La néologie en langue de spécialité est appelée néologie « lexicale, car les termes créés vont enrichir le vocabulaire d'un domaine de spécialité » (Chancellerie fédérale 2014 : 5).

> « Il ne faut pas oublier non plus que l'apparition de mots techniques et de néologismes est liée aux événements qui caractérisent les différentes époques : ces mots peuvent par conséquent circuler pendant un certain temps et puis disparaître, ou bien s'imposer durablement dans le lexique de la langue spécialisée, comme le cas [de l'exemple que nous avons mentionné plus haut] *subprime,* anglicisme

apparu lors de la crise financière internationale de 2007 » (Janot 2012 : 47 – 62 dans Ravazzolo 2017: 142).

De son côté, Depecker poursuit d'ailleurs en donnant des exemples liés à l'avancement de l'exploration de l'univers. En effet, plus nous avançons, plus nous nous retrouvons confrontés à des phénomènes nouveaux à nommer. Les scientifiques ont bien senti que le verbe *atterrir* ne pouvait pas convenir au fait de poser un engin spatial sur la Lune à cause de l'étymologie de ce verbe. *Atterrir* correspond à un objet, généralement volant, qui se pose sur la Terre. Par conséquent, le néologisme *alunir* est apparu, composé du préfixe *a-* présent dans *atterrir* et de *lune*, au lieu de développer en disant *atterrir sur la lune*. Depuis quelques années, le terme *amarsir* se fait progressivement une place pour correspondre au cas de Mars. *Subprime*, qui est certes un emprunt, est un exemple de néologisme de la langue économique et *alunir* et *amarsir* sont tirés du langage spatial. Dans les trois cas, ces néologismes répondent non seulement à un besoin de dénommer de nouvelles réalités, mais également à un « principe d'économie », car ils permettent « d'éviter une périphrase, plus longue, souvent plus lourde » (Pruvost 2003 : 88) et d'être plus précis dans les termes utilisés pour désigner une réalité ou un concept. Ils réduisent également les ambiguïtés possibles. De plus, vu que nous nous intéressons dans ce travail à des articles de journaux, les néologismes peuvent permettre de réduire le nombre de caractères utilisés par le rédacteur dans son article. Il existe différents modes de construction de néologismes. Picone (1991 : 18-19) en cite plusieurs que nous rapportons ici. Tout d'abord, « *[l]a reprise du génitif de juxtaposition* […] perm[et] des constructions telles que *hôtel-Dieu* » et a été remise au goût du jour dans la publicité ou la presse comme pour *« prix Carrefour* » ou encore « *Air France* ». Ensuite, « *[l]' extension de l'ellipse subordonnante reliant deux noms juxtaposés* [… qui] relie […] toutes sortes de noms communs en se passant de la préposition qui […] aurait marqué la nature du rapport [(] *timbre-poste, assurance vie, rayon homme, crédit-vacances* […)]. » Puis, il s'intéresse à « *[l]'expansion des capacités appositionnelles* » en expliquant « qu'autrefois le critère de l'apposition était l'identité de référence des noms apposés (par exemple dans *chou-fleur*), maintenant la complémentarité de référence est admise : *radio-cassette* » (certes, ce concept a aujourd'hui été remplacé par d'autres technologies, mais il illustre tout de même le propos). « Par une démarche semblable, des adjectifs composés sont créés : *missile air-mer*, *dialogue Nord-Sud*, *formule location-vente*, etc. » Nous pouvons encore citer « *[l]a dérivation d'adjectifs par préfixation* » qui permet « de dériver des adjectifs à partir des noms : *peinture antirouille*, *système antivol*, […] *voiture tout terrain*. » Il explique que « [c]ela représente une évolution importante [… car] le préfixe

transforme […] le nom en une sorte d'adjectif. » Il énumère encore trois catégories pour la création de mots nouveaux, à savoir, « *[l]'inversion dans l'ordre de modification* », car la langue française, contrairement à l'anglaise, a le choix de l'ordre (tout en ajoutant une nuance suivant le contexte), ainsi elle « commence à exploiter l'ordre régressif […] comme une recette synthétique de lexicogénèse [comme dans] *auto-école* » ; « *[l]'exploitation de la siglaison* », catégorie à propos de laquelle Picone met en garde sur son usage abusif qui peut compromettre la compréhension ; et enfin « [l]'agencement et la recombinaison du vocabulaire français à l'imitation des affixes classiques » qui est le fait de réduire un mot et de se servir du mot ainsi réduit pour créer de nouveaux mots comme pour « *cinéma* » qui devient « *ciné* » pour former « *ciné-club* ».

Langue et néologie

Tout comme l'économie lorsque nous avons abordé les métaphores dans les textes économiques, la langue peut, elle aussi, être comparée à un organisme vivant, comme nous pouvons le lire sur le site du Ministère français de la Culture :

> « Pour demeurer vivante, une langue doit être en mesure d'exprimer le monde moderne dans toute sa diversité et sa complexité. Chaque année des milliers de notions et de réalités nouvelles apparaissent, qu'il faut pouvoir comprendre et nommer. Une langue n'est pas une entité figée, fixée une fois pour toutes. Fruit d'une évolution millénaire, elle ne cesse de se transformer progressivement, en particulier à travers son lexique : des mots disparaissent, d'autres apparaissent, et le vocabulaire change de façon plus ou moins rapide, plus ou moins perceptible. Pour désigner les réalités nouvelles, notre langue, comme toutes les autres, incorpore assez spontanément des mots nouveaux (néologismes) tantôt créés directement en français, tantôt empruntés à d'autres langues. »

Il existe d'ailleurs en France depuis 1970 « une activité de néologie officielle chargée de répondre aux besoins dénominatifs nouveaux, en évitant le recours massif à l'anglo-américain » (Ravazzolo 2017 : 147), car comme l'explique Bécherel (Quemada 1971 :137 dans Bécherel 1981 : 121), le phénomène de la néologie est devenu « inévitable [au point] qu'il convient de [le] planifier et [de l'] organiser et la condition première à partir de laquelle une langue peut espérer demeurer "un instrument de communication national, voire international, et plus simplement rester une langue vivante" ». De plus, comme l'expliquent Forner et Thörle (2016 : 7),

> « [à] la différence de la néologie dans la langue générale, souvent spontanée, la création de termes peut être soumise aux règles des organismes de normalisation dont l'objectif est l'unification et l'harmonisation de la terminologie aux niveau national et international (cf., par ex. Reinart/Pöckl 2015, 66ss. ; Cabré 1999, 194ss. ; Kocourek 1991, 218ss.). »

Dans les références 2016 de la Délégation à la langue française et aux langues de France – Enrichissement de la langue française, nous pouvons également lire qu'« [a]vec l'accélération des progrès technologiques et scientifiques, le nombre d'innovations de toute sorte ne cesse de s'accroître. Les comprendre et les nommer en français, c'est ce qui s'avère indispensable […]. » Par conséquent, l'apparition de néologismes est un phénomène naturel pour toute langue qui souhaiterait continuer à exister et à être utilisée par des locuteurs. Dans l'annexe du rapport 2016 de la Commission d'enrichissement de la langue française (2016 : 78), il est expliqué qu'« [i]l s'agit de repérer, dans les domaines de compétences des groupes d'experts, les réalités nouvelles qui ont déjà une désignation en français et qu'il convient de définir, et les termes étrangers utilisés pour exprimer des notions nouvelles qui n'ont pas encore de désignation en français. » De son côté, le domaine économique est d'ailleurs tellement vivant que régulièrement, et ce d'autant plus à l'ère du tout numérique et où tout doit aller le plus vite possible, apparaissent régulièrement des réalités nouvelles et des concepts nouveaux qu'il faut nommer et définir. Il peut s'agir de nouvelles manières d'organiser le travail, d'un nouveau type de produits ou encore de nouvelles habitudes de consommation, par exemple.

Quelques nouveaux termes de… la consommation

Nous allons maintenant nous intéresser à quelques nouveaux concepts qui sont apparus au cours de ces dernières années dans le domaine économique. Pour commencer, étudions certains termes listés dans le *Vocabulaire de l'économie et des finances* publié dans le Journal officiel de la République française du 5 août 2016, texte 138 sur 167 dans le cadre de l'enrichissement de la langue française. Cette publication indique en vedette le terme en français qui est ensuite complété avec la forme abrégée (le cas échéant), le domaine, les synonymes (s'il y en a), une définition, une note (si besoin), les éventuels renvois vers d'autres entrées et une ligne pour l'équivalent étranger qui est dans la plupart des cas en anglais. Pour des questions de praticité, nous avons choisi de nous pencher sur ces termes dans l'ordre alphabétique dans lequel ils apparaissent dans la publication, mais également regroupés en fonction du sous-domaine auquel ils appartiennent. Ainsi, un des premiers termes qui a retenu notre attention est *boutique éphémère* qui est défini comme un « magasin conçu pour une durée de vie de quelques jours,

semaines ou mois, en vue de faire connaître une marque ou un produit ». Nous relevons que les équivalents étrangers sont *guerilla store, pop-up retail* et *pop-up store*. Ce terme correspond en effet à une nouvelle réalité du monde commercial qui s'adapte aux nouvelles habitudes de consommation des individus. Ici, les équivalents étrangers nous viennent de l'anglais. Le terme suivant est également le résultat de nouvelles manières de consommer : le *camion de restauration*, qui est un « camion équipé pour confectionner rapidement des mets, le plus souvent élaborés, à emporter ou à consommer sur place. » Nous trouvons également un équivalent étranger sous cette entrée qui est le *food truck*. Dans les nouveaux modes de consommation, le Journal officiel relève également le terme *retrait en magasin* qui est le « retrait dans un magasin physique d'une commande effectuée en ligne » ayant pour équivalents étrangers *buy online, pick in store*, mais aussi *click and collect* et *reserve and collect*. Nous rencontrons d'ailleurs parfois le terme *click and collect* orthographié *click & collect* dans certains magasins ou sur leur site Internet. Nous n'avons pas réalisé d'étude sur la fréquence du terme choisi pour ces trois nouveaux concepts, mais il nous semble voir plus fréquemment *pop-up store*, *food truck* ou encore *Click & Collect* dans notre environnement de francophone vivant en Suisse romande. Notre première impression, qui serait à confirmer dans les faits par d'autres recherches, est que nous rencontrons plus souvent les termes anglais que les termes français, tout du moins dans la vie quotidienne. Le terme *food truck* est d'ailleurs utilisé sur des sites officiels de promotion comme celui de Genève Tourisme (site geneve.com) ou encore celui du Val-de-Marne (site tourisme-valdemarne.com).

… la finance

Passons maintenant à des termes plus liés à la finance. Ainsi, lors de l'analyse du corpus le cas échéant, nous verrons également si ces termes sont utilisés dans leur version francophone ou anglophone. Les premiers termes de cette source que nous avons décidé de mentionner sont *option d'achat* et *option de vente*. Ils signifient respectivement « actif financier négociable donnant le droit d'acquérir, à une échéance et à un prix fixés dès l'origine, une certaine quantité d'actifs sous-jacents » et « actif financier négociable donnant le droit à son acheteur de vendre, à une échéance et à un prix fixés dès l'origine, une certaine quantité d'actifs sous-jacents ». Ces deux termes comportent des équivalents étrangers qui sont *call option, call warrant* et *put option, put warrant*. Nous relevons également *réduction de l'effet de levier* qui est défini comme une « action par laquelle une entreprise, financière ou non, réduit le rapport entre son endettement et ses fonds propres » et dont les équivalents étrangers indiqués sont *deleverage* et *deleveraging*.

… la finance verte

Pour ce qui est des nouveaux termes ou du vocabulaire récent lié à l'écologie et à la finance, nous avons décidé de nous fonder sur le *Vocabulaire du développement durable* publié par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Le choix de cette source est motivé par le fait qu'il s'agit d'une publication officielle et que, comme expliqué plus haut, ce sont des groupes d'experts des domaines concernés qui la rédigent. Nous nous sommes également documentés à partir du site Internet du Ministère de la Transition écologique et solidaire (France) sous la rubrique Finance verte, ainsi qu'à partir du site Internet du canton de Genève à propos de ses émissions d'obligations, car le canton de Genève serait, d'après son site, la première entité publique à émettre ce type d'emprunts en Suisse. Commençons par nous intéresser au terme *obligation verte*. Ce terme nous paraît intéressant car il regroupe les aspects financiers et environnementaux qui ont suscité l'intérêt pour ce travail. D'après le *Dictionnaire de la comptabilité et de la gestion financière* (Ménard 2011 : 163), l'obligation est un « titre de créance négociable émis par une société, une collectivité publique ou un autre organisme dans le cadre d'un emprunt et remis au prêteur, appelé obligataire, en représentation de sa créance. » Il s'agit donc d'une forme de titre qui permet à celui qui l'émet de lever des fonds, et par ailleurs, un des principaux titres des marchés financiers que le futur économiste ou traducteur spécialisé en économie se doit de connaître. Cependant, pour lever des fonds, il faut des investisseurs et aujourd'hui, parmi ces derniers, certains ont de nouveaux critères quant à la qualité de leur investissement ou à l'utilisation qui sera faite de leur argent, d'où l'ajout de *vert* au terme *obligation*. Ce titre a parfois pour synonymes *emprunt vert*, comme dans l'article *L'OAT verte* sur le site de l'Agence France Trésor, ou encore *émission obligataire verte* (Ministère de la Transition écologique et solidaire). OAT signifie obligation assimilable au Trésor (site aft.gouv.fr). Plus haut, nous mentionnions le fait que les couleurs ont une symbolique dans l'esprit humain et qu'elles peuvent parfois servir pour attirer le client. Ici, le vert n'est pas à associer à l'espoir, mais à l'environnement et à l'écologie, tout comme dans le cas des partis politiques qui choisissent cette couleur comme nom. Le Ministère de la Transition écologique et solidaire explique qu'une *obligation verte*

> « Est un emprunt émis sur le marché par une entreprise ou une entité publique auprès d'investisseurs pour lui permettre de financer ses projets contribuant à la transition écologique (énergies renouvelables, efficacité énergétique, gestion durable des déchets et de l'eau, exploitation durable des terres, transport propre et adaptation aux changements climatiques…), plus particulièrement les

> investissements en infrastructures. Elle se distingue d'une obligation classique par un reporting détaillé sur les investissements qu'elles financent et le caractère vert des projets financés. »

L'obligation verte est un concept dont les contours légaux et les standards sont encore flous. En outre, rares sont les dictionnaires reconnus qui en fournissent une définition, voire un équivalent. Quant à leur aspect terminologique, d'une part, nous relevons que certaines entités francophones officielles, comme le canton de Genève ou l'Agence France Trésor, mentionnent le terme anglais entre parenthèses, à savoir *green bond*. D'autre part, en 2007, la Banque européenne d'investissement (BEI) était, d'après son site Internet, la première à effectuer une émission d'obligations verte qu'elle désigne sous le terme *obligation climatiquement responsable* ou *Climate Awareness Bond* (*CAB*). Les deux termes, CAB et obligation verte, sont d'ailleurs utilisés sur son site. Cependant, la BEI dispose également *d'obligations pour le développement durable (Sustainability Awareness Bonds)*, ce qui peut prêter à confusion. Nous notons toutefois que le terme *obligation verte* semble moins lourd à intégrer dans un texte que l'expression *obligation climatiquement responsable*, même si cette dernière semble en dire plus sur ses caractéristiques. Cette multiplicité de termes possibles nécessite de la part du traducteur de prendre en compte son public cible. Ainsi, s'il traduit pour la BEI, il devra s'intéresser à la différence entre les deux concepts d'obligation verte qu'elle propose. S'il travaille pour le canton de Genève, généralement, la première occurrence d'*obligation verte* est accompagnée de l'équivalent en anglais entre parenthèses. De leur côté, les entités publiques qui émettent ce type de titres expliquent généralement leur spécificité ou leur but. Ce besoin d'explication est d'ailleurs à lier à la nécessité de transparence également demandée par ce type d'emprunts. Il faut toutefois noter qu'il n'existe pour l'instant pas de standards officiels et que ce marché souffre « d'un manque de transparence quant à la qualification verte des projets financés » (Ministère de la Transition écologique et solidaire, *Les obligations vertes*). Néanmoins, les différentes entités publiques consultées mentionnent les *Green Bond Principles* (« Principes applicables aux obligations vertes ») (GBP) qui sont des « lignes directrices d'application volontaire pour l'émission d'obligations vertes » afin de guider les émetteurs d'obligations vertes. Ainsi, les deux catégories d'obligations liées à l'environnement proposées par la BEI peuvent prêter à confusion si nous nous référons aux lignes directrices des GBP qui expliquent que « [l']objectif du marché des obligations vertes est de renforcer le rôle déjà essentiel des marchés obligataires dans le financement de projets contribuant au développement durable. » (Lignes directrices, juin 2018), si nous tenons compte du fait que le développement durable est

une combinaison de trois pôles : social, environnemental et économique. Notons tout de même la définition qui est « aujourd'hui [la] référence est celle de la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement :

> « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. » »

Greenwashing

Le terme que nous souhaitons maintenant aborder est *greenwashing*. Il n'est pas directement lié aux marchés financiers, mais plutôt à certaines attitudes adoptées par les entreprises, même si, comme nous venons de le voir, le besoin de transparence de l'information sur les émissions obligataires vertes est nécessaire pour éviter cette pratique. Cette pratique peut toutefois être parfois associée à l'émission d'obligations vertes par certaines entreprises. Nous pouvons dire que ce terme est récent, car les équivalents français ne sont pas encore stables. Le manque de consensus quant à l'orthographe d'un terme est généralement le signe que ce terme est récent ou n'est pas encore adopté par la majorité des locuteurs. De plus, le *Dictionnaire du nouveau français* (Isnards 2014 : 502-503) le relève sous l'entrée *washing (green)*. Il s'agit d'une contraction entre le terme *green* (vert) et *brainwashing* (lavage de cerveau). « [Il] désigne toutes les opérations de marketing et de communication qui cherchent à donner une image écologique aux entreprises ou à leurs produits sans que cela se traduise dans les faits » (Isnards 2014 : 502-503). Ce dictionnaire propose *éco-blanchiment* comme équivalent. D'autres sources, comme le *Grand Robert*, écrivent toutefois cet équivalent français sans tiret. Le *Grand Robert* mentionne également que *verdissage* est aussi utilisé pour désigner ce concept. (Nous choisissons d'opter pour l'orthographe sans tiret, car elle donne plus de résultats dans des moteurs de recherches comme Google ou Ecosia, le *Grand Robert* nous indique cette orthographe et que le terme semble se lire sans besoin d'ajouter un tiret). De son côté, le *Dictionnaire du développement durable* de l'AFNOR (2004) ne mentionne que *verdissement de l'administration* en équivalent de *greening the government* et *greenwashing* ne figure pas parmi les termes listés. Enfin, le *Vocabulaire du développement durable* publié par la Délégation générale à la langue française et aux langues de France parle lui de *verdissement d'image*, mais il note tout de même l'utilisation des termes *écoblanchiment* et *blanchiment écologique*. Cette notion de *greenwashing* est d'ailleurs évoquée par la Cour des comptes dans le cadre de l'émission d'obligations vertes par l'État de Genève. En effet, l'État tenait à offrir une garantie aux investisseurs qu'il s'agissait « véritablement [d']investissement vert » et non d'une manière de se donner une bonne image (Cour des comptes, *Obligations vertes*). Il nous semble que le terme

écoblanchiment transmet bien le sens du fait de vouloir se donner une bonne image, cette notion de tromperie liée à un aspect écologique de par l'utilisation du terme *blanchiment* qui peut faire penser à la tromperie derrière *blanchiment d'argent*. Alors que *verdissage* ou *verdissement d'image* semble, d'une part, lourd et, d'autre part, ne pas rendre tout le sens de *greenwashing*. De plus, ces deux derniers équivalents français donnent plus le sentiment qu'il s'agit d'un concept plus concret que nous pourrions relier au domaine de l'entretien du paysage et non à des pratiques marketing ou commerciales.

Finance durable

Arrêtons-nous maintenant sur quelques termes à proprement parler plus économiques que *écoblanchiment*. Tout d'abord, le terme *finance durable* semble incontournable au regard de la thématique de ce travail. L'Office fédéral de l'environnement (OFEV) explique

> « Un système financier est dit « durable » lorsque ses décisions de financement et d'investissement favorisent une activité économique qui tient compte du caractère limité des ressources non renouvelables et de la capacité de régénération des ressources renouvelables. »

Par ailleurs, nous retrouvons dans cette définition un élément essentiel développé dans notre définition de l'économie : nous disposons de ressources qui sont limitées. Voici donc le lien entre environnement et finance confirmé dans cette définition. Du fait, entre autres, de la multiplication des conférences internationales sur le changement climatique, ce terme prend de plus en plus de place dans la terminologie économique. Le composé *durable* de ce terme nous amène d'ailleurs à mentionner un point, qui nous semble intéressant, concernant le terme *développement durable* et son lien avec les conférences internationales. Comme nous pouvons le lire dans la Présentation du Dictionnaire de l'AFNOR (2004 : IX), « […] la terminologie […] se constitue souvent à l'occasion des grandes conférences ou sommets mondiaux et […] bon nombre de concepts sont en premier lieu [des traductions littérales] », comme le « terme *sustainable development* [d'abord] traduit […] par "développement soutenable" puis par "développement durable" ». *Finance durable* est un concept encore récent, car « [d]ans les milieux financiers, le préjugé selon lequel la durabilité se ferait au préjudice du rendement est tenace » (OFEV, Système financier durable). En effet, ces deux termes ne sont pas encore perçus comme compatibles par tous les financiers ou tout du moins, un rendement intéressant ne peut pas aller de pair avec durabilité environnementale.

Crowdfunding

Ensuite, nous souhaitions mentionner le terme *crowdfunding* ou *financement participatif*. Ce terme n'est peut-être pas aussi récent que les précédents, car il représente un mode de financement qui s'est au départ fait connaître du grand public dans le domaine de l'industrie du disque comme My Major Company (Isnards 2014 : 172) depuis déjà quelques années. Néanmoins, il semble qu'il ait acquis une nouvelle dimension avec l'évolution des modes de paiement, de financement, de création d'entreprise et d'intéressement des clients aux activités et au développement des entreprises. En outre, il s'agit d'un mode de financement des entreprises également exploité dans le domaine du développement durable et de la transition énergétique, raison pour laquelle nous avons souhaité nous arrêter sur ce terme dans le cadre de ce travail. Le Ministère de la Transition écologique et solidaire explique que ce mode de financement

> « Se base surtout sur la capacité à mobiliser une communauté, et permet de collecter des sommes importantes de manière rapide et simple. Par le biais de plates-formes en ligne de financement participatif, tout citoyen peut financer un projet, et tout porteur de projet peut faire financer son projet par les internautes » (label de financement participatif).

Côté suisse, nous pouvons citer l'exemple Impact, « la plateforme de financement participatif de SIG [Services industriels de Genève] pour la transition énergétique ». Régulièrement, des projets d'amélioration de l'efficience énergétique d'entreprises sont proposés avec la possibilité de contribuer avec ou sans contrepartie de la part de l'entreprise en besoin de financement pour les contributeurs, qui peuvent être des citoyens lambda. Ces projets peuvent être locaux comme le financement d'un éclairage moins gourmand en énergie d'un commerce de la région ou plus lointain comme la construction d'une conduite d'eau potable au Kenya. Nous voyons ici que le financement participatif peut mettre en contact des personnes sans aucunes connaissances spécialisées dans le domaine avec l'économie, d'où, peut-être, l'importance que l'économie dispose également d'une terminologie qui soit aussi transparente que possible.

Autres termes de finance durable

Le *Vocabulaire du développement durable* de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France mentionne de nombreux autres termes qui lient environnement et finance. Intéressons-nous à quelques-uns de ces termes. Tout d'abord, le terme *compensation des émissions de carbone* qui est un « [e]nsemble des mesures financières ou techniques permettant de contrebalancer, en partie ou totalité, les émissions de dioxyde de carbone dans

l'atmosphère qui sont dues à une activité spécifique et n'ont pu être évitées ou limitées ». Nous pouvons lier ce terme au marché des droits de polluer qui s'est développé avec la limitation de la pollution autorisée par État. Ainsi, le fait de polluer ou non est devenu un titre échangeable sur les marchés. Nous pouvons relever de ce *Vocabulaire* que de nombreux termes sont formés à partir du préfixe *éco-* en référence à écologique, et non économique, auquel un terme à consonance plutôt économique est ajouté. Citons quelques exemples : *écobénéfice* (« conséquence avantageuse pour l'environnement d'une mesure, d'un dispositif ou d'un service à caractère économique ou social »), *écocondition* (« clause subordonnant au respect d'un ou de plusieurs critères environnementaux l'octroi d'une autorisation ou d'une aide financière à une entreprise ou à un organisme »), *éco-industrie* (« industrie qui propose des produits ou des prestations ayant pour objet d'améliorer ou de protéger l'environnement, ou qui utilise des procédés favorables à l'environnement »), ou encore *écotaxe* (« prélèvement fiscal opéré sur un bien, un service ou une activité en raison des dommages qu'ils sont susceptibles d'occasionner à l'environnement »). L'ouvrage utilisé date de 2015. Nous n'avons aucun doute quant au fait que cette terminologie continue de se développer et de s'affiner avec l'évolution de la finance et du développement durable.

Deuxième partie : la traduction des termes nouveaux

Dans cette partie, nous allons nous intéresser plus particulièrement aux aspects normatifs de la langue française par rapport à l'anglicisme. Nous examinerons ensuite le rôle des journalistes dans leur transmission des informations et l'influence de leurs choix terminologiques. Enfin, il nous faudra définir l'anglicisme, cet objet à l'origine de ce travail.

Approches théoriques de traduction

Dans cette sous-partie, nous allons nous intéresser aux aspects normatifs liés aux anglicismes en définissant l'anglicisme par rapport à la langue française. Nous essayerons de donner un aperçu général en mentionnant la situation dans d'autres langues. Puis, nous nous intéresserons aux organismes officiels auxquels le traducteur peut se référer lorsqu'il a un doute sur la possibilité que le terme qu'il souhaite utiliser soit un anglicisme ou non. Enfin, nous verrons que les échanges de mots entre langues font partie intégrante du caractère des langues en tant que moyen de communication.

Un peu d'histoire

Premièrement, nous ne pouvons pas proposer un travail sur les anglicismes sans parler d'Étiemble et de son *Parlez-vous franglais ?* qui est un ouvrage incontournable dans ce domaine dont la première édition est parue en 1964. Il a d'ailleurs été une source d'inspiration

pour de nombreux auteurs, soit dans le même courant de pensées très anti-anglicismes, ou parfois appelés « puristes » par leurs opposants, soit dans une démarche moins normative et plus descriptive. Certains auteurs ont d'ailleurs donné des titres inspirés par l'ouvrage d'Étiemble ou en réponse à ce dernier. Nous pouvons citer *On ne parle pas franglais* de P. Bogaards (2008) ou encore *Plasticien : parlez-vous franglais ? Étude sur les emprunts à l'anglais en chirurgie plastique* de E. Hansson et E. Tegelberg que nous avons également consultés. Dès l'avant-propos de la dixième édition, datant de 1990, nous pouvons avoir la sensation que les anglicismes se cachent partout et peuvent facilement se glisser dans une traduction, et ce d'autant plus si le traducteur travaille de l'anglais au français et peuvent parfois concerner des expressions pour lesquelles le traducteur pourrait ne pas se poser de questions ou n'avoir aucun doute quant à la formulation qu'un francophone emploierait naturellement. Nous pouvons citer les prépositions suivant un verbe qui semblent changer sous l'influence, d'après Étiemble, de leur équivalent anglais tel que « commencer avec [calqué] sur l'anglais *to begin with* » en lieu et place de *commencer par* (Étiemble 1990 : 11-12). Dans les mots de l'auteur avant la première partie du livre, nous comprenons que la première édition avait déjà un caractère prescriptif à l'égard de l'usage des mots en anglais dans la langue française lorsque nous lisons que « [m]oins de dix ans après la première édition de Parlez-vous franglais ?, le gouvernement a pris plusieurs mesures que je préconisais pour lutter contre un fléau qui nous livre à l'impérialisme yanqui » (Étiemble 1990 : 21). Comme nous pouvons le remarquer, cette citation est empreinte d'un lexique militaire et affirme nettement le côté prescriptif de l'ouvrage. Walker (1998 : 37) explique dans sa thèse *Les attitudes envers les anglicismes : une étude sociolinguistique des emprunts dans différentes communautés francophones* que

> « [l]orsqu'on lit les différents textes des défenseurs de la langue française, l'on est frappé par la constante répétition des mêmes métaphores. Celles-ci tombent grosso modo en deux catégories […] : les métaphores médicales et les métaphores militaires. »

Avant d'aller plus loin dans notre présentation des idées et de l'ouvrage d'Étiemble faisons un petit rappel historique. En effet, Walker mentionne Étiemble, mais rappelle que les auteurs s'insurgeant pour *défendre* la langue française que ce soit de manière générale ou *contre* les anglicismes ne sont pas apparus dans les années 1960. Walker (1998 : 8) suppose que

> « La tradition des écrits sur l'état de la langue française trouve peut-être son origine dans "La Défense et Illustration de la Langue Française" de Joachim du Bellay, publiée en 1549. Il s'agit là du manifeste de La Pléiade contre tous ceux qui voyaient

> le latin comme la langue de la culture par excellence. Le livre plaide en faveur d'une amélioration de la langue française par l'emprunt et l'adaptation de mots latins, grecs et dialectaux. »

Nous pouvons déduire de cette citation que la langue française n'a donc pas toujours été la langue de la culture par excellence ni une langue de clarté et que l'emprunt pouvait être vu à l'époque comme une source d'enrichissement de la langue. Nous reparlerons de cet aspect d'enrichissement plus loin. De plus, cette citation nous rappelle également que les personnes habitant des régions d'Europe aujourd'hui francophones n'ont pas toujours parlé en français, mais que la langue de Molière a succédé au latin. Sur la clarté de la langue française,

> « un nombre presque incalculable de livres, d'essais, de pamphlets et d'articles, tantôt vantant [s]es mérites […], sa netteté, sa clarté, sa rigueur et sa précision, qualités qui auraient en quelque sorte conféré le rôle de langue universelle à la langue française[.] » (Walker 1998 : 7).

En ce qui concerne « [l]a lutte contre les anglicismes[, elle] ne date pas d'hier. Déjà en 1757, Fougeret de Montbron publiait son *Préservatif contre l'Anglomanie* » (Walker 1998 : 52).

Étiemble

Revenons-en à l'ouvrage d'Étiemble. Il commence par raconter des histoires où rares sont les phrases sans un mot en anglais. Il faut parfois presque lire à voix haute pour être sûr de comprendre ce qui est dit. Le lecteur pourrait avoir comme première impression que l'auteur suggère que les locuteurs parlaient ainsi lorsqu'il a écrit son livre. D'ailleurs, nous devons nous arrêter sur le titre *Parlez-vous franglais ?* et plus particulièrement sur le mot *franglais* qui n'est autre que la contraction de *français* et d'*anglais*. D'après Hansson et Tegelberg (2014 : 307), « [c]e terme […] a[urait] été introduit […] par […] Étiemble. » Le livre est donc écrit dans une langue où les phrases en français sont ponctuées de mots en anglais. Ce mélange commence d'ailleurs dès la première phrase de la première partie *Histoire de moins en moins drôle* par « [j]e vais vous conter une manière de short story » (Étiemble 1990 : 25). Comme nous pouvons le constater, l'expression en anglais est intégrée à la phrase sans aucune distinction typographique par rapport aux mots en français donnant ainsi l'impression que leur utilisation est naturelle et courante. Tout le premier chapitre est écrit de cette manière. Dans le deuxième chapitre, *Histoire encore moins drôle*, il explique avoir écrit son histoire en ce qu'il appelle le « sabir atlantique, cette variété new look du babélien » (Étiemble 1990 : 47). D'après lui, il y aurait une *anglomanie* ou *anglophilie* chez le Français qui serait la cause de cette modification

de la langue. Sauf que la langue anglaise, ou l'américain, est déjà parlée par d'autres locuteurs qui réagissent à cette *anglomanie*. Étiemble explique sur ce point que « un de [ses] collègues américains, le professeur Kolbert […] adjurait [les Français] de parler chez [eux leur] langue et de renoncer à singer l'américain » (Étiemble 1990 : 47). Il nous rapporte d'ailleurs les propos de Michel de Saint-Pierre qui, dans « un éditorial du *Figaro* » « intitul[é] *Parlez Français* » affirmait que (Étiemble 1990 : 47 - 48)

> « Les Français, assurément, ont le défaut d'être chauvins. Mais ils ne le sont pas assez dès qu'il s'agit de leur propre langue – et je ne sais quelle rage les pousse à recourir en toutes occasions aux vocabulaires étrangers ; plus spécialement aux expressions anglo-saxonnes. »

Nous devons toutefois nuancer ce propos sur le manque de considération du locuteur francophone à l'égard de sa langue. En effet, comme nous pouvons le lire dans la thèse de Walker (1998 : 5) :

> « Le Français est très attaché à sa langue, et très soucieux d'en assurer le maniement le plus correct. La France est le seul pays que nous connaissions où il nous est arrivé d'être témoin d'un début de bagarre entre deux personnes au sujet d'un conflit grammatical, à savoir quel mode employer après l'expression *après que*. »

Qui n'a d'ailleurs pas déjà entendu un francophone se plaindre lorsqu'un autre locuteur se trompe sur l'utilisation du fameux *si* suivi de l'imparfait et ensuite du conditionnel ? « Sur un plan moins anecdotique, nombreux sont les auteurs qui ont noté, de diverses manières, l'amour que le Français a pour sa langue » (Walker 1998 : 6) ainsi que sa « traditionnelle fierté […] devant [sa] langue[.] » (Picone 1992 : 9). Nous pouvons ajouter que la nouvelle édition du dictionnaire de langue générale a chaque année le droit à quelques minutes au journal télévisé et à un commentaire, certes court, sur les nouveaux mots qui y figurent et parfois même sur les mots qui en seraient sortis. Même à l'heure actuelle où certains penseraient que les francophones se préoccupent moins de leur langue, ils sont tout à fait capables de débattre à des heures de grande écoute ou dans des journaux reconnus de la nécessité, ou non, de modifier l'orthographe ou la grammaire de la langue française. Le dernier exemple en date remonte à septembre 2018 lorsque la fédération de Wallonie-Bruxelles a proposé « d'instaurer l'invariabilité du participe passé avec l'auxiliaire avoir » (site liberation.fr). De nombreux médias ont relayé l'information et en ont débattu. Ensuite, dans la troisième partie *Grammaire provisoire et abrégée du sabir atlantique*, il s'intéresse à la grammaire de la langue anglaise en

la comparant à celle de la langue française. Nous ne nous attarderons pas sur cette partie, car nous ne nous intéressons pas ici à une comparaison entre les deux langues. En revanche, ce qui nous intéresse davantage dans ce travail est ce qui peut influer sur les choix lexicaux d'un locuteur francophone et le type de prescription qu'Étiemble a pu mettre en avant au point que « […] le Journal Officiel du 18 janvier 1973 publie une liste de plusieurs centaines de mots et tours franglais qui sont déconseillés ou bannis [des] vocabulaires [français] techniques » (Étiemble 1990 : 21). En outre, d'après Hansson et Tegelberg,

> « Le livre et l'usage de mots anglais des politiciens ont provoqué un débat sur l'emploi des emprunts anglais et, en 1975, la Chambre des députés a fait passer la loi Bas-Lauriol, qui rendait obligatoire l'usage du français et interdisait l'usage de termes et d'expressions étrangers. »

Cet ouvrage n'a donc pas éveillé uniquement l'intérêt des linguistes, mais également celui des législateurs. La législation qui en a suivi a donc eu des conséquences pour des personnes en dehors des cercles de spécialistes, ce qui renforce le côté incontournable d'un tel ouvrage dans un travail sur les anglicismes. La quatrième partie *Pourquoi sabirons-nous atlantique ?* porte donc sur les raisons qui pousseraient le locuteur francophone à intégrer des mots en anglais lorsqu'il s'exprime en français. Nous donnerons d'autres motifs que ceux avancés par Étiemble plus loin dans ce travail. Sur cette partie, nous devons prévenir le lecteur qui souhaiterait se faire son propre avis sur le livre d'Étiemble que ce dernier en vient à mettre sur un même plan les morts lors de la Seconde Guerre mondiale et la langue française qui serait en train de mourir (Étiemble 1990 : 269). Nous tenons à dire ici que nous estimons cette comparaison des plus extrêmes voire exagérée. C'est d'ailleurs une des raisons qui pousse à Walker à ne pas s'attarder sur l'ouvrage d'Étiemble. Tout d'abord, et toujours dans ce même contexte historique, la langue française utilisée par les soldats de l'armée française serait parsemée de mots en anglais en raison des circonstances dans lesquelles les soldats ont été formés (Étiemble 1990 : 270). Étiemble estime que « la contamination du vocabulaire allait de soi », ressenti exprimé au travers d'une métaphore médicale à connotation plutôt négative. Cet usage de mots en anglais serait donc dû à des contacts avec des anglophones. Le but derrière le fait que les soldats parlent en anglais était d'avoir une armée européenne dans laquelle tous les soldats pourraient se comprendre (Étiemble 1990 : 271). Nous pourrions rétorquer à Étiemble que l'utilisation d'une même langue par tous les soldats ne pouvaient que leur permettre d'être plus efficaces que si chacun se bornait à n'utiliser que sa langue nationale. (Cette utilisation d'une même langue par des personnes appartenant à différentes communautés linguistiques est d'ailleurs toujours

d'actualité dans des domaines comme l'aviation, là aussi principalement pour des raisons de sécurité et d'efficacité.) Après plusieurs pages de commentaires sur les termes anglais utilisés dans le domaine militaire en France, il explique que si la langue française se meurt, ce serait également d'une part, parce que les Américains « achète[nt] des actions [et] "contrôle[nt]" des sociétés[,] » (Étiemble 1990 : 278) et d'autre part, parce que « [p]our coloniser le commerce et l'industrie françaises, il fallait […] saboter le français dans les positions les plus fortes qu'il occupait encore : comme langue diplomatique, et de culture » (Étiemble 1990 : 278). Là encore, il fait une comparaison qui pourrait gêner plus d'un lecteur lorsqu'il dit que « [n]ul n'ignore qu'à peine délivrée la France du nazisme, les Américains s'employèrent à éliminer le français comme langue de travail aux Nations Unies » (Étiemble 1990 : 279). Pour lui, l'utilisation de mots anglais en français serait donc liée à des circonstances militaires, politiques et économiques, ce qui pourrait expliquer son utilisation de métaphores assez fortes lorsqu'il parle des mots anglais qui envahiraient la langue française. Ensuite, il explique que le tourisme a également eu une influence particulière sur les mots ou la langue choisis par les locuteurs francophones en affirmant que le tourisme

> « Attire [en France] des étrangers dont la portion la plus compacte est anglo-saxonne – clientèle riche, dont la présence incite certaines branches du commerce (hôtellerie, magasins de luxe), et des quartiers entiers de Paris, à parler anglais (*English spoken*), à se parer d'enseignes en anglais, à créer des noms de marque en anglais, parfois même à afficher leurs prix en livres et en dollars » (Étiemble 1990 : 293).

Soyons ici pragmatiques et reconnaissons qu'il est agréable, lorsque nous sommes touristes dans un pays parlant une autre langue que la nôtre, si un vendeur ou un restaurateur peut nous renseigner dans notre langue. Ainsi, « l'emploi de l'anglais » est associé « d'une façon quasi automatique » « à l'idée de luxe, de qualité » « aux yeux du public français » (Marcel Galliot 1955 dans Étiemble 1990 : 293). Les mots en anglais sont également entrés dans le vocabulaire français par la porte de la publicité. Tout locuteur a des contacts, conscients ou non, avec la publicité dans sa vie quotidienne. L'idiolecte de chacun peut donc être influencé par les mots utilisés dans la publicité, qu'ils soient en français ou en anglais et que le produit ou service mis en avant dans la publicité intéresse ou non le locuteur. Les publicités étant diffusées de manière assez régulière, elles peuvent influencer le locuteur qui les entend ou qui les aperçoit. Shklar, une étudiante d'Étiemble, a étudié « l'américanisation du langage publicitaire entre 1945 et 1961 » (Étiemble 1990 : 294-295). « [Elle] a relevé près de treize cents mots anglo-saxons

constamment employés dans [la] publicité [en France] (Étiemble 1990 : 296). Les « slogans » ont pour but d'être « faciles à retenir ». Le fameux « *Do it yourself* » est donné en exemple en ajoutant l'aspect de la prononciation par le francophone qui peut parfois être rendue par « *douite yourselfe* » dans la bouche de certains locuteurs. Nous pouvons ajouter ici que l'expression est d'ailleurs devenue le nom de la filiale de bricolage de la coopérative Migros en Suisse, le *Do it + Garden*. Le symbole mathématique est lui aussi en anglais comme nous pouvons le constater sur le site Internet de l'enseigne, mais de nombreux locuteurs diront *et*. Nous nuançons toutefois notre propos sur le nom de cette enseigne, car il ne faut pas oublier que le cas de la Suisse est particulier du fait de son plurilinguisme qui impose d'une certaine manière aux entreprises d'être reconnaissables quelle que soit la région linguistique du pays dans laquelle une succursale peut se trouver, bien que d'autres enseignes aient pris le parti d'adapter le nom de leur filiale en fonction de la région linguistique comme c'est le cas pour *Brico et loisirs* en Romandie et *Bau und Hobby* en Suisse alémanique. De plus, l'étude de Shklar a révélé que différents domaines sont concernés, par exemple le fait de faire ses courses qui est devenu *shopping*, qui, pour Étiemble (1990 : 295), correspondait encore aux *emplettes*. Le *Grand Robert* en ligne (au 10.05.2019) classe *shopping* parmi les anglicismes et propose *lèche-vitrine* comme équivalent en français. Peut-être plus étonnant, elle trouve également des termes en anglais dans une revue d'agriculture, *La France agricole*. Nous pouvons citer quelques-uns de ses exemples qui peuvent parfois laisser perplexe comme la « récolteuse à betteraves *beetmaster* », « l'aliment *protector* pour les poussins » (ne pouvait-il pas être *protecteur* ?), le « gazon *blue grass* » (Étiemble 1990 : 297). La suite de l'exposé nous rappelle que tous les locuteurs n'ont pas la même sensibilité à l'anglicisme lorsqu'Étiemble (1990 : 298) relève l'expression « en *conditionnant* les pommes de terre (plutôt qu'en les ensachant) », qui nécessiterait davantage de contexte afin d'être désignée comme anglicisme, car l'Académie française reconnaît le verbe *conditionner* comme étant le fait d'« [a]gencer, [de] mettre dans les conditions requises, dans de bonnes conditions », mais reconnaît également le verbe *ensacher* comme le fait de « [m]ettre dans un sac ou dans un sachet ».

Les prescriptions d'Étiemble

Intéressons-nous maintenant à la partie normative de son ouvrage. Là encore, Étiemble lie des éléments de la Seconde Guerre mondiale, tels que les soldats et civils russes morts durant la guerre au fait que les Américains soient venus en France et aient investi dans des entreprises et ainsi « colonisé » la langue française de nombreux mots en anglais (Étiemble 1990 : 333 – 334). Pour lui, il faudrait s'inspirer « [d]u temps malheureux où [la France] ét[ait] colonisé[e] par des

princes italiens [et les] humanistes durent se fâcher contre l'italianisation du langage français. Il faut aujourd'hui se fâcher contre la yanquisation. » (Étiemble 1990 : 341). D'après lui, pour éviter l'usage à tout va de mots en anglais, il faudrait « raviver » le lexique de la langue française et montrer qu'il « suffirait de dériver et de composer des mots neufs » (Étiemble 1990 : 343) pour se rendre compte que la langue française dispose généralement d'un mot pour dire ce que certains expriment par un mot en anglais. De son point de vue, il faudrait une nouvelle édition du *Littré* pour qu'il soit remis à jour. Il préfère nettement ce dictionnaire au *Robert* et précise que « certains collaborateurs du *Robert* ont déclaré publiquement […] ne point partager ce qu'ils appellent [s]a "phobie" des anglicismes » (Étiemble 1990 : 343). Dans son éloge de la richesse du français, pour contrer l'argument de certains de ses contemporains selon lequel la langue française serait pauvre, il rappelle qu'il faut ternir « compte de tous *les* français qui se parlent aujourd'hui dans le monde » en expliquant que certains francophones ont su piocher dans d'autres langues tout en francisant « parfaitement » (Étiemble 1990 : 346). Il l'illustre avec le mot *mantègue* « fabriqué à partir de l'espagnol *manteca* » par les Haïtiens (Étiemble 1990 : 346). De notre point de vue de futur traducteur, nous avons appris toutefois que nous devons faire attention aux régionalismes et adapter les mots que nous utilisons en fonction du public cible à qui est destiné la traduction. Dans l'exemple d'Étiemble, combien de locuteurs francophones de France sur cent sauraient que *mantègue* est le saindoux haïtien ? Le traducteur pourrait devoir fournir une courte explication sur ce que c'est, tout comme le fait Étiemble. Il cite d'ailleurs Jean Duché pour rappeler le fait que les mots voyagent et peuvent passer d'une langue à une autre : « [i]l ne vous aura pas échappé que notre langage a tendance à se truffer de mots anglais. Les langages vivent de ces échanges. Mais il fut un temps où ces mots étaient aussitôt triturés, malaxés, déformés et naturalisés. » (Jean Duché dans Elle du 23 août 1963 dans Étiemble 1990 : 364). Nous reviendrons plus loin sur le côté voyageur des mots et celui des échanges entre les langues. Puis, il donne l'exemple d'un article dans lequel les mots qui auraient été écrits en anglais sont francisés (Étiemble 1990 : 365). Étiemble explique que la prononciation des mots anglais peut rendre la francisation complexe, car plusieurs solutions sont possibles comme dans le cas de *tichirtes* qui peut aussi s'écrire *ticheurtes* (pour *t-shirt*). Nous constatons la difficulté de l'exercice de prendre simplement un mot en anglais et l'écrire d'après la prononciation en français. Tous les locuteurs francophones n'ont pas la même connaissance de la prononciation des mots en anglais ; celle-ci peut donc varier d'un locuteur à un autre et par conséquent la manière d'écrire également. Sans compter le fait que la prononciation varie également chez les anglophones. Nous pouvons donc dire ici que, du point de vue du traducteur, la francisation d'un mot anglais sur la base de sa prononciation n'est pas

forcément la meilleure des options face à un emprunt ou un anglicisme. De plus, la francisation d'un mot anglais ne rend pas pour autant ce dernier plus transparent pour le francophone. Nous pouvons résumer cette partie sur Étiemble en disant que pour lui, la langue française serait envahie de mots en anglais alors que la langue de Molière dispose déjà du vocabulaire pour exprimer ces mots au point que les locuteurs français ne sembleraient plus savoir s'exprimer sans incruster un mot en anglais dans leurs phrases. Il préconise de redécouvrir les richesses du français de France et celles des autres régions de la francophonie. D'après lui, il aurait « donné à [s]es compatriotes une conscience aiguë du franglais. La notion est désormais entrée dans les esprits[.] » (Étiemble 1990 : 403). N'en déplaise toutefois à Étiemble et à son désamour des anglicismes et autres emprunts, ceux-ci étaient déjà utilisés par des auteurs de référence faisant généralement parties des lectures incontournables pour les écoliers francophones au cours de leur scolarité bien avant qu'il ne « donne [cette] conscience à [s]es compatriotes ».

> « Ainsi, Balzac se sert du mot *fashionable*, anglicisme qui a complètement disparu de la langue mais que le *Petit Larousse illustré* de 1906 présente encore avec la définition "jeune homme qui suit la mode". C'est grâce à Baudelaire qu'a survécu jusqu'à notre époque le *spleen*. Vivant en exil dans un monde anglophone, Victor Hugo, dans sa correspondance, fait mention de *notre petit christmas d'enfants pauvres* (1863). Et chez Proust, on trouve des expressions comme *une conception un peu tory de la bonté, bluff, royalties, season, faire clan, smoking, garden party* et self government, expressions dont certaines ne sont jamais entrées dans la langue. » (Bogaards 2008 : 11).

Bien entendu, notre lecteur pourrait rétorquer qu'il s'agit là de la liberté artistique de l'écrivain. Nous pouvons cependant relever que, parmi tous ces mots anglais, *bluff* est resté dans la langue française et figure même dans la neuvième édition du *Dictionnaire* de l'Académie française. D'ailleurs, la langue française l'a intégré au point d'en avoir dérivé le verbe *bluffer*, également dans la dernière édition du *Dictionnaire*. En outre, *fashionable* montre que les francophones peuvent utiliser des anglicismes, mais peuvent également s'en détourner. Ainsi, tout anglicisme n'entre pas forcément dans la langue française pour y rester.

Quelques régions de la Francophonie face aux anglicismes

Les anglicismes ne sont toutefois pas présents uniquement dans la langue française ou dans le français de France. Comme la langue anglaise est aujourd'hui considérée comme une langue « internationale », les locuteurs des régions de la Francophonie autre que la France, tout comme les locuteurs de langues autres que le français, sont également concernés par les contacts avec

la langue anglaise. Soubrier (2016 : 84-85) confirme d'ailleurs cette impression lorsqu'il affirme que « [d]epuis le début du vingtième siècle, c'est l'anglais qui a acquis le statut de première langue internationale de communication et qui est devenu le premier exportateur de mots à destination de toutes les langues du monde. » Les locuteurs francophones seraient, d'après le site de l'Organisation internationale de la francophonie, « 300 millions […] dont 235 millions de locuteurs quotidiens[,] » répartis sur les cinq continents. Cependant, les chiffres concernant le nombre de francophones dans le monde varient fortement d'un auteur à un autre (Walker 1998 : 405-406), d'où le conditionnel. De plus, il faudrait définir à partir de quel niveau de maîtrise de la langue française un locuteur peut-il être « comptabilisé » comme francophone ou ne faut-il compter dans ces statistiques uniquement les personnes ayant le français comme langue maternelle ? En outre, « [s]eul le français a su, ou a voulu, se doter d'organismes et de structures réunissant des pays qui ont pour seul lien fédérateur l'usage de la langue française, sous le chapiteau de la francophonie » (Walker 1998 : 395). La tolérance vis-à-vis de l'utilisation d'anglicismes peut d'ailleurs varier d'une région à une autre. Comme nous pouvons d'ailleurs le lire chez Kim (2015 : 80),

> « Aujourd'hui, de nouveaux anglicismes sont sans cesse introduits dans le lexique français ; de plus, la variation lexicale concernant ce phénomène diffère selon la communauté linguistique. Bien que les gouvernements de la France et du Québec proposent des équivalents français, s'appuyant sur des lois dont le but est de promouvoir la langue française, ces tentatives visant à remplacer des termes d'origine anglaise par des termes français ne produisent pas toujours le même résultat dans les pratiques langagières des deux communautés. »

Le Québec

Intéressons-nous d'abord aux francophones nord-américains avant d'examiner le français de France. Le Québec est connu pour avoir une forte sensibilité face aux anglicismes. « [L]es locuteurs [y] sont prêts à franciser tout anglicisme qui se présente, ne reculant devant aucun néologisme (cf. *magasinage* à la place de *shopping*, *carré* à celle de *square*.[…]) » (Bécherel 1981 : 120). D'ailleurs, nous pouvons lire chez Pergnier (1981 : 26) que « [l']anglicisation croissante du lexique français sur l'Hexagone est une donnée que nous reprochent amèrement les Québécois […]. » Le Québec dispose d'une législation importante sur l'utilisation de la langue française allant jusqu'à imposer aux entreprises de plus de cent personnes à « former un comité de francisation » (article 136 de la Charte de la langue française). Cette Charte établit également les missions de l'Office québécois de la langue française dont « veiller à ce que le

français soit la langue habituelle et normale du travail, des communications, du commerce et des affaires dans l'Administration et les entreprises » et « aider à définir et à élaborer les programmes de francisation prévus par la loi et en suivre l'application ». Nous verrons quelle est la législation dont dispose la France s'agissant de l'utilisation de la langue française et de sa promotion dans quelques lignes, car le présent travail n'est pas axé sur le cas du Québec, mais il nous paraît intéressant de l'évoquer un minimum et incontournable dans le cadre d'un travail sur les anglicismes et leur traitement par le traducteur. Les ressources proposées par l'Office québécois à la disposition du rédacteur et du traducteur, mais également de tout un chacun, sont variées et généralement présentées au futur traducteur au cours de sa formation. Il est toutefois prévenu qu'il doit garder à l'esprit que certains équivalents proposés par ces ressources peuvent être considérés comme des régionalismes québécois. Par conséquent, le traducteur doit se demander si l'équivalent qu'il souhaite intégrer à sa traduction est également utilisé par son public cible. Il existe la Banque de dépannage linguistique, qui « est constamment enrichie pour prendre en compte les questions et les commentaires des usages et des usagères » (page d'accueil de l'Office québécois), le grand dictionnaire terminologique (GDT), qui « est un outil de référence indispensable qui donne accès à plus de trois millions de termes techniques français et anglais de tous les domaines de l'activité économique, technique et scientifique[,] le tout […] présenté sous forme de fiches faciles à consulter[.] » (site Services et ressources linguistiques de l'Office québécois). Il semblerait, d'après Kim (2015 : 92-93), que les interventions gouvernementales québécoises soient plus suivies que les recommandations faites en France, du moins dans le cas illustré par Kim (2015 : 92-93), celui du terme *smartphone*. Le terme recommandé, *ordiphone* dans le cas français n'apparaît pas dans le corpus qu'il a utilisé, alors que dès que *téléphone intelligent* est proposé par les instances officielles, sa fréquence dans le corpus augmente et celle de *smartphone* diminue.

> « Nous devons également noter que le terme *téléphone intelligent* était disponible pour les locuteurs québécois, avant même que sa notion n'ait été répandue dans la langue courante. […] [L]es locuteurs québécois pouvaient choisir le terme francisé *téléphone intelligent* avant la diffusion de [l']anglicisme [*smartphone*]. Ce terme répond en outre à la préférence des journalistes par rapport au nouveau terme *ordiphone* qui a été mal accueilli, tant par la presse française que par la presse québécoise. »

Comme nous pouvons le déduire de cette affirmation, le facteur temps est très important lorsqu'il s'agit de proposer ou de recommander un équivalent à un anglicisme. L'autre facteur

qui se cache également derrière cette affirmation est l'importance pour les organismes de terminologie officiels d'être composés d'experts dans leur domaine qui suivent l'évolution des technologies. Par conséquent, ces experts connaissent les nouveaux concepts auxquels tout un chacun pourrait rencontrer et peuvent ainsi tenter de définir une terminologie en français qui convienne à tous.

> « Il est en effet essentiel que le terme français soit proposé le plus rapidement possible en remplacement du terme d'emprunt. C'est ainsi que le terme *commerce équitable* proposé en 2010 a immédiatement remplacé *fair trade*, et que *téléchargement* et *pare-feu* se sont imposés sans peine face à *downloading* et *firewall* » (Soubrier 2016 : 98).

Kim (2015 : 99) faisait également cette constatation en affirmant que

> « Si les mots appropriés ne sont pas fournis au moment où les besoins du public commencent à augmenter, le gouvernement peut souffrir pour obtenir le résultat escompté. En effet, de nombreux chercheurs, dont QUIRION (2004) et GIAUFRET (2007), ont affirmé que l'activité tardive d'intervention gouvernementale aurait provoqué l'échec de la politique d'aménagement lexical. S'il n'existe pas de termes français appropriés à leurs besoins, les locuteurs emploieront l'anglicisme déjà existant. »

Ainsi,

> « Rien ne sert de lutter contre un emprunt si celui-ci est depuis longtemps intégré à la langue. L'expérience malheureuse de la traduction « officielle » du terme *marketing* est un exemple intéressant. Introduit en France au début des années 1950, ce terme est resté sans équivalent français pendant plus de vingt ans. Ce n'est qu'en 1974, que fut proposé le néologisme français *mercatique*. Cette traduction, beaucoup trop tardive, n'a jamais pu s'implanter dans les milieux professionnels » (Soubrier 2016 : 90-91).

S'agissant de *mercatique*, le *Grand Robert* en ligne ne l'indique pas comme étant un équivalent recommandé pour *marketing*, mais comme une « branche du marketing ». De son côté, l'Académie française indique qu'il s'agit de l' « ensemble des techniques et des actions grâce auxquelles une entreprise développe la vente de ses produits, de ses services, en adaptant sa production aux besoins du consommateur. » et précise ensuite « doit être préféré à *marketing* ».

Sous la vedette *marketing*, le dictionnaire de l'Académie ne fournit aucune définition mis à part qu'il s'agit d'un mot anglais qui signifie « acheter et vendre » et renvoie directement à *mercatique*. Nous pourrions nous demander combien de spécialistes de cette branche de la vie d'une entreprise reconnaîtraient le domaine dans lequel ils exercent sous le terme *mercatique* et combien l'utilisent. Sous la définition de *mercatique*, en renvois, figurent les termes composés possibles comme *directeur de la mercatique* au lieu de *directeur marketing*. Combien de curriculum vitae pourrions-nous trouver d'actifs se définissant comme *directeur de la mercatique* et non comme *directeur marketing* ?

La France

Cet exemple permet, d'une part, d'aborder les organismes officiels en France et, d'autre part, de nous rendre compte que la source consultée pour savoir si un terme est considéré comme un anglicisme ou non doit être choisie avec soin et, si possible, la même tout au long de la rédaction d'un même texte afin de lui assurer une certaine cohérence.

La législation sur la langue française en France remonte à l'Ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539

> « Sous l'égide de François I, où il est stipulé que dorénavant toute ordonnance et tout jugement des tribunaux seront rédigés dans la seule langue française, qui écarte le latin d'un terrain qui lui était jusqu'à lors propre. Par l'Ordonnance de Lyon, de 1540, ce dispositif s'étendra à tout le territoire français » (Walker 1998 : 9).

Tout comme pour le Québec, il existe également de nombreuses ressources.

> « En France, deux structures s'occupent officiellement de l'aménagement lexical : la Délégation générale à la langue française et aux langues de France et la Commission d'enrichissement de la langue française. Elles collaborent avec des institutions partenaires, telles que l'Académie française ou le CNRS, [Centre national de la recherche scientifique,] afin d'enrichir la langue française de France. Les missions de ces organisations sont indiquées dans le décret n°96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue français et dans l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France […] » (Kim 2015 : 83).

L'Académie française

Avant de nous intéresser à ces deux structures, nous nous devons de mentionner l'Académie française, qui semble probablement plus connue ou la première institution française qui peut

venir à l'esprit du traducteur, ou de n'importe quel locuteur francophone français, lorsqu'il est question des normes de la langue française en France. La norme linguistique est « un ensemble de règles fondées sur les usages considérés comme des modèles à suivre » (Walter 2016 : 55). À l'article XXIV des statuts de l'Académie française, il est écrit que « [l]a principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possibles à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences ». Une note de bas de page vient d'ailleurs renforcer l'importance de cet article, en plus de la police en gras, en expliquant qu'il s'agit d'un « [a]rticle essentiel qui formule la raison d'être de l'Académie, lui prescrit sa mission et fonde son autorité. » Pour réaliser sa mission, l'Académie s'est attelée dès le début à l'élaboration d'un dictionnaire et d'une grammaire. « [L]e *Dictionnaire* de l'Académie ne sera publié qu'en 1694 » (Walter 2016 : 56). Si nous consultons le site de l'Académie, nous constatons qu'il s'agit actuellement de la neuvième édition du *Dictionnaire* et qu'elle est en cours d'élaboration, raison pour laquelle une recherche peut aboutir à une entrée dans la huitième ou dans la neuvième édition. Le temps nécessaire pour l'élaboration d'une édition est donc conséquent, ce qui peut conduire à des doutes quant à la correspondance avec une des bases de son *Dictionnaire*, à savoir qu'il s'agit d'« un ouvrage sur l'usage contemporain » (Walter 2016 : 57). Le *Dictionnaire* est certes un ouvrage sur l'usage contemporain sans pour autant intégrer ce que certains pourraient appeler des distorsions qu'elles soient au niveau de la grammaire, du lexique ou des expressions. Il ne faut pas oublier que ce *Dictionnaire* a également pour fonction de rappeler les normes de la langue française. Cette neuvième édition a pour particularité de présenter 25 000 mots supplémentaires par rapport à la précédente soit un total de 60 000 mots d'après la page Internet sur les missions de l'Académie. Elle est composée de 40 membres appelés les Immortels, nom qu'ils doivent « à la devise "À l'immortalité", qui figure sur le sceau donné à l'Académie par son fondateur, le cardinal de Richelieu et qui se réfère à leur mission, porter la langue française » (site academie-francaise.fr). L'Académie est d'ailleurs considérée comme « une personne morale de droit public à statut particulier placée sous la protection du président de la République. » (site academie-francaise.fr).

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France

La Délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF) et la Commission d'enrichissement de la langue française font quant à elles parties du ministère de la Culture.

> « Le dispositif d'enrichissement de la langue française a pour mission première de créer des termes et expressions nouveaux afin de combler les lacunes de notre vocabulaire et de désigner en français les concepts et réalités qui apparaissent sous des appellations étrangères. »

Cette institution travaille en collaboration avec l'Académie française dans le sens où les nouveaux termes doivent d'abord être validés par cette dernière avant d'être publiés au Journal officiel. Comme le précise le dispositif de l'enrichissement de la langue, les termes « sont d'usage obligatoire dans les administrations et les établissements de l'État et servent de référence. En particulier pour les traducteurs et les rédacteurs techniques. » (site culture.gouv.fr). D'après Kim (2015 : 87), nous ne devrions pas pouvoir lire l'emprunt *e-mail* dans des textes publiés par l'administration française, car « le terme *courriel* […] est obligatoire[] » en lieu et place de l'emprunt. Cependant, pour les citoyens, il ne s'agit que de recommandations, car « [o]bliger les citoyens à utiliser les termes officiels peut susciter de nombreuses discussions au sujet de la liberté d'expression dans la société. C'est pourquoi quelques dispositions ont été déclarées non conformes à la Constitution en France. » Ainsi, depuis le 29 juillet 1994, l'État a interdiction « d'imposer l'utilisation d'une terminologie officielle en dehors des missions des services publics » (Kim 2015 : 87). La Commission présente ainsi chaque année un rapport qui résume ses activités au cours de l'année écoulée. Il est d'ailleurs intéressant de lire dans son rapport (2017 : 14-15) que la Commission collabore également avec des organismes dans d'autres pays francophones tels que l'Office québécois de la langue française (OQLF) et le Bureau de la traduction des Services gouvernementaux du Canada. Du point de vue législatif, il existe (Kim 2015 : 82-83)

> « Trois bases juridiques [qui] concernent directement l'aménagement terminologique : la Loi n°94-665 du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française, dite loi Toubon, le décret n°96-602 du 3 juillet 1996 relatif à l'enrichissement de la langue française et l'arrêté du 17 novembre 2009 relatif aux missions et à l'organisation de la délégation générale à la langue française et aux langues de France. Ces trois dispositifs visent à enrichir la langue française de France. Plus particulièrement, la loi Toubon déclare que le français est la langue officielle de la République et affirme son utilisation obligatoire dans certains secteurs. »

La loi Toubon est d'ailleurs à l'origine des traductions, généralement en bas de l'écran, que le téléspectateur peut apercevoir dans les publicités, qu'il s'agisse de slogans ou d'autres

expressions utilisées à l'écran. L'article 2 affirme en effet que « [l]es mêmes dispositions[, s'agissant de l'emploi obligatoire de la langue française] s'appliquent à toute publicité écrite, parlée ou audiovisuelle. » Ainsi, comme l'explique le journal Libération dans un article du 27 novembre 2013, « [l]a loi Toubon […] n'interdit pas l'utilisation de langues étrangères dans les campagnes publicitaires, mais impose leur traduction de manière visible dans la langue de Molière. » (site liberation.fr). Cependant, toujours d'après Kim (2015 : 86), il semblerait qu'« [e]n France, la politique linguistique tend à se concentrer sur la francisation des termes dans des domaines spécifiques plutôt que sur des mots de la vie quotidienne. »

FranceTerme

*France*Terme est la base de données terminologique du Ministère français de la Culture. Elle

> « Regroupe les équivalents recommandés par le gouvernement français. Nous pouvons y consulter notamment des termes français avec la date de leur publication au Journal Officiel de la République française, le domaine concerné, leur définition, ainsi que leurs équivalents en langues étrangères, spécialement en anglais » (Kim 2015 : 83-84).

Cette ressource permet dès sa page d'accueil d'avoir un premier aperçu des « derniers termes publiés », mais également d'accéder, à partir de l'onglet *Ressources terminologiques*, à d'autres bases de données terminologiques comme, entre autres, IATE, qui est la base de données de l'Union européenne, Termdat, celle de l'administration fédérale suisse et Termium, celle du Gouvernement du Canada. Par ailleurs, le ministère de la Culture propose également WikiLF pour permettre aux locuteurs de donner leur avis concernant les néologismes.

> « Sur ce site, élaboré selon l'idée que la langue française évolue au quotidien via l'usage de chacun, l'on peut "voter ou proposer ou encore soumettre à l'avis de la Commission un nouveau terme accompagné de sa définition." […] WikiLF tient compte des sentiments et des attitudes du grand public face aux termes qui lui sont soumis, ainsi que leurs équivalents en français » (Kim 2015 : 84).

Cette plateforme a donc pour avantage de permettre aux locuteurs de participer d'une certaine manière à l'évolution « officielle » de la langue. Toutefois, concernant ces plateformes officielles qui permettent aux locuteurs de donner leur avis sur les nouveaux termes ou les équivalents proposés en remplacement d'anglicismes, nous pourrions nous demander quelle proportion de locuteurs, d'une part, connaissent leur existence et, d'autre part, y participent et permettent ainsi à ces commissions de sélectionner des équivalents qui auraient réellement des

chances d'être conservés et surtout utilisés par les locuteurs dans leur vie quotidienne ou dans leur vie professionnelle, dans le cas de termes spécialisés. Cette remarque rejoint une méthode possible mentionnée par Walker (1998 : 78) pour connaître la sensibilité des locuteurs autres que celle des linguistes puristes vis-à-vis des anglicismes. Cette méthode consisterait en l'examen du « courrier envoyé aux journaux par les lecteurs ». Dans son travail, Walker (1998 : 79) s'était penché sur le « courrier des lecteurs du *Monde* entre 1987 et 1997, et [avait] découvert plus d'une trentaine de lettres écrites pour dénoncer tel ou tel "abus de langage", dont bon nombre se trouvent être des anglicismes ». Le point qui rejoint effectivement notre remarque est le fait que (Walker 1998 : 81)

> « Le courrier des lecteurs ne peut être considéré comme représentatif d'une population. Tout le monde ne prend pas la plume pour écrire au journal – il faut d'abord avoir le loisir de le faire, ce qui n'est pas donné à tous, sans parler du fait qu'il faut avoir un fort besoin d'exprimer ses sentiments. »

De plus, il semblerait d'après le courrier envoyé par les lecteurs que les journalistes (et les publicitaires) seraient désignés comme « coupables » de la présence d'anglicismes dans les articles (Walker 1998 : 79-80). Nous avons néanmoins trouvé une page dans un forum de discussion sur les jeux vidéo un article expliquant aux membres du forum les mots à utiliser en français en lieu et place d'expression qu'ils utilisaient en anglais parfois depuis longtemps. D'après les réponses des utilisateurs, ces derniers semblent toutefois peu satisfaits des équivalents au point que certains estiment que « [c]e ne sont que de simples traductions. » Un utilisateur ajoute d'ailleurs qu'« en entreprise on utilise que des mots anglais, jamais on ne prononce les mots technique[s] en français. » Quant aux attitudes des locuteurs vis-à-vis des organismes officiels et des anglicismes, il semble ressortir du questionnaire de la thèse de Walker (1998 : 507) que « [p]our les Français […], les anglicismes ne posent aucun danger, les commissions de terminologie sont globalement inutiles, à tel point que l'on aurait tendance à juger négativement une personne cherchant explicitement à éviter les anglicismes. »

La Suisse

Avant de passer aux échanges entre langues, il nous faut également donner un aperçu du point de vue des organismes officiels sur les anglicismes et mentionner les ressources disponibles pour le traducteur, ou rédacteur, qui écrirait pour un public francophone suisse. Dans la publication *100 Anglicismes* par sa section de terminologie, la Chancellerie fédérale (2015 : 4) explique que l'administration fédérale tente de ne pas utiliser d'anglicismes, car

> « [elle] doit respecter et faire respecter les langues officielles et également s'adresser à la population dans une langue compréhensible. Elle doit donc s'exprimer en allemand, en français, en italien et en romanche en évitant des mots étrangers inconnus du public. »

Étant donné que la Confédération travaille en plusieurs langues, elle attire également l'attention sur le fait qu'« un anglicisme n'est pas toujours utilisé dans toutes les langues (p.ex. *free press*, utilisé en italien seulement) » (2015 : 4). Tout comme les autres régions francophones déjà mentionnées, la Suisse met également un certain nombre de ressources à disposition des rédacteurs et des traducteurs. Sous la rubrique la langue du site de la Confédération, nous trouvons sous l'onglet *Aides à la rédaction et à la traduction* une rubrique *Recommandations concernant les anglicismes*. Un élément de méthodologie rédactionnelle, bien que probablement évident, qui nous semble important de relever est la réponse donnée à « Que faire lorsqu'au moment de rédiger un texte, on rencontre un terme en anglais ? Tout d'abord faire la part du franglais en se demandant si l'anglicisme en question ne fait pas double emploi avec une forme existante[.] » Elle rappelle ainsi que le doute et le questionnement sur les mots ou expressions employés caractérisent le travail du rédacteur et du traducteur. Elle propose des liens vers des ressources spécialisées dans le cas où celles disponibles sur le site de la Chancellerie fédérale. Nous retrouvons ainsi *France*Terme, le Grand dictionnaire terminologique, mais également le Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) (France) et le dictionnaire de l'Internaute (IBM, Canada). La Chancellerie met en avant à plusieurs reprises l'argument lié aux problèmes de compréhension que peuvent créer les anglicismes et ainsi créer « une subtile discrimination sociale entre "anglo-riche" et "anglo-pauvres"[,] » car tous les habitants d'un même pays n'ont pas le même niveau de connaissance de la langue de Shakespeare. Plus haut, nous avons mentionné Termdat. Il s'agit de la banque de terminologie de la Confédération. Elle donne accès à des fiches terminologiques provenant des différents services de terminologie du pays, que ce soient ceux des cantons ou ceux des offices fédéraux. Cette plateforme a pour autre avantage de proposer différentes combinaisons de langues, et pas uniquement les langues officielles suisses. Certaines fiches proviennent d'ailleurs de services de traduction officiels. À ce propos, la Chancellerie propose aussi une rubrique *Pièges de traduction* qui référence certaines erreurs que les réviseurs ont pu rencontrer. Cependant, dans le cas de la Suisse, « la préoccupation majeure des puristes suisses, comme le laisse supposer le titre de l'article de Singy, n'est pas les anglicismes mais plutôt les germanismes. » (Walker 1998 : 63) Nous pouvons lire dans la note de cette même page « que les mêmes phénomènes

quasi-paranoïaques que [Walker] [a] constaté à propos des anglicismes en France se retrouvent en Suisse Romande, mais pour ce qui concerne l'influence de l'allemand. » Le traducteur travaillant en Suisse doit donc également avoir à l'esprit que certaines tournures qu'il pourrait employer soient perçues comme des germanismes ou, lorsqu'elles sont tellement courantes dans le langage, des helvétismes.

Échanges entre langues

Enfin, intéressons-nous au caractère voyageur des mots et aux échanges entre langues. « Toutes les langues ont toujours empruntés des éléments à d'autres langues et il est tout à fait normal que des langues qui sont en contact, par le biais de leurs locuteurs, s'influencent mutuellement, tout en sachant que ces influences peuvent être inégalement réparties » (Bogaards 2008 : 11). Ainsi,

> « […] la langue emprunteuse se permet d'adapter les éléments pris à d'autres langues à ses propres besoins, voire de les y intégrer au point de faire oublier, ou presque, leur origine première. La langue d'arrivée se comporte en maître absolu qui décide non seulement de la forme mais aussi du sens qu'aura tel ou tel mot étranger » (Bogaards 2008 : 18).

Les échanges entre les langues supposent des contacts entre leurs locuteurs. Ces contacts ont créé des liens et des sensibilités entre les deux langues.

Un peu d'histoire

Le lien entre la langue française et la langue anglaise ne date pas d'aujourd'hui.

> « Pour se rendre compte des sensibilités réciproques, il suffit de se rappeler que le *French cricket* est une forme de ce sport incompréhensible de spécialement adapté aux enfants et que *to take French leave* revient à une réduction du temps de travail qui n'a certainement pas l'aval du patron, tandis que, comme on le sait, *filer à l'anglaise* ne témoigne pas forcément d'une bonne éducation » (Bogaards 2008 : 10).

Les sentiments d'une communauté linguistique envers l'autre ressortent bien dans ces expressions courantes. Si aujourd'hui, certains auteurs ont l'impression que la langue française est envahie de mots anglais, il ne faut pas oublier que « [d]es origines françaises se retrouvent dans plus d'un tiers des mots anglais, la plupart faisant partie de la langue depuis la nuit des temps » (Bogaards 2008 : 10), et que la langue française n'a pas attendu le XXe siècle pour emprunter des mots à la langue anglaise. En effet,

> « […] le français avait emprunté à l'anglais, à côté de bien d'autres mots, les termes nécessaires à la création d'un système politique plus démocratique : *constitutionnel, loyaliste, coalition, politicien, législature*, ainsi que les sens politiques de mots comme *minorité, majorité* et *opposition* ont été repris à l'anglais au cours du XVIIIe (cf. aussi Mackenzie 1939) » (Bogaards 2008 : 11).

Honni soit qui mal y pense : l'incroyable histoire d'amour entre le français et l'anglais d'Henriette Walter nous livre des éléments des plus intéressants sur la relation entre les deux langues, et leurs locuteurs. Des raisons historiques lient les deux langues. En effet, car bien que nous parlions de langues, celles-ci se déplacent et voyagent avec leurs locuteurs. Rares sont aujourd'hui les personnes n'ayant aucun contact, réel ou virtuel, avec des locuteurs d'autres langues. Peu importe la langue que ces personnes utilisent pour communiquer entre elles, dès qu'un des intervenants d'une conversation s'exprime dans une autre langue que la sienne ou est entré en contact d'une manière ou d'une autre avec une autre langue, sa manière de s'exprimer peut avoir été influencée. Des francophones ont autrefois traversé la Manche et ainsi emporté la langue française avec eux en Angleterre lors de la conquête normande.

> « L'expansion de la langue française [y] avait [] trouvé un terrain particulièrement favorable, où elle avait pu se prolonger pendant des siècles car les contacts entre les deux pays avaient été constamment renouvelés au plus haut niveau par des mariages royaux successifs, depuis Henry II d'Angleterre (1133-1189) jusqu'à l'avènement d'Edward IV (1461-1483) » (Walter 2001 : 89).

La place de la langue française change quand Henry V utilise « l'anglais dans les documents officiels » à partir de 1420, année du « traité de Troyes [… qui le] reconnaissait […] comme héritier du royaume de France » (Walter 2001 : 90). La langue française était donc utilisée en Angleterre pendant plusieurs siècles.

Un mot anglais peut cacher un mot français et vice versa

Ainsi, nous pouvons noter que *proud* a intégré la langue anglaise dès le XIIe siècle. Ce mot « signifiait "vaillant" au Moyen Âge (cf. *prud* en vieux-français devenu *preux*)[.] » (Walter 2001 : 93). Un autre exemple, que nous retrouvons d'ailleurs principalement dans un certain type de restauration, est le mot *bacon*

> « que l'on prend aujourd'hui pour un anglicisme en français, est au contraire une forme que l'anglais a empruntée très tôt à l'ancien français *bacon* "viande de porc,

> flèche de lard salé", un mot de la vie quotidienne que le français avait lui-même précédemment emprunté au germanique ancien. » (Walter 2001 : 93).

Le puriste qui ne ferait aucune recherche préalable pourrait donc s'outrer d'un anglicisme de plus dans la vie quotidienne du francophone et aimerait certainement le remplacer par *lard*. Même s'il faut toutefois reconnaître que *bacon* est aujourd'hui prononcé comme un mot anglais. Walter nous montre d'ailleurs que nous pouvons retrouver l'ancien orthographe de mots français dans des mots anglais. Ainsi, l'anglais « a parfois gardé des traces de l'ancienne langue venue de France, écrite et orale, comme certaines consonnes (le *s* de *forest* "forêt") ou certaines voyelles et diphtongues (*veil* "voile", *prey* "proie", *leisure* "loisir") » (Walter 2001 : 93). Elle constate (Walter 2001 : 94) par ailleurs que « [l]es domaines d'emploi, qui sont surtout ceux de la vie sociale et intellectuelle mais aussi ceux des usages domestiques et alimentaires, révèlent l'omniprésence du français dans l'anglais de cette époque. » Des études ont été réalisées concernant le nombre de mots qui seraient utilisés en anglais et qui viendraient du français.

> « Un linguiste danois, Otto Jespersen, a fait, au début du siècle, un recensement de tous les emprunts de l'anglais au français depuis la conquête normande (1066) jusqu'à la fin du XVe siècle, et son étude statistique, effectuée sur un échantillon de 1000 mots, apporte une surprise : entre l'arrivée des Normands en 1066 et le début du XIIe siècle, le nombre d'emprunts ne montre pas de progression, alors que les XIIIe et XIVe siècles sont ceux où l'anglais accélère le rythme de ses emprunts, qui atteint des sommets à la fin du XIVe siècle.
>
> Or, c'est précisément à l'époque où les gens importants commencent à délaisser le français et à utiliser l'anglais dans les grandes occasions. Ce paradoxe apparent apporte la confirmation que les mots venus d'ailleurs mettent souvent un certain temps avant de s'implanter définitivement dans les écrits de la langue emprunteuse. » (Walter 2001 : 148)

Nous constatons ici qu'il ne faut pas négliger le critère temporel dans la compréhension des relations et des échanges entre deux langues. Il faut cependant également garder à l'esprit que les contacts entre les locuteurs des deux langues ne se faisaient pas forcément à la même vitesse au XIe siècle qu'aujourd'hui, dix siècles plus tard. De plus, le locuteur francophone du XXIe siècle peut avoir des contacts avec des anglophones d'Angleterre, mais également avec des anglophones venant de nombreux autres pays du globe avec leurs variantes concernant l'utilisation de certains mots ou de la grammaire, certains locuteurs parlant anglais sans que

cette langue ne soit leur première langue. Puis, c'est au tour de la langue française d'emprunter à l'anglais.

> « [A]vec la Révolution commence […] une nouvelle étape dans les relations entre [ces deux langues] : on décèle chez les Français les débuts d'une véritable *anglomanie* – mot que l'on trouve pour la première fois sous la plume d'Alembert – qui se révèle non seulement un sentiment d'admiration pour la philosophie, le régime parlementaire et les jardins anglais, mais aussi dans l'introduction d'un premier contingent de mots anglais dans la langue française. […]
>
> Ainsi, sur le modèle anglais entreront en français des formes comme *confortable, sentimental,* ou encore *influencer, libéraliser* ou *utiliser*, alors que jusque-là seuls *confort, sentiment, influence, liberté* ou *utile* avaient été attestés en français. » (Walter 2001 : 240).

Qui aujourd'hui crierait à l'anglicisme en entendant ces mots prononcés par un francophone ? Ne nous sont-ils pas utiles que ce soit dans la langue courante ou dans les langues de spécialité ? De plus, comme nous le verrons dans la partie *les anglicismes*, certains mots importés de l'anglais en français peuvent parfois être des mots que la langue anglaise a elle-même emprunté au français, puis, l'usage et le temps faisant leur travail, ces mots reviennent en français, parfois légèrement modifiés. « [… R]ail, par exemple, avait été emprunté dès le Moyen Âge à l'ancien français raille "barre", lui-même issu du latin regula, et tunnel n'est qu'une altération du français tonnelle, lui-même venu du gaulois à travers le bas-latin » (Walter 2001 : 242). Cette citation met également en avant le fait que la langue française crée également son lexique à partir d'autres langues que l'anglais, ce que confirme Picone (1992 : 16) en expliquant que « le français a toujours délégué une très grande partie du travail de l'enrichissement de son vocabulaire aux langues classiques, celles-ci lui servant de langues auxiliaires pour combler ses lacunes lexicogénétiques. » Nous constatons donc que les échanges entre les deux langues ne datent pas d'aujourd'hui et n'ont jamais été à sens unique comme nous pourrions en avoir la sensation avec le nombre d'ouvrages qui « mettent en garde contre » les emprunts du français à l'anglais. Deux citations de l'ouvrage d'Henriette Walter nous semblent chacune à leur manière souligner cette réalité. La première nous apporte un élément concernant l'attitude des deux communautés linguistiques qui nous rappelle les métaphores médicales ou militaires qu'a pu relever Walker dans sa thèse.

> « On voit donc que si le français s'est enrichi depuis deux siècles d'une grande quantité de mots venus de l'anglais, ce dernier de son côté n'a pas cessé de puiser dans le français depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours. Cependant, l'attitude des uns et des autres usagers est bien différente : alors qu'un Anglais ou un Américain est tout heureux d'employer des mots français ou d'origine française pour donner du piquant à ses paroles, nombreux sont les francophones qui, tout en étant attiré par cette langues anglaise qui les fascine, considèrent pourtant les mots anglais comme des intrus. » (Walter 2001 : 244).

Ne suffit-il pas d'ouvrir la carte d'un restaurant dans un pays anglophone pour se retrouver face à de nombreux mots qui sembleraient familiers à un francophone ? Ainsi, les animaux peuvent être désignés par deux termes, l'un servant pour l'animal lorsqu'il est vivant et l'autre lorsqu'il se retrouve dans notre assiette. Le mot à consonance française désigne le second, la cuisine étant associée dans l'esprit d'une partie des anglophones à la France tout comme dans l'économie semble être aujourd'hui associée aux pays anglo-saxons et en particulier aux États-Unis. Les termes en français sont donc en anglais un moyen d'enrichir le lexique. La seconde citation qui nous semble bien synthétiser la relation que les langues peuvent avoir entre elles vient d'ailleurs d'un Américain, Henry Louis Mencken, que nous transmet Henriette Walter (2001 : 289-290) accompagnée de sa traduction.

> « On aura toutefois bien compris que, s'étant fréquentées sans discontinuer, et de façon très intime depuis si longtemps, la langue française et la langue anglaise ont bénéficié chacune des cadeaux lexicaux que lui faisait l'autre. C'est le sens de ce qu'écrivait au début du XXe siècle dernier le critique américain Henry Louis Mencken en rappelant que "a living language is like a man suffering incessantly from small haemorrhages, and what it needs above all else is constant transactions of new blood from other tongues. The day the gates go up, that day it begins to die", c'est-à-dire "une langue vivante est semblable à une personne souffrant constamment de petites hémorragies. Ce dont elle a le plus besoin, c'est de continuelles transfusions de sang neuf apporté par d'autres langues. Le jour où les portes se ferment, ce jour-là elle commence à mourir." »

Ici aussi, nous retrouvons le côté médical des métaphores relevées par Walker, mais cette fois-ci dans un sens positif et salvateur pour la langue emprunteuse. Les langues sont donc comme des êtres vivants, comme le montrait déjà une métaphore mentionnée sous *Nouveaux termes* à propos de l'émergence de nouvelles réalités ou de nouveaux concepts. Cependant, les langues

ne vivent pas seules. Elles existent à travers leurs locuteurs qui ne sont pas enfermés dans des bulles hermétiques en fonction de la langue qu'ils parlent ou s'expriment (fort heureusement d'ailleurs). Les locuteurs ont des contacts les uns avec les autres que ce soit par leurs professions, leurs voyages, leurs liens familiaux ou leurs loisirs. De plus, certains locuteurs peuvent avoir des origines qui font qu'ils sont entourés par différentes langues. Par conséquent, la langue parlée par certains peut inspirer des locuteurs d'autres langues et vice versa. Même un locuteur sans aucune notion de linguistique peut avoir un (ou des) ressenti(s) lorsqu'il entend un mot, même dans une autre langue, et trouver que le mot étranger pourrait peut-être mieux exprimer ou mieux convenir à ce qu'il souhaite dire.

Terminons cette partie sur une recherche de 1998 que nous rapporte Henriette Walter (2001 : 146) qui a permis d'identifier 1225 mots à caractère international. Les langues utilisées dans cette recherche étaient le français, l'italien, l'espagnol, le portugais, l'allemand, l'anglais, le néerlandais, le danois, le suédois, le grec moderne et le finnois. Sergio Corrêa da Costa parle d'ailleurs de « mots sans frontières ».

> « Ce grand nombre de formes semblables sinon identiques s'explique sans doute par les contacts de longue date, et qui se sont récemment multipliés entre les langues d'Europe : les langues sont toujours prêtes à s'interpénétrer et les emprunts réciproques se font sans peine lorsque les besoins de la communication se font pressants » (Walter 2001 : 147).

D'ailleurs, ces langues font parties de la famille des langues indo-européennes, ce qui explique que certains mots puissent avoir des ressemblances. De plus, certaines d'entre elles sont géographiquement voisines ce qui augmente la probabilité de contacts entre leurs locuteurs.

> « Il apparaît par exemple que sur les 1225 mots à portée internationale constituant notre corpus, il y en a le quart (exactement 292, soit 24 %) qui sont absolument identique sur le plan de la forme graphique en français et en anglais (*album, ballet, beige, bronze, cabaret, concert, film, horizon, lion, microbe*…) » (Walter 2001 : 289).

Intuitivement, nous pourrions penser que cette proportion est plus importante entre le français et une autre langue latine comme l'italien. Or, il n'en est rien. Seul « une soixantaine de mots (soit 5 %) [sont] strictement identique[s] entre l'italien et le français (par exemple *album,*

alcool, beige, cabaret…)[.] (Walter 2001 : 289). Il y a donc bel et bien un lien fort entre la langue française et la langue anglaise. Nous pouvons conclure cette partie en ajoutant que

> « La langue française a trop l'habitude de[s] apports, elle qui fut du latin populaire baragouiné à la gauloise, teinté de patois, d'italien, d'espagnol, de berbère et de grand-breton. Elle a toujours su accueillir les mots venus d'ailleurs. *Almanach, alcool, amiral* nous ont été offerts par les Arabes. *Tourisme, sport, bluff, porridge* et *confort* sont arrivés depuis [longtemps] de Londres et d'Édimbourg » (Burnier et Rambaud 1997 : 105).

Il semble donc naturel de rencontrer des mots qui paraissent d'origine anglaise dans la langue française. De plus, nous avons vu des exemples de mots anglais que le français a intégré au point de créer d'autres mots.

Le rôle des journalistes

Comme annoncé en en-tête de cette partie, nous allons ici nous intéresser au rôle des journalistes dans la transmission des informations. Tout d'abord, avant de nous pencher sur la transmission de l'information par les journalistes à proprement parler, nous devons définir ce que nous entendons par *journaliste*. Ensuite, avant de pouvoir transmettre des informations, le journaliste doit les trouver. Enfin, il doit les traiter pour qu'elles soient accessibles à ses lecteurs et ainsi les transmettre. Nous verrons les différentes situations qui lient le journaliste à ses lecteurs.

Le journaliste

D'après Agnès, dans son *Manuel de journalisme* (2008 : 12), « le terme [de journalisme] est apparu peu avant la Révolution pour désigner la confection des nouvelles autant que le contenu des journaux. » Toujours d'après cet auteur (Agnès 2008 : 11), « la mission profonde du journalisme » est de « [f]avoriser la communication, l'échange, par la diffusion et la mise en perspective de l'information[.] » Cette mission s'incarne dans le métier de journaliste qui

> « Comporte […] deux pans indissociables : la réception et la recherche d'informations d'une part [- que nous examinerons plus loin –]; leur mise en forme sous forme de journaux écrits, parlés, télévisés, électroniques d'autre part [- qui est le pan de ce métier qui inclut la transmission de l'information]. » (Agnès 2008 : 12).

Un point essentiel que nous pouvons retenir des éléments définitoires que nous trouvons dans son Manuel (2008 : 12) est que « [le journaliste] travaille au service du public. » G. Bastin (Bastin 2018 : 5) confirme cette affirmation dans l'introduction de son *Petit lexique du*

journalisme en expliquant que « [l]e journalisme est par nature une activité *publique*. » Comme le traducteur, le journaliste écrit pour un public cible plus ou moins défini et doit prendre en compte ce public, car c'est ce public, sous la forme du

> « Lecteur [qui], in fine, décide de la valeur du "produit" et sanctionne : par le fait de quitter en cours de route un article qui ne lui plaît pas [, réaction dont le journaliste auteur de l'article n'a pas forcément connaissance], par le refus d'acheter à nouveau le journal qui l'a déçu, par le désintérêt envers une publication gratuite ou un site Internet. » (Agnès 2008 : 30).

Nous pouvons citer ici quelques-unes des aptitudes importantes pour un journaliste (Agnès 2008 : 30-33). Bien évidemment le journaliste d'une publication francophone possède une bonne (excellente ?) connaissance du français. Toujours du côté linguistique, nous pouvons mentionner que depuis un certain nombre d'années, « [l]a pratique de l'anglais, écrit et parlé, est désormais nécessaire car cette langue s'est imposée comme moyen de communication mondial ; de très nombreuses sources documentaires, en particulier, sont en anglais. » La langue anglaise lui est utile non seulement dans sa recherche d'informations, mais aussi « pour nouer des relations partout dans le monde, à commencer par l'Union européenne. » (Agnès 2008 : 28). Le journaliste a de fortes chances d'avoir des contacts avec la langue anglaise. S'agissant des qualités personnelles, « [l]a curiosité, la fraîcheur d'esprit, s'intéresser à tout, […] avoir le goût de la nouvelle… » Les qualités suivantes sont d'autant plus vraies dans notre monde actuel où tout doit aller vite. En effet, le journaliste a besoin de faire preuve de « rapidité de compréhension, car [il] travaille toujours en temps limité et doit "réagir" au quart de tour », mais également d'une « capacité à travailler vite et beaucoup, [car il s'agit d'] un métier de stress et de "coups de bourre" qui obligent parfois à de très longues plages horaires d'activité. » Le journaliste doit également compter « l'esprit d'analyse et de synthèse », la rigueur, la créativité, la disponibilité et l'adaptabilité parmi ses qualités. De notre point de vue de futur traducteur, nous souhaitons souligner qu'un certain nombre de ces qualités sont également nécessaires au traducteur. Certaines de ces qualités sont liées au fait que (Agnès 2008 : 27) « la pratique du métier [de journaliste] n'est plus la même qu'au temps de la *Gazette*, le premier journal créé en France, en 1631, par Théophraste Renaudot. » En outre, tous les journalistes ne travaillent pas dans le même environnement ou dans le même cadre. Les différents environnements de travail qui s'offrent aujourd'hui au journaliste sont divers : le traditionnel journal papier, celui à la radio ou encore le journal télévisé, mais aussi le journal disponible uniquement en ligne. En effet, certaines publications ne sont accessibles aujourd'hui qu'au

travers d'Internet. Néanmoins, nous retrouvons dans tous ces cas une rédaction. Le cas du pigiste est particulier, car (Agnès 2008 : 25-26) « [il] n'a pas à sa disposition les ressources du journal, notamment sa documentation, mais il dispose maintenant des énormes ressources d'Internet. » Nous reviendrons sur l'aspect de la recherche documentaire plus loin. Concernant la presse papier, (Agnès 2008 : 18-19) « […] les pouvoirs publics distinguent (chiffres de 2004)

- ***la presse nationale d'information générale et politique*** : 77 titres;
- ***la presse locale d'information générale et politique*** : 455 titres;
- ***la*** (le dans la citation originale) ***presse spécialisée grand public*** : 1820 titres (presse féminine, radio et télévision, loisirs, sportive, économique, jeunes et bandes dessinées, cultures-sciences-techniques, famille et société, d'actualité sensation et masculine, maison et jardin, annonces payantes);
- ***la presse spécialisée technique et professionnelle*** : 1489 titres (services marchands, gestion d'entreprise, informatique, médicale, agricole, BTP, services non marchands, transports, finances et Bourse, agroalimentaire, télécommunications);
- ***la presse gratuite*** : 561 journaux d'annonces (dont 458 hebdomadaires et 101 mensuels) et 33 journaux d'information générale et politique ou grand public. »

Ces catégories nous serviront à classer la source du corpus de ce travail. Nous voyons donc qu'il n'existe pas un seul et unique genre de journaliste, mais qu'il existe un point commun qui est la transmission de l'information à un public cible.

La recherche d'informations

Maintenant que nous avons survolé certaines caractéristiques du métier de journaliste et compris que ses aptitudes et ses domaines sont extrêmement variés, nous allons nous pencher sur sa recherche d'informations, car quelle que soit la rubrique ou la catégorie de média dans lequel travaille le journaliste, il doit effectuer des recherches afin de rédiger ses articles. Nous avons là encore un dénominateur commun entre le journaliste et le traducteur. En effet, la recherche documentaire fait partie intégrante de l'activité du journaliste tout comme celle du traducteur, l'information, ou la connaissance, étant à la base de toute publication émise par un journaliste. Tout comme le traducteur, il doit s'assurer que les sources qu'il consulte soient fiables. Le XXIe siècle avec Internet corse la tâche du journaliste dans le sens qu'il a ainsi à portée de clics une surabondance d'informations et les « fausses nouvelles » (*fake news*) qui peuvent s'y cacher.

> « La mondialisation, par l'intermédiaire du réseau Internet, rend disponible pour tous des informations autrefois réservées à quelques spécialistes. Des sites d'information échappant aux journalistes professionnels et des millions de blogs émanant d'individus ont fleuri au début du siècle : ils sont aussi des sources d'information. Résultat : un accroissement énorme de la quantité d'informations que le journaliste doit "prédigérer" pour son lecteur[.] » (Agnès 2008 : 27).

En effet, avec l'essor d'Internet, nous avons pu assister à (Agnès 2008 : 27) la « massification de l'information ».

> « C'est le phénomène le plus important : le nombre d'informations en provenance de tous les secteurs de l'activité a augmenté de façon incalculable. Tous les acteurs de la vie sociale sont devenus des sources de l'information et produisent parfois eux-mêmes un ou des médias traditionnels ou sur Internet (entreprises, administrations, hommes politiques…). »

Comme l'explique Agnès (2008 : 89), le journaliste peut « par une recherche appropriée [identifier] la localisation d['un] site et ses véritables propriétaires. » Cette recherche lui permet ainsi de s'assurer de l'identité de la source et de son degré de fiabilité.

Les agences de presse

Il existe toutefois des organismes auprès desquels le journaliste tire une grande partie de ses informations, à savoir les agences de presse. L' « Associated Press (AP, américaine), Reuters (britannique), Agence France presse (AFP, française) » sont « les trois grandes agences de presse internationales dont [les journalistes] paient les services en contractant un abonnement » (Agnès 2008 : 73). L'AFP est considérée comme un service public à statut commercial du fait que son conseil d'administration compte des représentants des services publics, mais aussi des médias (Agnès 2008 : 73). Bien que l'AFP soit française, elle est également présente à l'étranger (site afp.com) et diffuse également à ses clients des informations « en six langues et trois catégories : informations générales, informations économiques et financières, informations sportives » (Agnès 2008 : 74). Ces informations ne sont que des faits et ne sont pas commentées et les journalistes qui les reçoivent peuvent les réutiliser telles quelles dans leur journal (Agnès 2008 : 75). Nous constatons que deux de ces trois agences sont anglophones dont Reuters qui est mondialement connue comme la principale agence s'agissant de l'information économique et financière (Agnès 2008 : 73). Cette agence ne publie cependant pas uniquement en anglais, mais propose également des informations en 15 autres langues dont

le français. Ainsi, il n'est pas rare de trouver des mentions telles que « selon Reuters » ou Reuters dans des articles de la presse économique francophone. Les entreprises disposent de leur propre diffuseur d'informations, généralement appelés « services de communication ». (Agnès 2008 : 77). Ainsi, elles peuvent trier les informations qui filtrent vers l'extérieur et les présenter sous leur meilleur jour et au meilleur moment.

Les recherches et la réception d'informations doivent donc être effectuées avec un esprit critique très aiguisé et alerte face aux informations trouvées. En effet, (Agnès 2008 : 11)« [l]e cœur du journalisme est de mettre à la disposition du lecteur (d'abord citoyen, mais de plus en plus consommateur, professionnel, père ou mère de famille, etc.), des informations fiables qui lui soient utiles. » (Bastin 2018 : 5) Il est en effet important que les informations soient fiables, car aujourd'hui de nombreux lecteurs éprouvent davantage de méfiance et de doute envers les informations des médias, que ce soit en raison du manque de fiabilité des informations ou d'un soupçon de manipulation de l'information pour orienter certains choix des lecteurs, comme lors d'élections. En effet, (Agnès 2008 : 12) « [l]a nécessité comme la valeur ajoutée du journalisme n'ont jamais été aussi évidentes qu'en ce début d'ère planétaire : chercher, vérifier, trier, mettre en situation l'information, la rendre effectivement utile et "digeste" pour le public dans sa diversité de cultures et d'approches… ». D'après Agnès (2008 : 77), même les dépêches que l'AFP peut fournir devraient être vérifiées, même si celle-ci est reconnue pour son professionnalisme. La vérification des informations est d'autant plus importante que les sources du journaliste pourraient vouloir le manipuler (Agnès 2008 : 76) et que même s'il sait qu'il peut faire confiance à ses sources, des inexactitudes peuvent se glisser dans les informations (Agnès 2008 : 77) ou pire les informations reçues peuvent être des canulars comme croire qu'une personne est décédée et l'annoncer sans aucune vérification (Agnès 2008 : 78). La vérification peut prendre du temps, mais elle peut être gage d'informations de meilleures qualité.

Diffusion de l'information

Maintenant que nous venons de voir le pan réception et recherche d'informations, nous pouvons nous intéresser à la partie « mise en forme ». Le journaliste ne peut pas simplement mettre à disposition les informations recueillies, il doit les traiter, mis à part dans le cas d'information brèves transmises par les agences de presse. Pour ce faire, il doit comprendre et rassembler les éléments récoltés, car (Agnès 2008 : 13) « [l]e journalisme est […] une profession "intellectuelle" […] au sens le plus banal du terme : le produit "fini" est le résultat d'une démarche intellectuelle et il s'adresse à l'intellect du destinataire. » Après avoir compris le fond des informations collectées, mais également les liens qu'elles peuvent avoir avec d'autres

articles déjà parus, (Agnès 2008 : 43) « [i]l doit s'efforcer de clarifier, de simplifier, d'expliquer. » Pour que l'information soit directement accessible au lecteur, elle doit lui être présentée avec un fond et une forme adéquats. Si nous prenons le cas du journaliste spécialisé, car, d'après Agnès (2008 : 27), la spécialisation des journaux, de leurs rubriques et, par conséquent, des journalistes qui y travaillent, est aujourd'hui « plus importante que par le passé » dans le but de « conserver une crédibilité par rapport à des lecteurs eux aussi spécialisés. » Nous devons toutefois noter que ce n'est pas parce qu'un journal est généraliste qu'il n'a pas une forme et un fond qui permettent une lecture utile et qui apporte de l'information au lecteur. En outre, même un quotidien généraliste propose des rubriques spécialisées. Le journaliste d'aujourd'hui est d'autant plus obligé de proposer des articles de qualité pour, d'une part, comme dit plus haut, conserver de la crédibilité par rapport à la masse d'informations à disposition du lecteur, et, d'autre part, justifier qu'il faille payer pour accéder à de l'information de qualité. Ce dernier point est important dans le sens où l'information est souvent disponible en quelques clics et gratuitement.

Le journalisme économique

Venons-en à présent au rôle du journaliste tout d'abord dans son aspect informatif en nous intéressant en particulier au journaliste économique, puis par rapport à la langue qu'il véhicule. Pour avoir un repère historique, « il [serait] impropre de parler de journalisme économique avant la fin de la Seconde Guerre mondiale », car, d'après Riutort (2006 : 136), il « se rédui[sait] à de purs débats techniques (les discussions budgétaires au Parlement, par exemple) surplombés par les enjeux politiques qui les recouvrent, en raison de l'indéniable suprématie du journalisme politique sur les rubriques "annexes". » Les journalistes économiques ont donc dû lutter pour s'imposer et avoir une place à part entière dans les éditions. Leur cause, mise en avant dans leur lutte, était « le manque de connaissances des Français en économie » avec la motivation de « défendre ce savoir comme matrice du choix éclairé du citoyen et du consommateur […] comme un moyen de [les] crédibiliser […]. » (Riutort 2006 : 136) Nous constatons donc, que lors des débuts de cette branche du journalisme, il y avait un besoin de donner certaines connaissances de base au lecteur, mais également de l'informer au mieux pour lui permettre d'effectuer ses choix quotidiens de manière réfléchie. Plus haut nous mentionnions qu'il est important pour le journaliste de nouer des relations avec des contacts dans son domaine de spécialisation. Il en va de même pour le journaliste économique qui peut parfois entretenir « de[s] relations confiantes avec les directions d'entreprise et leurs services de communication » (Riutort 2006 : 137) pour être au plus proche de l'information. Bien entendu,

même si les informations recueillies viennent directement d'une entreprise sur laquelle il souhaite rédiger un article, l'esprit critique du journaliste reste en alerte. Nous en revenons donc d'une certaine manière à la nécessité de vérifier les informations. Comme il peut être au plus proche de l'information économique, il permet également aux dirigeants et aux cadres d'entreprise de s'informer sur l'évolution de leur secteur d'activité (Riutort 2006 : 138). Ainsi, même dans le cadre d'une rubrique spécialisée, principalement s'il s'agit d'un journal généraliste, le public cible du rédacteur peut rester varié. Cependant, le journaliste économique s'adresse avant tout à un public qui connaît le domaine. Il rédige alors ses articles en s'exprimant comme un économiste le ferait.

Le journaliste, un vecteur de la langue

Tournons-nous à présent vers le rôle de vecteur de la langue du journaliste. Nous avons vu qu'une des qualités premières d'un journaliste francophone est la maîtrise du français. Cette affirmation semble être évidente, et pourtant le français utilisé dans les médias paraît être de moins bonne qualité qu'autrefois au point que, lorsqu'il s'agit de donner un journal qui serait encore une référence que ce soit en termes de la qualité de son contenu que de celle du langage employé, une seule publication semble faire l'unanimité auprès des professeurs, à savoir *Le Monde*. Cette publication a pour réputation de proposer des articles dans un français de qualité. Il faut également relever ici que la qualité de la langue d'un journal peut avoir une influence sur la crédibilité de ses journalistes et sur la fiabilité des informations que le lecteur peut avoir à l'égard d'un journal. Ainsi, au cours du XXe siècle, le processus de lecture a été étudié en prenant en compte de nombreux paramètres comme la manière de lire, le temps consacré à la lecture, mais également la grosseur des caractères ou le type de vocabulaire utilisé (Agnès 2008 : 116). Agnès (2008 : 124) mentionne d'ailleurs le franglais « qui peut conduire à des contresens ("intelligence" au lieu de "renseignement") et à appauvrir la langue. » L'expression veut que nous lisions un journal pour nous informer des *nouvelles*. Ces dernières peuvent inclure des concepts, existant depuis longtemps ou récents, que le lecteur ne connaissait pas. Le journaliste ne doit donc pas oublier qu'il « écrit pour ses lecteurs » et qu'il doit donc leur permettre de comprendre ces nouvelles réalités. Dans sa transmission de l'information, le journaliste met également à disposition de son lecteur les termes qui lui permettra à son tour de s'exprimer sur ces concepts. Cependant, pour que cette transmission soit réussie, le journaliste doit employer des termes que son lecteur comprend. Dans le cas contraire, le journaliste manquerait sa cible et n'aurait ainsi pas « clarifier, […] simplifier [et] expliquer » (Agnès 2008 : 43). Néanmoins, simplifier ne signifie pas que le journaliste choisira uniquement ses

mots dans un dictionnaire pour enfant. Il sait que « [l']une des clés de l'écriture dense, informative, est l'emploi des mots les plus précis et les plus adaptés possibles » (Agnès 2008 : 122). Ainsi, un terme est plus économique pour le journaliste, même si, dans le cas d'un concept récent, il devra peut-être l'accompagner d'une explication. L'utilisation de termes que le lecteur ne comprendrait pas est ce qui nous amène à aborder les anglicismes dans la sous-partie suivante.

Les anglicismes

Enfin, nous devons examiner un certain nombre d'aspects plus linguistiques et sociaux relatifs aux anglicismes pour pouvoir dans la suite de ce travail analyser ce phénomène dans les articles de notre corpus. Nous nous sommes déjà intéressés aux aspects normatifs liés aux anglicismes dans les *Approches théoriques de la traduction*. C'est pourquoi nous regarderons ici davantage les raisons qui pousseraient un francophone à utiliser un anglicisme plutôt qu'un terme en français. Cette question nous rapprochera du domaine de spécialité du corpus de ce travail, à savoir l'économie. Ensuite, nous verrons l'anglicisme du point de vue linguistique et en tant qu'emprunt, car comme l'explique Pergnier (1981 : 26),

> « Si on veut pouvoir mesurer l'impact du phénomène [de l'emprunt et celui fait à l'anglais] et prendre parti vis-à-vis de son extension, il importe […] non seulement de s'interroger sur les relations sociolinguistiques du français et de l'anglais dans le monde actuel, mais avant toute chose, de le comprendre sur le plan linguistique lui-même, c'est-à-dire de considérer quels sont les mécanismes linguistiques que l'emprunt lexical met en jeu et quelles fonctions il remplit. »

Le volet linguistique et les raisons qui poussent un locuteur à utiliser un terme anglais peuvent toutefois être imbriqués.

L'anglicisme, le résultat de contacts

Tout d'abord, pour qu'un francophone utilise un anglicisme, il faut qu'il y ait eu, comme nous l'avons déjà entrevu, un contact comme l'explique Kim. En effet,

> « Du point de vue sociolinguistique, l'existence du phénomène de l'anglicisme implique que des locuteurs francophones aient été exposés à des productions discursives (orales ou écrites) dans la langues anglaise. Cela suppose soit des contacts physiques entre locuteurs, soit des contacts à travers le temps et l'espace par le biais de l'écrit » (Thibault 2009 : 12 dans Kim 2015 : 81).

Si nous réfléchissons au quotidien de tout locuteur qu'il soit traducteur ou rédacteur ou qu'il travaille dans un autre domaine, les contacts possibles au XXIe siècle avec la langue de Shakespeare sont plutôt variés : la musique diffusée à la radio sur le trajet pour aller au travail peut être en anglais, certains textes sur des affiches publicitaires aperçues en chemin, sans oublier qu'aujourd'hui l'anglais fait partie de l'enseignement obligatoire déjà à l'école primaire et que même des écoles publiques, généralement au niveau du collège, proposent un cursus bilingue français et anglais. Certains cours, comme les mathématiques ou la géographie y sont ainsi enseignés en anglais. Dans les deux premiers types de contacts, le locuteur n'a pas forcément conscience de ces contacts, mais ses yeux et son cerveau peuvent percevoir certains éléments anglais. Les contacts, et par leur biais les influences, peuvent se faire assez tôt et régulièrement dans la vie du francophone. Il existe d'ailleurs des dessins animés pour les enfants dans lesquels les personnages principaux parlent plusieurs langues, ce qui montre que le locuteur peut avoir des contacts avec l'anglais très tôt dans sa vie. Dans ce cas, le contact est voulu. Pergnier (1981 : 26) explique que « l'emprunt est le résultat d'*interférences* entre deux langues et qu'il n'y a donc emprunt que dans la mesure où deux langues sont en contact à travers un nombre plus ou moins élevé de locuteurs, bilingues à des degrés divers. » S'agissant de la nature des contacts, Kim précise que les « [locuteurs français, par rapport aux locuteurs québécois] sont plus exposés aux contacts non physiques, n'ayant en effet que rarement l'occasion de rencontrer des locuteurs anglophones » (Kim 2015 : 81). Nous souhaitons toutefois nuancer son propos en rappelant tout de même que la Grande-Bretagne n'est pas si loin que cela de la France. L'éloignement est d'ailleurs tellement faible que, même à une époque où les personnes ne se déplaçaient pas encore en avion, l'Angleterre a exporté en France, et ailleurs, le concept de tourisme et avec lui des mots ont « [fait] leur entrée en français » « comme *touriste* (1816), *rail* (1817), *chemin de fer* (1823), qui est une traduction de l'anglais *railroad*, *tunnel* (1829), *train* (1830), *terminus* (1842), *station* (1842), … » (Walter 2001 : 241).

Pourquoi utiliser des anglicismes

Nous allons à présent explorer les différentes raisons qui peuvent motiver un locuteur francophone à utiliser un terme en anglais à la place d'un terme en français qui existerait déjà ou à la place de chercher à en créer un directement en français en cas de concept n'ayant pas encore de dénomination en français. Commençons par mentionner ces motivations avant de nous intéresser à chacune d'entre elles : la langue anglaise serait plus efficace et plus facile, elle aurait une certaine force idéologique et enfin, dans certains cas, plusieurs termes équivalents

seraient disponibles en même temps, ce qui peut créer de la confusion et dans d'autres cas, l'équivalent officiel mettrait trop de temps à être proposé.

L'anglais, c'est facile

Tout d'abord, la langue anglaise serait plus efficace et plus facile par rapport au français, tout du moins en apparence. Picone (1992 : 10) nous explique que « le caractère synthétique de l'anglais est sous-jacent au sentiment d'"efficacité" qui lui est attribué. » Ce « caractère synthétique » est dû au fait que l'anglais emploie un « ordre de modification "régressif", allant du déterminant au déterminé : *nuclear freeze, acid rain* », contrairement à la langue française qui emploie un « ordre de modification "progressif", allant du déterminé au déterminant (*gel nucléaire, pluie acide*), [ainsi] l'idée "espèce" figure d'abord, avant […] l'idée associative. » Cet ordre de modification « correspond à une démarche analytique » (Picone 1992 : 11). La langue anglaise « se passe entièrement de la préposition [, par exemple dans le cas de *greenhouse effect* pour *effet de serre*], de relation en juxtaposant tout simplement deux noms[.] »(Picone 1992 : 11). Picone conclut que cette démarche est « très efficace pour la création lexicale ». La langue anglaise est connue pour avoir un certain nombre de mots monosyllabiques qui participent à sa « brièveté » et son « expressivité » (Bécherel 1981 : 130). Ces « avantages » participent d'une certaine manière au caractère efficace de l'anglais. Pour ce qui est de sa simplicité, les anglophiles vantent généralement le fait que l'anglais est plus simple à apprendre en raison de ses mots courts, de sa conjugaison avec peu de terminaisons par temps, etc. par rapport au français et à toutes ses règles toujours accompagnées de multiples exceptions. Il faut reconnaître que ces caractéristiques facilitent d'une certaine manière l'apprentissage de la langue, tout du moins au début. Toutefois, toute personne qui s'est un minimum intéressé à l'anglais conviendra que les différents temps de conjugaison ne sont pas si évidents à saisir et à comprendre pour le francophone, sans parler des verbes à particules (ou *phrasal verbs*) qui peuvent être difficiles à apprendre en raison de leur polysémie et de leur signification qui n'est pas toujours liée à la particule qui accompagne le verbe. De plus, la prononciation de l'anglais n'est pas toujours évidente pour les francophones comme nous l'évoquions au sujet de la francisation des mots anglais dans la partie sur Étiemble. En outre, la difficulté d'apprentissage d'une langue est une appréciation subjective qui peut varier d'une personne à une autre. Même si, comme Picone (1992 : 12) le reconnaît, « l'efficacité de la langue synthétique semble se présenter aujourd'hui comme un atout. »

L'anglais et le français vus par les locuteurs francophones

Pour résumer les sensations que des locuteurs peuvent avoir à l'égard de la langue anglaise et de la langue française, servons-nous du questionnaire et des réponses reçues par Walker dans sa thèse sur les attitudes vis-à-vis des anglicismes. Deux questions portaient sur les adjectifs que les locuteurs attribueraient à ces deux langues. Les voici (Walker 1998 : 227) :

« Question12 :

> Parmi les adjectifs suivants, lesquels qualifient le mieux la langue anglaise ? (maximum 4)

Précise, belle, pratique, moderne, romantique, claire, chaleureuse, mélodieuse, jeune, internationale, facile, intellectuelle, poétique, logique, rigoureuse, technique, aucun »

Cette question a été posée à des étudiants francophones de France et de certains pays africains (Bénin, Cameroun, Madagascar et Sénégal) dans des domaines d'études variés. D'après son questionnaire, les quatre adjectifs qui reçoivent le plus de vote sont *internationale, pratique, facile, moderne* (Walker 1998 : 458). Il a posé la même question avec les mêmes adjectifs comme possibilités de réponse pour la langue française (Walker 1998 : 237, question 23). Les quatre adjectifs qui sont ainsi sortis en tête étaient *belle, poétique, intellectuelle, rigoureuse* (Walker 1998 : 468). D'après son questionnaire, « [l']anglais […] serait une langue qui a su s'adapter à la vie moderne, étant pratique, facile, technique et jeune » (Walker 1998 : 483). Nous retrouvons donc les motivations mentionnées dans la partie précédente, à savoir la facilité et la praticité de la langue anglaise. Il pourrait être intéressant de poser ces questions de manière fermée en utilisant les mêmes adjectifs que Walker à un public aussi large que possible en classant ensuite les résultats par région linguistique et par classe d'âges, mais également de manière ouverte en demandant aux personnes sondées de donner elles-mêmes des adjectifs pour décrire ces deux langues.

Motivations idéologiques

Ensuite, comme nous l'avons mentionné plus haut, les États-Unis occupent aujourd'hui une place prédominante dans le monde que ce soit sur le plan économique, technologique ou politique.

> « [H]istoriquement, il est clair que l'extension de telle langue dans le monde et le recul ou l'extinction de telle autre sont attribuables avant tout à la domination technologique, économique et politique, ainsi qu'au prestige culturel de la civilisation associée à la langue dominante » (Picone 1992 : 10).

L'utilisation d'un terme en anglais serait alors motivée par le dynamisme économique de ce pays comme l'explique Soubrier (2016 : 85). « Le prestige dont jouit la culture nord-américaine entraine parfois un phénomène de mode difficile à maîtriser. Nombre d'emprunts sont ainsi utilisés couramment en français alors que leurs équivalents en français existent. » Toutefois, d'après Walker (1998 : 515 – 516), « la relation entre l'attitude envers les anglicismes et celle envers l'américanisation de la société […] n'est pas si simple et univoque » que nous pourrions le penser. Comme mentionné plus haut avec l'exemple du terme *manager*, également de Soubrier, nous pourrions également nous arrêter sur le terme de *challenge* qui est lié au domaine du sport d'après l'Académie française, mais est de plus en plus utilisé pour remplacer le mot français *défi*. Nous pourrions avoir la sensation que les locuteurs qui utilisent l'emprunt souhaitent désigner quelque chose de plus difficile que lorsqu'il s'agit d'un *défi*. Dans les premiers temps où *challenge* était utilisé autrement qu'en lien avec le sport, les locuteurs semblaient parfois avoir du mal avec sa prononciation et se demander où placer l'accent, signe d'une nouvelle utilisation d'un mot. Nous n'avons pas étudié la fréquence du mot *challenge*, mais il semblerait être utilisé dans plus de contextes qu'il y a quelques années. Certains locuteurs intègrent des mots en anglais même lorsqu'ils s'expriment en français également pour montrer qu'ils connaissent des mots anglais. D'après Soubrier (2016 : 96), une certaine classe sociale serait davantage concernée. Elle nous concerne d'ailleurs tout particulièrement dans le cadre de ce travail.

> « La force évocatrice de l'emprunt dans le domaine économique et commercial a également contribué à consolider l'image d'un groupe social en France, celui des cadres du commerce et de l'industrie. En effet, au début des 1960, les dirigeants industriels français, issus de la petite bourgeoisie d'entreprise, très attachés au principe du "patronat de droit divin" auxquels on reprochait leur absence complète de formation universitaire et leur opposition à tout changement constructif, furent contraints de partager leur pouvoir avec la "nouvelle classe moyenne" dont les cadres étaient les principaux représentants. Cette ascension des cadres dans l'échelle sociale s'est accompagnée d'une référence constante à l'entreprise américaine dont l'organisation hiérarchique est résolument méritocratique et où "le pouvoir de la compétence se substitue à l'incompétence des héritiers" (Boltanski 1982 : 118). Issus d'une grande école (HEC, ESSEC, etc.) ou titulaire d'un titre universitaire obtenu après 5 ans d'études supérieures, ces cadres de la finance, du commerce ou de l'industrie ont généralement complété leur formation par un stage

> aux États-Unis. Rompus aux techniques du management ils en ont également importé le vocabulaire. C'est donc en termes de prise de pouvoir qu'il faut aussi percevoir l'utilisation systématique de termes anglais par ces nouveaux dirigeants d'entreprise. »

Ainsi, certaines formations dans le domaine de la gestion ou des marchés financiers sont parfois données en anglais, même dans des régions francophones, pour préparer les futurs directeurs et autres gestionnaires à un monde très anglo-saxon. Nous reconnaissons toutefois que la langue d'enseignement est également un outil pour attirer des étudiants étrangers qui ne viendraient peut-être pas suivre ces formations si elles étaient uniquement en français. De plus, « plus une communauté linguistique sera en avance dans un domaine donné[, en l'occurrence l'économie], plus elle aura tendance à exporter les termes correspondant aux divers éléments de ce domaine » (Soubrier 2016 : 85). En outre, « [s]i la valeur connotative de l'emprunt dans les domaines scientifiques et techniques reste encore discutable, elle est en revanche clairement établie dans le domaine économique et commercial (Soubrier 1985, 1998 et Bondrea 2007 dans Soubrier 2016 : 96). Cependant, il faut réussir à différencier les emprunts à l'anglais dus à un effet de mode ou l'attrait idéologique qu'ils peuvent représenter et les emprunts qui semblent se lexicaliser avec le temps dans la terminologie en français comme le souligne Soubrier (2016 : 85), « car les emprunts dus à un effet de mode ne se lexicalisent pas durablement. » Dans le cas des emprunts motivés par l'époque, Pergnier (1981 : 27) nous explique que « [l]e français qui fait du *jogging* sait d'instinct qu'il pratique un type d'activité sportive en accord avec la mode de son époque, et ne le confondra pas avec d'autres activité comme la "course à pied", "l'entraînement", ou même le "footing" pratiqués par ses ancêtres. » Autant nous reconnaissons ce qu'il affirme ici, autant nous souhaitons le nuancer. En effet, nous pourrions dire que *jogging* fait partie d'une mode, son article ayant presque 40 ans, car aujourd'hui nous pouvons entendre ou lire des personnes expliquer qu'elles font du *running* ou simplement qu'elles courent. La nuance porte davantage sur la suite de son propos. « […I]l ne portera pas un "survêtement" ou une "tenue de sport" mais un *training* ,terme s'appliquant à un type de tenue de sport étroitement circonscrite dans le temps et dans l'espace… ». Sauf que le *training* ou même le *jogging* peuvent être compris par certains locuteurs francophones autrement. Le premier terme peut concerner une séance d'entraînement dans une salle de musculation et donc ne pas être un habit. Le second a d'ailleurs été ajouté dans la neuvième édition du Dictionnaire de l'Académie française pour désigner une « course à pied de faible allure, à laquelle on attribue des vertus

hygiéniques » (site dictionnaire-academie.fr). Ce passage « sportif » nous laisse entrevoir un domaine où l'étude de la présence d'emprunts à l'anglais semble également intéressante.

Absence et abondance d'équivalents

Finalement, deux autres facteurs seraient également en cause dans l'utilisation de termes anglais dans le cas de nouveaux concepts. Il s'agit du nombre d'équivalents qui peuvent circuler lorsqu'un concept apparaît et le temps que peuvent prendre les organismes officiels pour proposer des équivalents. Soubrier explique que « la multiplication des solutions de remplacement » peut causer de la confusion « auprès des utilisateurs » (Soubrier 2016 : 91).

> « Le terme *e-mail* a d'abord été traduit par *mél* sur le modèle de l'abréviation de téléphone en *tél*. Il a ensuite été précisé que ce terme n'est pas un mot plein, mais un symbole qui doit s'utiliser seulement dans les mêmes conditions que *tél*. Finalement c'est au français du Québec que l'on doit le néologisme courriel (abréviation de courrier électronique) mais ces tergiversations terminologiques ont sans doute assuré le maintien des emprunts *e-mail*, *email* ou *mail*. »

Ainsi, les administrations françaises, comme nous l'avons vu, sont obligées d'utiliser le mot *courriel* pour respecter la loi Toubon, mais il semble plus courant de lire ou d'entendre entre locuteurs sans lien administratif le mot *e-mail*.

L'anglicisme, l'objet linguistique

Ce dernier exemple nous pousse maintenant à nous intéresser aux aspects purement linguistiques de l'anglicisme en tant qu'emprunt et autant que possible hors des préjugés des uns et des autres sur ce phénomène. L'anglicisme, comme son étiquette le suggère, est un emprunt à l'anglais. Afin de donner un premier cadre, donnons tout d'abord une définition de l'emprunt. Comme l'explique Pergnier (1981 : 27), « l'emprunt fait passer d'une langue à une autre le signifiant d'un signe et une de ses désignations sans y faire passer en même temps la *polysémie* et la *signification* de ce signe. » de cette définition de l'emprunt, nous pourrions dire que l'anglicisme est donc un mot anglais qui serait passé en français avec un seul de ses sens. Référons-nous toutefois à différents auteurs pour tenter de définir cet objet linguistique. Il est intéressant de noter que d'après Humbley (2010 : 1) que le nombre « d'études linguistiques réalisées en France depuis une quinzaine d'années sur les emprunts en général, et sur les anglicismes en particuliers » ait diminué, et toujours d'après Humbley, « les études les plus marquantes sur les anglicismes en français […] sont le fruit du travail de germanophones (Beinke 1990, Jabłoński 1991, Plümer 2000, Jansen 2005, Winter 2009 et d'autres). » Nous

n'allons toutefois pas définir ici tous les types d'anglicismes possibles que le francophone peut rencontrer, car cette entreprise nécessiterait bien des pages. Les auteurs que nous mentionnerons seront néanmoins un excellent départ pour tout lecteur qui souhaiterait se pencher davantage sur le phénomène de l'anglicisme soit par envie d'en savoir plus, soit pour débuter une étude sur le sujet pour apporter une nouvelle lumière sur cet objet et pour combler la « faiblesse relative » (Humbley 2010 : 1) du nombre de recherches actuelles par des auteurs francophones de France. La définition de l'anglicisme n'est pas des plus évidentes comme le confirmait déjà Pergnier (1989 : 19), car « les types d'anglicismes sont nombreux et divers, mais [aussi] parce que la frontière entre ce qui peut être répertorié comme anglicisme et ce qui ne l'est pas est ténue et fluctuante. » De plus, comme nous l'avons déjà évoqué, tous les locuteurs n'ont pas la même sensibilité à l'anglicisme.

Définition générale

Comme Walker (1998 : 92) nous allons regarder les différentes définitions proposées par quelques dictionnaires. Prenons comme point de départ celle qu'en donne la version électronique du *Grand Robert*. Nous choisissons la version électronique dans le but d'avoir une définition aussi récente que possible. Il s'avère toutefois que la définition parmi celles proposées par le *Grand Robert* qui semble la plus pertinente dans le cadre de ce travail date de 1704. L'anglicisme serait donc, d'après ce dictionnaire, un « [e]mprunt d'une langue à la langue anglaise (sous toutes ses variantes, souvent à l'américaine ; → Américanisme), soit syntaxique, soit, le plus souvent lexical et phraséologique. » Intéressons-nous également à la définition de l'emprunt du *Grand Robert* pour qui il s'agit d'une « unité lexicale ou terminologique (d'une langue) provenant d'une autre langue. »

Définitions de dictionnaires spécialisés

Le *Grand Robert* étant un dictionnaire avant tout de langue générale et s'adressant à un large public, il nous faut donc à présent examiner les différentes définitions rencontrées au cours de nos recherches dans un ordre chronologique et fournies par des dictionnaires plus spécialisés. Comme nous allons pouvoir le constater, tous ces auteurs n'ont pas exactement la même acception de ce que représente ou de ce qui entre dans le concept d'*anglicisme*, ce qui confirme ce qui ressortait du propos de Pergnier cité plus haut. Par conséquent, lorsqu'un rédacteur souhaite vérifier si les mots qu'il a utilisés sont des anglicismes ou non, il se peut que certains apparaissent comme anglicismes dans un dictionnaire, mais non dans un autre. Il peut donc être utile de s'intéresser à la préface du dictionnaire, lorsque celui-ci en a une, avant d'entamer la lecture d'un tel dictionnaire pour connaître le point de vue de son auteur ou d'y rechercher des

mots pour les comparer. Walker (1998 : 106-109) constate également des désaccords entre les différents lexiques spécialisés dans les anglicismes que ce soit entre les mots inclus dans ces dictionnaires ou la distinction parfois floue des mentions *anglicisme* ou *mot anglais* (Walker 1998 : 100). Tout d'abord, Rey-Debove et Gagnon, qui sont les auteures d'un *Dictionnaire des anglicismes* (1980) « définisse[nt] l'anglicisme comme "un mot qui appartient à la langue anglaise (d'Angleterre ou d'Amérique) et qui est passé en français, où il est employé au même titre que les autres mots" » (Rey-Debove Gagnong 1980 dans Bogaards 2008 : 18). Ensuite, Bogaards (2008 : 18, 22, 62) explique que Höfler (1982 : VI) « parle en termes commerciaux d' "importation lexématique" » pour décrire l'anglicisme. L'importation lexématique est définie par Höfler comme un « emprunt de signes complets, à la fois comme expression et comme contenu, les formes étant simplement soumises à des adaptations phonétiques diverses » (Bogaards 2008 : 62 ; Höfler 1982 : VI). Pour sa part, Pergnier présente trois définitions : un anglicisme peut être soit « [u]n mot anglais ou une tournure anglaise que l'on rencontre occasionnellement dans un énoncé en français […] » soit « [u]n terme anglais, ou influencé par l'anglais, dont la fréquence d'utilisation est suffisamment élevée pour pouvoir être considéré comme étant intégré (bien ou mal) au lexique français […] » soit « [u]n mot (une tournure, un emploi d'un mot, etc.) anglais utilisé de manière fautive à la place du mot (de la tournure, de l'emploi d'un mot, etc.) français correct. » Nous constatons qu'il s'agit d'optiques assez différentes les unes des autres. La dernière a déjà été évoquée dans la partie sur les points de vue prescriptifs comme la section *Dire, ne pas dire* de l'Académie française. Passons maintenant à la définition retenue par Walker (1998 : 118). Il y explique que

> « Sera […] considéré comme vrai anglicisme tout lexème français dont le signifié se trouve enchâssé dans le signifié de son homographe anglais, et comme faux anglicisme tout lexème dont les signifiés respectifs ne se rencontrent pas du tout, ou dont le signifié n'existe même pas en anglais. »

Vrais et faux anglicismes

Dans cette définition, nous commençons à entrevoir une des raisons pour lesquelles la classification des anglicismes n'est pas toujours évidente. En effet, il introduit ici les notions de *vrais* et de *faux anglicismes*. C'est d'ailleurs pour cette raison qu'il décide d' « inclure et les vrais et les faux anglicismes » (Walker 1998 : 114) dans son étude, leur distinction n'étant pas toujours évidente. Profitons-en tout de même pour aborder cette notion de *vrais* et de *faux anglicismes*. Walker (1998 : 117) explique que

> « [T]out mot dont les signifiés ne se rencontrent pas […] serait qualifié de faux anglicisme [] comme […] le mot *pressing*. Le signifiant existe dans les deux langues, mais leurs signifiés respectifs n'ont rigoureusement rien en commun. Pour l'anglophone, *pressing* est une forme du verbe "to press", alors que pour le francophone, il s'agit du nom désignant un endroit où l'on va faire nettoyer certains vêtements, lieu connu à l'anglophone sous le nom de "dry-cleaner's" ».

Walker (1998 : 118) donne également *baby-foot* et *tennisman* en exemples de faux anglicismes courants. Il indique que dans ces cas précis, « la situation est encore plus claire[, p]uisque le signifiant dans chaque cas n'existe pas en anglais […]. » Humbley (2007 : 5) mentionne lui aussi l'existence des faux anglicismes qu'il décrit comme « des termes qui ressemblent à des mots anglais, mais qui sont inconnus des anglophones, comme *footing*, *tennisman*, *relooker*, *camping-car*. » Nous trouvons d'ailleurs l'image utilisée par Walker (1998 : 131 – 132) assez parlante pour expliciter encore davantage le faux anglicisme. Si un anglophone qui apprend le français en rencontre un,

> « [C]elui-ci risque d'entraver le cours de la communication à un degré plus ou moins important suivant le cas. Pour reprendre un cas concret, la question "Tu veux bien faire un footing avec moi ?" a de fortes chances de laisser perplexe l'anglophone qui rencontre le terme pour la première fois. La difficulté que ressent l'anglophone ne sera certainement pas comprise par le francophone, qui aura l'impression d'avoir utilisé un mot anglais. Par contre, l'anglophone n'aurait sans doute aucune difficulté de compréhension devant tennisman, mais l'étrangeté apparente du lexème aura pour effet de le déconcerter ou de l'amuser. »

Höfler (1982 : VI) mentionne également les faux anglicismes comme étant « des mots forgés en français au moyen d'éléments anglais. » Comme lorsqu'un francophone crée un mot en utilisant le –ing de l'anglais que nous retrouvons par exemple dans *parking*. Ce point montre que le francophone s'approprie parfois des éléments de la langue anglaise qu'il trouve pratiques pour constituer de nouveaux mots en français qui n'ont d'anglais que leur apparence. Walker (1998 : 122) ajoute cependant encore une sous-catégorie aux faux-anglicismes lorsqu'il parle de *faux anglicismes par méprise* qui sont des « éléments que les Français ont empruntés, sans savoir qu'ils n'existaient pas, ou plus, en anglais. » L'exemple qu'il utilise est *dancing* que « les dictionnaires font remonter […] à l'anglais *dancing-house*, qui était pourtant donné comme archaïque par l'*Oxford English Dictionary* bien avant sa première attestation en français, vers 1919. » Il arriverait donc que le locuteur francophone emprunte ou crée des mots en s'imaginant

que ceux-ci proviennent de l'anglais ou « sonnent » comme des mots anglais, alors qu'ils n'ont plus cours dans la langue de Shakespeare.

Afin d'avoir fait un tour de différentes visions de l'anglicisme et d'en proposer une plus récente que les précédentes, citons encore la définition retenue par un auteur que nous avons déjà mentionné plus haut, Bogaards (2008 : 58), qui, après avoir également donné un aperçu de définitions existantes (dont celles de Rey-Debove et Gagnon et Höfler) et qui nous a également inspiré ce tour d'horizon des différentes définitions, définit l'anglicisme « comme l'ensemble des phénomènes et tendances qui traduisent l'influence de l'anglais sur le français. Cela va donc des changements dans l'image graphique, via les innovations phonologiques, lexicales, syntaxiques et discursives, aux développements morphologiques récents. » Bogaards (2008 : 22-24) regroupe également les différentes catégories d'anglicismes proposés par d'autres auteurs. Dans son article *Le franglais et le langage managérial*, Bondra (2007 : 57) mentionne également les anglicismes sans toutefois expliciter le concept, mais elle liste néanmoins les principales catégories d'anglicismes, à savoir celles que nous retrouvons chez la plupart des auteurs, l'anglicisme lexical, sémantique, syntaxique, morphologique, graphique et phonétique. Lorsque le phénomène de l'anglicisme est associé au franglais, elle propose les mêmes catégories que celles pour l'anglicisme mais pour le franglais. Le *franglais lexical*, par exemple, est l' « abandon du mot français au profit du mot anglais en raison d'une prétendue absence – vide terminologique – ou d'une "faiblesse" du vocabulaire économique français » et elle cite *benchmarking* utilisé à la place d'étalonnage ou point de repère ou comparaison. Dans le cas du *franglais sémantique*, « le sens anglais et le sens français ne se superposent pas, utilisation des faux amis et des expressions calquées sur l'anglais avec le sens anglais » comme pour *globalisation* au lieu de *mondialisation*. Enfin, le *franglais syntaxique* est la « reprise en français de la syntaxe anglaise, en particulier la place de l'adjectif » comme pour l'expression *la positive attitude*. Ces exemples pourraient très bien être classés sous l'étiquette *anglicismes*. Pour résumer, l'anglicisme est, dans les cas les plus visibles et les plus frappants, un emprunt intégral, comme *scanner*, où le locuteur francophone reprend un mot ou une expression de la langue anglaise dans son intégralité. Parfois, ce mot est tellement souvent repris en français qu'il finit par intégrer la langue. Cependant, comme nous l'avons entrevu dans la définition de l'emprunt donnée par Pergnier et qu'il explique également en disant que

> « [E]mprunter un mot à une langue étrangère *n'est pas* emprunter globalement le signifiant et le signifié de ce mot. Cela consiste à emprunter un signifiant avec une

> de ses désignations (acceptions) et une seule, et dans un seul champ sémantique » (Pergnier 1981 : 26).

Les emprunts à l'anglais sont donc, tout du moins dans un premier temps, monosémiques. Or, « [l]a polysémie, qui est la règle pour la plupart des signes, n'est donc pas seulement un accident ou un "défaut" des langues, c'est la condition même de la pensée » (Pergnier 1981 : 27). (Un terminologue ne serait pas forcément d'accord, car il préfère « un mot pour un concept ; un concept pour un mot » (Pergnier 1981 : 27) qui permet davantage de clarté dans le discours et qui évite des ambiguïtés.) Par conséquent, ces emprunts qui n'ont qu'un seul sens en français présentent l'avantage de la monosémie. Sauf qu'ils ne peuvent pas tout de suite s'inscrire dans la structure et le système de la langue d'accueil, ici la langue française, en créant des liens avec d'autres mots de cette langue. Ainsi,

> « [L]'emprunt est, pour employer ce terme dans le sens de Benveniste, un signe *immotivé*, c'est-à-dire un signe ne portant pas inscrite dans son signifié une part de la transparence qui caractérise le signe indigène » (Pergnier 1981 : 28).

Pergnier (1981 : 28) donne deux exemples : « un *démarreur*, sans être une dénomination qui dispense de la connaissance pratique de l'objet, indique à l'utilisateur français "à quoi sert" l'objet, un *disque* de frein lui indique que l'objet est rond et plat. Par contre, un *starter* (mot emprunté à l'anglais en le détournant de son sens) ou un *flasher*, ne lui indiquent absolument rien sur la nature ou la finalité pratique de l'objet[.] » En effet, certains emprunts à la langue anglaise ne sont pas forcément transparents et donc pas forcément compréhensibles de prime abord par les locuteurs francophones. Bien que nous n'ayons pas réalisé de sondage (ce qui aurait pu être un apport intéressant pour ce travail), lorsque nous discutions de notre recherche avec d'autres locuteurs francophones, le signifiant du terme *greenwashing* n'allait pas de lui-même, même si certains de ces locuteurs étaient très intéressés par les questions autour du climat et des pratiques des entreprises. Nous pourrions nous demander pourquoi nous empruntons un terme plutôt qu'un autre. Qu'est-ce que *green* aurait de plus ou apporterait de différent de *vert* ?

Équilibre entre normes et usages

En conclusion, nous avons vu qu'il existe des normes que le traducteur qui se veut professionnel doit connaître, car elles font partie de ses connaissances et de sa maîtrise du français. De plus, elles peuvent lui permettre de justifier ses choix de traductions face à un client qui émettrait des doutes quant à la justesse d'une tournure ou d'un mot. Cependant, nous avons également vu

que le traducteur écrit pour un public cible qui doit pouvoir comprendre son texte et pouvoir le lire comme si ce dernier n'était pas une traduction et avait été écrit directement en français. Tout comme le traducteur médical que nous avons évoqué qui se doit d'écrire comme un médecin et doit donc connaître les termes et tournures que ces derniers ont l'habitude d'employer, le traducteur économique doit rédiger comme le ferait un économiste qui s'adresse à ses confrères. Si le traducteur respecte les normes des organismes officiels tels que l'Académie française ou FranceTerme et remplace tous les anglicismes potentiels, il se peut que la communication ne soit pas aussi efficace que si le traducteur avait choisi d'utiliser les termes et tournures usuels aux locuteurs du domaine. Le traducteur peut donc se retrouver face à « une situation délicate » (Soubrier 2008 dans Soubrier 2016 : 94). Il doit trouver un équilibre entre normes et usages.

> « En effet, pour le traducteur vers le français, la question des recommandations des commissions de terminologie se pose de manière très directe et les avis à ce sujet restent très partagés. Pour les uns, le traducteur se distingue du terminologue dans la mesure où son travail sur la langue, loin d'être prescriptif ou normatif, doit au contraire refléter le plus fidèlement possible un certain usage. Dans cette perspective les questions relatives à la fidélité de la langue cible s'effacent pour prendre en compte "les réalités du marché et ce partenaire privilégié qu'est le client" (Balliu 2007 : 1).
>
> D'autres, au contraire, considèrent que "la traduction n'a pas à être soumise aveuglément aux usages. Elle constituerait même un lieu de résistance aux emplois abusifs qui proviennent d'un rapport naïf à la langue" (Froeliger 2013 : 124) » (Soubrier 2016 : 94)

Le traducteur spécialisé dans les textes économiques, peut donc s'intéresser à ce que les économistes écrivent ou, dans le cas de ce travail, lisent afin de tenter de trouver cet équilibre entre normes et usages.

Troisième partie : recherche

Cette dernière partie est consacrée à l'usage, ou non, d'anglicismes dans un cas concret, le journal l'AGEFI Actifs. Tout d'abord, nous exposerons la méthodologie utilisée pour analyser le corpus créé pour ce travail. Puis, nous discuterons des phénomènes observés que nous exposerons également à l'aide de tableaux récapitulatifs.

Méthodologie

Dans un premier temps, nous présenterons le journal que nous avons choisi pour réaliser ce travail, à savoir l'AGEFI Actifs. Puis, nous expliquerons comment nous avons constitué le corpus d'articles. Enfin, nous détaillerons comment nous avons procédé lors de l'analyse.

L'AGEFI Actifs

L'AGEFI Actifs fait partie du groupe AGEFI qui est, d'après son site (agefi.fr), un « groupe média leader sur l'animation des communautés de la finance en France. » Le groupe propose un quotidien, un fil d'information, quatre magazines, 10 sites internet et quatre guides. Il existe également une publication appelée AGEFI en Suisse (site agefi.com). L'AGEFI Actifs est décrit comme « le site des professionnels du conseil patrimonial » (site agefi.fr/groupe-l-agefi). Nous concédons ici que pour constituer un corpus avec plus de matière à traiter, il aurait sûrement été plus intéressant de choisir une publication telle que l'AGEFI quotidien qui propose plusieurs éditions électroniques par jour ou l'AGEFI Hebdo qui concerne « l'ensemble des métiers de la finance ». Nous avons choisi le titre l'AGEFI Actifs, car, comme nous avons pu le confirmer à la lecture des articles du corpus, il s'adresse à des lecteurs possédant une certaine connaissance de l'économie. La publication choisie permet ainsi d'acquérir des connaissances très spécialisées concernant les investissements financiers, mais également dans des sous-domaines de l'économie comme le droit et la fiscalité, l'assurance-vie ou encore immobilier, qui représentent des sous-domaines que le traducteur économique peut avoir à traiter. Nous avons d'ailleurs vu avec le terme *subprime* que le dernier sous-domaine mentionné peut revêtir une certaine importance dans la compréhension de certains phénomènes économiques. Un autre argument qui nous a influencé dans notre choix est qu'il fasse partie du type de lectures recommandées par les professeurs de traduction économique que ce soit de l'anglais au français ou de l'allemand au français. Sur cette dernière combinaison linguistique, soit de l'allemand au français, le futur traducteur peut d'autant plus être tenté d'utiliser des emprunts à la langue anglaise, car les textes écrits en allemand peuvent également comporter des anglicismes, car comme nous l'avons vu, le français n'est pas la seule langue à emprunter des mots à l'anglais et ce ne sont pas forcément les mêmes que ceux empruntés par le français. La lecture, comme nous l'avons dit plus haut, a pour but de permettre au futur traducteur d'être au courant de l'actualité économique, mais surtout de lui permettre d'enrichir son lexique que ce soit du point de vue terminologique que du point de vue phraséologique, afin, entre autres, de lui éviter d'innombrables répétitions et ainsi de varier un maximum ses expressions de hausse et de baisse qui peuvent être extrêmement fréquentes dans les textes économiques.

Constitution du corpus

Nous avons constitué le corpus de ce travail à partir de la base de données nexis.com qui regroupe de nombreuses publications et qui permet de faire des recherches avancées en précisant la publication, la période et les mots-clés qui nous intéressent. Premièrement, nous avons défini une période qui nous semblait, au départ, pertinente : du 01.01.2007 au 30.09.2018. Nous faisons démarrer le corpus en 2007, car lors de nos recherches sur les obligations vertes et sur la finance durable, nous avons relevé que le premier titre de ce type datait de 2007 et avait été émis par la Banque européenne d'investissement (BEI) (site eib.org). La date de fin de la période de constitution du corpus est, quant à elle, plus arbitraire. Nous émettons toutefois l'hypothèse qu'avec les préoccupations grandissantes concernant les changements climatiques et les ambitions des entreprises à être, ou tout du moins sembler, aussi écoresponsables que possible, la documentation traitant de la finance durable devrait être plus fournie avec le temps. Ce dernier point souligne un autre argument en faveur de la lecture régulière de publications économiques. Le traducteur se doit d'être au courant des évolutions de son domaine de spécialité. Tout comme un traducteur juridique se doit d'être au courant des nouvelles lois, le traducteur économique doit connaître les actualités économiques telles que l'évolution de la croissance dans les pays clés, les nouveaux instruments économiques, etc. Notre lecteur aurait pu nous reprocher de nous servir uniquement de termes en anglais, raisons pour laquelle nous avons utilisé des expressions en anglais, mais également des expressions en français dont certaines trouvées dans le *Vocabulaire du développement durable*. Il s'agit certes de l'édition 2015, mais elle est la plus récente émanent d'un organisme public que nous avons pu consulter au moment de la constitution du corpus. Nous nous sommes restreints dans nos choix de mots-clés possibles en veillant à rester dans le domaine économique et en ne prenant pas tous les emprunts en lien avec le développement durable qui seraient « à la mode ». Voici les mots-clés que nous avons utilisés pour créer le corpus que nous accompagnons entre parenthèses du nombre de documents obtenus par requête dans la base de données nexis.com : green bond (9), obligation verte (11), finance verte (6), *climate bond* (1), *green bonds principles* (1), *greenwashing* (0), *green-washing* (2), écoblanchiment (0), éco-blanchiment (0), « blanchiment écologique » (0), « finance durable » (11), finance écologique (0), « *green bonds* » (6), verdir (3), *green* (25), « verdissement d'image » (0), « verdir son image » (0), « devenir *green* » (0) et « devenir vert » (0). Ensuite, nous avons trié ces articles pour ne garder qu'un exemplaire par article. Les articles restants ont été classés dans l'ordre chronologique du plus ancien au plus récent, pour voir si les emprunts sont plus ou moins nombreux au fur et à mesure des articles et pour nous rapprocher de l'usage au maximum de l'usage actuel. Nous avons retenu un total de

45 articles, soit six en 2011, quatre en 2012, trois en 2013, deux en 2014, trois en 2015, neuf en 2016, onze en 2017 et sept en 2018. Quatre articles n'ont toutefois pas été lus et analysés, car ils portaient sur les ventes aux enchères en lien avec l'art ou sur la valeur de certaines œuvres d'art, ce qui nous fait 41 articles analysés. Par pure curiosité, nous avons également effectué la recherche sur nexis.com pour chacun des mots-clés pour les autres éditions de l'AGEFI disponibles dans cette base de données, à savoir pour l'AGEFI Hebdo et pour l'AGEFI Quotidien. Ce travail a certes pour thème la finance durable, mais le corpus aurait été trop restreint si nous avions conservé uniquement les articles portant précisément sur la finance verte. Néanmoins, les articles retenus relèvent de la finance et des marchés financiers.

Analyse de traces

Pour réaliser notre analyse de traces, nous avons lu ces articles une première fois. Au cours de cette lecture, nous avons relevé les termes en anglais. Nous nous sommes restreints aux termes en anglais, car « [l]a question du choix des critères d'inclusion et d'exclusion [peut être problématique] », certaines catégories, comme l'emprunt sémantique, « nécessitent une révision de la définition de ce qui constitue un emprunt en général et un anglicisme en particulier » (Humbley 2010 : 3). L'emprunt sémantique aurait pu être intéressant à ajouter aux éléments à relever, mais tous les locuteurs n'en ont pas la même perception. Cette impression s'illustre par exemple dans le cas du verbe *réaliser* que nombre de locuteurs utilisent dans le sens *se rendre compte de*, en plus du sens *rendre réel*. Cet emploi, qualifié d'*abusif* par l'Académie française, existe en français dans l'usage depuis de nombreuses années. Si nous avions dû relever les emprunts sémantiques, soit il y aurait eu une grande part de subjectivité, soit nous aurions dû vérifier chaque mot qui pouvait potentiellement appartenir à cette classe d'emprunts dans le dictionnaire de l'Académie française. Même dans cette dernière hypothèse subsistait le risque de passer à côté d'emprunts sémantiques. Nous avons surligné en vert les emprunts directement liés à la finance durable et en jaune les emprunts qui n'entraient pas dans cette catégorie. Nous n'avons pas mis en exergue les noms d'entreprises en anglais, car il ne s'agit pas d'emprunt et rien ne justifierait de leur trouver une traduction ou un équivalent en français. Nous avons également profité de ces articles pour nous relever certains usages à propos desquels le futur traducteur peut avoir des doutes ou desquels pourraient ressortir une tendance d'écriture ou de présentation. Nous les avons surlignés en gris. Il s'agit principalement de la manière d'introduire les acronymes et celle d'écrire les nombres ayant plus de trois chiffres. Il nous a paru utile d'inclure la typographie des chiffres, car la langue française dispose de règles en la matière qui sont différentes de la langue anglaise. Finalement, chaque occurrence

du mot *vert* a été mise en police vert. Tous les éléments relevés ont été reportés dans un tableau récapitulatif au fur et à mesure de la lecture, mis à part la présentation des nombres qui ne figure qu'une fois dans le tableau, car elle ne différait pas d'un article à l'autre.

Présentation des éléments relevés

Le tableau est composé de cinq colonnes : dans la première figure le terme relevé, dans la deuxième le motif pour lequel le terme est noté, dans la troisième un commentaire de notre part, dans la quatrième la date de l'article dans lequel apparaît le terme et finalement, dans la cinquième la norme ou la recommandation que nous avons pu trouver correspondant au cas. Un (2) a été ajouté à la date dans le cas de deux articles avec la même date de parution. Ensuite, nous avons procédé à une lecture supplémentaire afin de vérifier si nous n'avions pas omis un emprunt ou relevé un élément qui n'aurait pas dû l'être. De plus, au cours de cette seconde lecture, nous avons recherché la norme à laquelle le rédacteur aurait pu se référer.

Normes de référence

S'agissant des normes, nous avons utilisé plusieurs sources. Premièrement, le dictionnaire de l'Académie française (en ligne) nous paraissait incontournable, car elle représente la « préoccupation de fixer la langue […] de la manière la plus visible, et ce sont les quarante immortels qui continuent encore aujourd'hui à porter la flamme du prescriptivisme du dix-septième siècle[.] » (Walker 1998 : 11). Comme il s'agit de l'édition en ligne, la recherche y est plus rapide, mais se fait à la fois dans la huitième édition et dans la neuvième qui est en cours d'élaboration. Deuxièmement, nous nous sommes référés aux fiches de *France* Terme, principalement pour les termes en anglais pour savoir quel est le terme français recommandé par cet organisme. Ces fiches ont pour avantage d'indiquer le domaine, ce qui permet de s'assurer que nous nous intéressons au bon équivalent, mais également d'indiquer la date du Journal officiel dans lequel le terme était mentionné. Troisièmement, nous avons consulté le Guide du typographe afin de lever certains doutes sur l'utilisation des majuscules et de vérifier la manière de présenter les chiffres en français. Quatrièmement, nous avons parfois consulté les sites des organisations ou entreprises qui pouvaient être mentionnées.

Bien entendu, nous aurions pu utiliser un logiciel d'analyse de corpus, mais nous avons préféré réaliser le dépouillement nous-même en lisant les articles, et ce, pour plusieurs raisons, bien que le dépouillement manuel soit plus long. Premièrement, nous avons pu vérifier que les articles étaient bien liés à la finance. Cette vérification s'est avérée utile, car certains articles portaient sur des ventes aux enchères liées à l'art. Deuxièmement, si le dépouillement avait été effectué de manière informatique, il se peut que des noms propres de personnes auraient été

inclus dans les résultats. Or, personne ne pourrait les considérer comme des emprunts. Lors de la lecture, nous avons pu constater que certaines personnes mentionnées avaient pour nom *Green*, comme pour Nigel Green dans l'article du 19 février 2016. Nous aurions eu plus de résultats que d'emprunts effectifs. De plus, si nous avions inclus dans notre recherche les emprunts sémantiques, Humbley (2010 : 7) nous explique que « [n]ous n'avons pas de méthode pour rechercher [l]es emprunts sémantiques de manière automatique[, …] les critères de détection n'[étant] pas faciles à définir. [Il ajoute que] le dépouillement manuel n'est pas encore très fiable pour les emprunts sémantiques, ce qui a poussé certains chercheurs à les exclure de leur champ d'intérêt ».

Nous devons préciser que certains articles avaient mal supporté la recherche modifiant ainsi certains caractères tels que *à* ou les mots comportant un *è*. Nous nous sommes permis de les corriger pour rendre les articles lisibles. Seuls deux articles étaient concernés. De plus, nous n'avons pas relevé les éléments typographiques tels que les espaces insécables du fait que pour des raisons informatiques, il se peut que ces aspects aient pu être modifiés par le téléchargement au cours de la constitution du corpus ou lors de l'insertion dans la base de données de nexis et ne soient pas dus à la présentation typographique choisie par l'auteur de l'article.

Enfin, nous devons mentionner qu'il s'agit d'une étude synchronique bien que le corpus porte sur une période de onze ans. Cette précision est d'autant plus importante quand nous pensons à la vision et à la perception de l'anglicisme à l'époque d'Étiemble que nous avons examiné plus haut, car la perception ou la sensibilité à l'anglicisme du début du XXIe siècle peut avoir légèrement varier depuis la parution de la première édition en 1964.

Résultats et discussion

Dans cette partie, nous allons examiner les résultats du dépouillement des articles en nous référant aux tableaux récapitulatifs constitués lors de la lecture des articles du corpus.

Tout d'abord, voici le tableau récapitulatif du nombre d'articles par mots-clés lors de la constitution du corpus sur nexis.com

Figure 1 : nombre d'articles par mot-clé sur nexis.com

Mot-clé	AGEFI Quotidien	AGEFI Hebdo	AGEFI Actifs
green bond	140	64	9
obligation verte	149	60	11
finance verte	39	20	6
climate bond	4	12	1
green bond principles	13	8	1

greenwashing	2	3	0
green-washing	1	2	2
écoblanchiment	0	0	0
éco-blanchiment	0	1	0
« finance durable »	32	22	11
finance écologique	0	0	0
« green bonds »	93	54	6
verdir	10	5	3
green	332	140	25
« verdissement d'image »	0	0	0
« verdir son image »	0	0	0
« devenir vert »	0	0	0
« devenir green »	0	0	0

À la source de ce travail et du thème de constitution du corpus se trouvait un certain intérêt pour la finance en lien avec l'environnement et l'écologie. Le premier constat qu'impose ce tableau est qu'il est évident que nous aurions nettement plus de documents à traiter et probablement un corpus plus significatif si nous l'avions constitué à partir de l'AGEFI Quotidien. Nous constatons que la sélection de mots-clés liés à ce domaine n'est pas une garantie pour avoir un corpus uniquement composé d'articles sur ce domaine. Certains articles portaient en effet sur de la gestion ou l'évolution de sociétés sans aucun lien avec la finance durable. Nous les avons tout de même analysés et constatés quelques emprunts. De plus, si nous n'avions utilisé que des équivalents officiels tel que tel que *verdissement d'image*, notre corpus aurait été encore moins fourni. En effet, aucun article ne contenait ce terme. Cependant, dans les cas de l'AGEFI Quotidien et de l'AGEFI Actifs, *obligations vertes* se retrouve dans plus d'articles que l'équivalent anglais *green bond*.

Nous avons regroupé dans la figure ci-dessous les différents emprunts relevés accompagnés de leur nombre d'occurrence(s) et précisé s'ils appartenaient au domaine de la finance dite verte. Nous avons également fait le total du nombre de mots pour chaque année, puis calculé le rapport entre le nombre d'emprunts trouvés et ce total.

Figure 2 : nombre d'emprunts par année

2011		
Private equity	2	
Hedge funds	1	
Corporate finance	1	
ETF	1	
Reporting	**1**	**Finance verte (suivant le contexte)**

Soit 6 emprunts pour 2 551 mots, ce qui nous fait un rapport de 0,0023520188

2012		
Onshore	2	
Private Banking Deutschland	2	
Retail	1	

Soit 5 emprunts pour 1 237 mots, ce qui nous fait un rapport de 0,0040420372

2013		
Multi-family office	2	
Private banking	1	
Managing director	2	
Director	1	
Retail	2	
UHNW (ultra high net worth)	1	

Soit 9 emprunts pour 2 235 mots, ce qui nous fait un rapport de 0,0040268456

2014		
Repricing	1	
Senior portfolio manager sur les taux	1	
Taux core	1	
« spread »	1	
« treasuries »	1	
Un quantative easing	1	
« spreads »	2	
Taux « core »	1	

Soit 9 emprunts pour 804 mots, ce qui nous fait un rapport de 0,0111940299

2015		
Approche best-in-class	1	
Green Bonds	**2**	**Finance verte**

Soit 3 emprunts pour 1 293 mots, ce qui nous fait un rapport de 0,0023201856

2016		
Directeur retail	1	
FROG (pour French [Routes & Opportunities] Garden)	1	
Particuliers fortunés (HNW)	1	
Robo-adisors	1	
Newsletter	1	
DB plans	1	
IRA	1	
DC plans	1	
Obligations vertes (green bonds)	**1**	**Finance verte**
« greenwashing »	**1**	**Finance verte**
« Green Bond Principles (GBP) »	**1**	**Finance verte**

Obligations vertes, ou green bonds	**1**	**Finance verte**
« green bonds »	**2**	**Finance verte**
Process	1	
Lobbying	2	
Reporting	**1**	**Finance verte (parfois)**
Best-in-class	1	
« impact investing »	1	

Soit 20 emprunts pour 7 935 mots, ce qui nous fait un rapport de 0,0025204789

2017		
Green bond	**2**	**Finance verte**
Green bond (obligation verte)	**1**	**Finance verte**
Le greenbond	**1**	**Finance verte**
Émission « benchmark »	1	
Un « Green Deal »	**1**	**Finance verte**
Services financiers retail	1	
Think tank gouvernemental	1	
Le think tank	2	
Cleantechs	1	
Start-up	1	
Émissions de green bonds	**1**	**Finance verte**
RoE	1	

Soit 14 emprunts pour 5 129 mots, ce qui nous fait un rapport de 0,0027295769

2018		
Des green bonds	**1**	**Finance verte**
Green bond	**1**	**Finance verte**
Family office	1	
Robo-advisors	3	
Retail	2	
KYC [know your customer]	1	
Process	1	
En middle comme en back-office	1	
Mass market	1	
Full digital	1	
Head of RI Business Development	1	
« best in class »	1	
« l'impact investing »	**1**	**Finance durable**
Private banking	1	
Family officers	2	
« managed futures »	1	
Managed futures	1	
Fixed income	1	
Private equity	1	

Deal hostiles	1	

Soit 24 emprunts pour 5 638 mots, ce qui nous fait un rapport de 0,0042568287

En observant ces tableaux, nous ne pouvons cependant pas affirmer qu'il y a une augmentation du nombre d'emprunts par année du simple fait que nous avons relevé six emprunts en 2011 et vingt-quatre en 2018, ce qui représente un quadruplement du nombre d'emprunts alors même que la période d'analyse n'incluait pas l'intégralité de l'année 2018, année pour laquelle nous aurions pu avoir plus d'articles et potentiellement plus d'emprunts. S'agissant des emprunts eux-mêmes, seul *reporting* se rapporte à la finance durable entre 2011 et 2014 compris. Nous relevons que le terme *green bond* apparaît une première fois en 2015 avec la majuscule aux deux éléments du terme. Néanmoins, lors des occurrences suivantes, le terme en anglais est entre parenthèses et précédé du terme en français. Cette présentation du terme peut laisser indiquer que le terme est récent ou qu'il peut parfois être utilisé en anglais dans d'autres publications. Nous constatons également l'utilisation des guillemets pour un certain nombre de termes en anglais. Mis à part les occurrences issues de citations, nous supposons que ces guillemets indiquent le caractère récent de ces termes en comparaison avec les termes n'étant pas entre guillemets tel que *private equity* ou *retail*. Nous reviendrons sur ce dernier type de termes avec la figure 4. Certains noms de postes étaient en anglais comme *managing director, director* ou encore *senior portfolio manager sur les taux*, ce dernier cas mêlant anglais et français. Bien que la compréhension de ces termes par un francophone ayant des connaissances en économie ne semble pas entravée, les motivations pour utiliser les termes en anglais plutôt qu'en français semblent moins évidentes que celles concernant des nouveaux concepts tel que *green bond* qui permet au lecteur, lorsque le terme anglais est accompagné du terme français, d'acquérir un nouveau terme. Il est pratique pour le rédacteur d'introduire le terme dans les deux langues, ainsi, il peut s'en servir en alternance pour varier son texte et réduire le nombre de répétitions. Finalement, mentionnons que les nombres à plus de trois chiffres étaient présentés comme en anglais, soit avec un point entre les milliers et les centaines et non par une espace fine comme indiqué dans le Guide du typographe (2015 : 63).

Il nous faut ramener le nombre d'emprunts par année au nombre d'articles et de mots par année que nous avons dépouillés, raison pour laquelle nous avons accompagné chaque tableau du rapport entre le nombre d'emprunts et de total de mots des articles de l'année. Ces valeurs sont regroupées dans le tableau suivant afin d'avoir une meilleure vue d'ensemble.

Figure 3 : rapport du nombre d'emprunts par mots par année

Année	Nombre d'articles	Nombre d'emprunts	Nombre de mots	Rapport entre le nombre d'emprunts et le nombre de mots
2011	5	6	2551	0,0023520188
2012	3	5	1237	0,0040420372
2013	2	9	2235	0,0040268456
2014	1	9	804	0,0111940299
2015	3	3	1293	0,0023201856
2016	9	20	7935	0,0025204789
2017	11	14	5129	0,0027295769
2018	7	24	5638	0,0042568287
	41	87	26822	0,003243606

Nous constatons donc que le taux d'emprunts dans les textes analysés est plus élevé en 2018 qu'en 2011, mais il ne s'agit pas d'une augmentation constante entre la première et la dernière année du corpus. Néanmoins, il s'agit tout de même de l'année ayant le taux le plus élevé alors même que nous n'avons pas pris l'année 2018 jusqu'à son terme, si nous ne comptons pas l'année 2014 qui ne comportait qu'un seul article. En excluant le taux pour 2014, aucune année n'atteint les 1 % d'emprunts parmi les articles du corpus. Soubrier (1998 : 406 dans Soubrier 2016 : 98) avait un corpus nettement plus fourni « composé de 1473 offres d'emploi [et] la proportion d'emprunts à l'anglais ne dépassait pas 0,78 %[.] » Que ce soit dans le cas de son analyse ou de notre corpus, « il semble cependant établi que nous sommes encore très loin du raz de marée décrit par certains défenseurs inconditionnels de la langue française. » (Soubrier 2016 : 98). En comparaison, Pulcini (2002 : 155) obtient des valeurs bien plus élevées s'agissant de l'italien. En effet, de 1 % à 1,4 % du vocabulaire général italien serait concerné par les anglicismes et 30 % pour ce qui est du vocabulaire économique et commercial. Dans le cas de notre corpus, nous constatons 0,3243606 % pour un total de 26 822 mots. De plus, le pourcentage d'emprunts par année n'atteint pas plus de 0,42 %, ce qui est 1 % en dessous de la valeur obtenue par Pulcini s'agissant du lexique général italien et nettement moins que les 30 % du vocabulaire économique italien. Nous constatons que même si la langue française et l'italien

sont deux langues qui semblent très proches, la proportion d'emprunts à l'anglais que nous trouvons dans notre corpus est plus faible en français.

Figure 4 : fréquence des emprunts relevés

Emprunt	**Nombre total d'occurrences par emprunt dans le corpus**	**Année(s)**
Private equity	4	06.05.2011 ; 06.04.2018 ; 04.05.2018 ;
Hedge funds	1	06.05.2011 ;
Corporate finance	1	06.05.2011 ;
ETF	1	06.05.2011 ;
reporting	2	17.10.2011 ; 02.12.2016 ;
On shore	2	23.11.2012 ;
retail	7	23.11.2012 ; 26.04.2013 ; 19.02.2016 ; 21.03.2017 ; 06.04.2018 ; 04.05.2018 ;
Multi-family office	2	26.04.2013 ;
Private banking	1	26.04.2013 ;
Managing director	2	26.04.2013 ;
director	1	26.04.2013 ;
UHNW (ultra high net worth)	1	05.07.2013 ;
« repricing »	1	30.04.2014 ;
Manager	1	30.04.2014 ;
Core	1	30.04.2014 ;
« spread »	1	30.04.2014 ;
« treasuries »	1	30.04.2014 ;
Quantative easing (pour quantitative easing)	1	30.04.2014 ;
« spreads »	1	30.04.2014 ;
« core »	1	30.04.2014 ;
spreads	1	30.04.2014 ;
Best-in-class	2	06.05.2015 ; 02.12.2016 ;
Green Bonds	2	06.05.2015 ;
(HNW)	1	19.02.2016 ;
Robo-adisors	1	10.06.2016 ;
newsletter	1	24.06.2016 ;
DB plans	1	24.06.2016 ;
IRA	1	24.06.2016 ;
DC plans	1	24.06.2016 ;
(green bonds)	1	24.06.2016 ;
« green washing »	1	24.06.2016 ;
« Green Bond Principles (GBP »	1	24.06.2016 ;
« green bonds »	2	24.06.2016 ; 02.12.2016 ;
process	2	12.07.2016 ; 06.04.2018 ;
lobbying	2	09.09.2016 ;

« impact investing »	2	02.12.2016 ; 06.04.2018 ;
Green bond	3	24.01.2017 ; 06.04.2018 ;
Green bond (obligation verte)	1	24.01.2017 ;
greenbond	1	24.01.2017 ;
« benchmark »	1	24.01.2017 ;
Think tank	2	16.05.2017 ;
cleantech	1	16.05.2017 ;
Start-up	1	08.12.2017 ;
Green bonds	2	12.12.2017 ; 22.02.2018 ;
RoE	1	12.12.2017 ;
family offices	1	06.04.2018 ;
robo-advisors	3	06.04.2018 ;
KYC [know your customer]	1	06.04.2018 ;
back-office	1	06.04.2018 ;
mass market	1	06.04.2018 ;
full digital	1	06.04.2018 ;
« best in class »	1	06.04.2018 ;
Family officers	2	06.04.2018 ;
« managed futures »	1	24.04.2018 ;
managed futures	1	24.04.2018 ;
fixed income	1	04.05.2018 ;
deal hostiles	1	04.05.2018 ;

Ce tableau présente le nombre d'occurrence d'un emprunt dans notre corpus accompagné de la (des) date(s) à laquelle (auxquelles) il apparaît. *Private equity* et *retail* sont les emprunts qui reviennent le plus, ce qui laisserait supposer que certains termes sont connus, voire compris par les lecteurs de l'AGEFI Actifs, voire des économistes en général.

Certains emprunts que nous avons relevés tels que *start-up*, *lobbying* ou encore *newsletter* sont certes empruntés à la langue anglaise, mais semblent connus de la majorité des locuteurs francophones, même s'il faudrait un questionnaire auprès d'un grand nombre de francophones pour le confirmer. Cependant, les entreprises proposent-elles à leurs clients de s'abonner à leur *newsletter* ou à leur *lettre d'information* ? Le terme anglais semble être plus fréquent. Ces trois emprunts nous paraissent très anglophones dans leur graphie et dans leur provenance, mais semblent petit à petit s'intégrer au lexique français. D'ailleurs, la langue française dispose de *lobby* pour désigner un « groupe d'influence soutenant une cause, une catégorie d'intérêts » (site dictionnaire-academie.fr : lobby). *Lobbying* permet ainsi de désigner l'activité de ce type de groupes. Finalement, s'agissant de *start-up*, est-ce que le lecteur saura qu'il s'agit d'une jeune entreprise si le rédacteur utilise le terme recommandé par *France*Terme *jeune pousse* ?

Ne risque-t-il pas de penser qu'il s'agit de botanique ? Le contexte peut permettre au lecteur de comprendre qu'il s'agit d'une nouvelle entreprise, mais est-ce au lecteur de déduire ou au rédacteur de rédiger de la manière la plus évidente pour son lecteur ? Le traducteur pourrait certes écrire uniquement en respectant les recommandations faites par les organismes officiels, mais est-ce que son écriture semblerait naturelle à un économiste ? De plus, nous avons constaté avec le terme *think tank* que ces organismes officiels ne proposent pas encore de recommandation ou qu'il en existe une, *laboratoire d'idées*, mais celle-ci date du Journal officiel du 14 août 1998 et n'est visiblement pas restée dans l'usage. Dans le cas de ce corpus, ce terme apparaît en mai 2017. Nous avons vu à quel point il peut être important que les organismes officiels proposent des termes adéquats au bon moment. Seul *tank* figure dans le dictionnaire de l'Académie française, mais il s'agit du *char d'assaut* et n'est donc en rien lié au *think tank*.

Conclusion

Avant tout, nous souhaitons rappeler que cette recherche était motivée par l'usage, car d'une part, d'après Bécherel (1981 : 122) « [c]'est grâce à lui que des néologismes inutiles ou inadéquats sont souvent éliminés » et, d'autre part, nous trouvions intéressant de voir si des termes recommandés par des organismes officiels étaient réellement utilisés dans la presse économique, domaine qui nous paraissait au départ légitime dans un travail sur les anglicismes. Comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, l'économie mondiale actuelle est dominée par le monde anglo-saxon et principalement par les États-Unis. De nombreux concepts naissent d'ailleurs généralement outre-Atlantique. Ces raisons nous faisaient penser, avant l'analyse du corpus, que nous trouverions de nombreux emprunts à l'anglais. Or, nous avons constaté que leur nombre est relativement faible. Cependant, le volume trop faible de notre corpus ne nous autorise pas à affirmer que le langage de la presse économique en français est truffé d'anglicismes ou tout du moins d'emprunts à la langue anglaise. Comme nous l'avons mentionné plus haut, Soubrier reconnaissait (2016 : 98) qu'

> « [O]n manque en réalité de corpus spécialisés suffisamment volumineux pour évaluer l'évolution quantitative des anglicismes dans cette langue de spécialité. [Il] av[ait] pu établir (Soubrier 1998 : 406) que sur un corpus relativement modeste composé de 1473 offres d'emploi, la proportion d'emprunts à l'anglais ne dépassait pas 0,78 %, soit un emprunt tous les 128 mots. »

Il aurait été intéressant de pouvoir discuter directement avec des lecteurs de l'AGEFI Actifs, ou de leur proposer un questionnaire, pour voir s'ils avaient tous la même compréhension des termes utilisés en anglais et ainsi savoir si l'utilisation de ces emprunts dans ce contexte précis pouvait freiner ou non la compréhension d'un article par ses lecteurs. Du point de vue de la traduction, nous regrettons de ne pas avoir mené de sondage auprès d'étudiants en traduction pour savoir quels équivalents ils auraient utilisés pour les emprunts trouvés dans les articles, mais également pour avoir leur avis concernant les équivalents officiels que nous avons pu trouver lors de nos recherches et savoir s'ils auraient d'eux-mêmes utilisé certains de ces emprunts, tels que *private equity* ou *manager* . Il aurait également pu être intéressant de leur proposer dans le cadre du sondage une liste de mots tirés de ce corpus contenant les emprunts que nous avons relevés, mais également des mots dont le statut d'anglicisme est flou. Nous aurions pu demander aux personnes sondées d'indiquer dans cette liste les mots qu'elles considéreraient comme des anglicismes. En outre, à la suite de cette question, nous aurions pu demander aux sondés s'ils conserveraient les mots qu'ils classaient comme anglicismes ou s'ils utiliseraient un autre mot à la place et si oui, lequel. Ce sondage aurait d'ailleurs pu être également adressé à des traducteurs professionnels probablement en ajoutant une question quant à leur impression sur la quantité d'anglicismes qu'ils peuvent rencontrer dans leurs lectures ou recherches documentaires ainsi qu'une question sur les différents niveaux de tolérance face aux anglicismes qui peuvent être attendus par leurs mandants (dans la mesure où le secret professionnel leur permet de répondre bien entendu). En proposant ce sondage à des futurs traducteurs et à des traducteurs professionnels, nous aurions pu esquisser des hypothèses quant aux différences de perception entre ces deux catégories.

Nous avons choisi l'*AGEFI Actifs* comme source pour notre corpus, mais nous pensons qu'il serait intéressant de mener la même analyse sur les autres publications de l'*AGEFI*. En analysant les autres publications, nous pourrions avoir une idée si le facteur temps peut jouer un rôle ou non sur le nombre d'emprunts dans un article, car l'*AGEFI Quotidien*, comme son nom l'indique, paraît tous les jours, alors que l'*AGEFI Actifs* est mensuel. Les rédacteurs de ce dernier ont par conséquent probablement plus de temps pour rédiger leurs articles que leurs collègues de l'*AGEFI Quotidien*. Il pourrait également être intéressant de réaliser cette analyse pour d'autres publications en modifiant la variable concernant le degré de spécialisation du journal. Est-ce que, par exemple, un journal généraliste aurait plus ou moins d'emprunts à l'anglais qu'un journal spécialisé, mais en ne s'intéressant qu'à la rubrique équivalente au

journal spécialisé. Nous pourrions examiner un corpus d'articles venant du journal *Le Monde*, comme l'indique Humbley (2010 : 10)

> « [R]ien n'empêche le linguiste [ou le traducteur qui s'intéresse à l'usage] d'aujourd'hui de prendre comme corpus *Le Monde*, quotidien de référence pour la France, et disponible depuis longtemps sous forme de CD-ROM annuel. Une étude du *Monde* présente plusieurs avantages, pratiques et théoriques. Il est en effet pratique de disposer d'un corpus déjà fait, et pour plusieurs années déjà balisé. En plus une méthodologie de dépouillement existe, par exemple exploitée par Marie-Eva de Villers (2005 pour déterminer l'impact de la politique linguistique au Québec, qui pourrait être adaptée à l'étude des anglicismes. »

Nous aurions également pu nous inspirer de Hansson et Tegelberg (2014 : 307) qui s'étaient intéresser aux anglicismes en analysant leur présence « sur l'ensemble des articles d'un numéro[…] Tous les articles ont été inclus[.] » Ainsi, nous aurions pu choisir un numéro d'une revue économique et analyser tous les articles. Cette méthode nous aurait permis d'obtenir un aperçu de la situation à un moment donné. De plus, en étudiant chaque année si possible à la même date la même publication, nous aurions pu peut-être esquisser si les anglicismes sont en augmentation ou non et si les termes recommandés remplacent peu à peu les emprunts.

Analyser différents journaux pourrait nous pousser à vouloir également comparer les différentes conventions de rédaction de différents journaux. Peut-être pourrions-nous entrevoir une réponse à la question de savoir si les anglicismes sont plus dus aux conventions de rédaction des journaux ou dus à la réduction du temps disponible pour la rédaction des articles qui pourrait peser sur leur relecture avant leur parution. Si la variable temps est confirmée comme principale cause de la présence d'anglicismes dans les articles, est-ce que cela pourrait signifier qu'il faudrait des outils concis et pratiques développés avec les rédacteurs qui leur signaleraient immédiatement l'emploi d'un anglicisme ? Ou est-ce que le logiciel Antidote peut suffire. Il pourrait être intéressant de soumettre le corpus à ce logiciel pour analyse en le paramétrant pour les anglicismes. Nous pouvons lire dans un article paru le 2 avril 2019 dans *Le Temps* que Florine Carron, responsable ad interim de l'équipe de correcteurs reconnaissait que « [ils] n'[ont] pas de code ultime concernant les anglicismes [et qu'ils] sont laissés à l'appréciation de chacun. » Il est précisé que « [c]ertains mots déclenchent instantanément le signal d'alarme – « digital » pour « numérique », « en charge de » pour « chargé de » […]. » *Le Temps* propose d'ailleurs d'autres articles concernant les réactions de certains lecteurs offusqués de lire emprunts à l'anglais dans ce journal. L'économie semblait être le domaine le plus propice aux

anglicismes ou aux emprunts. Nous pourrions changer le domaine de spécialité en nous concentrant sur des domaines qui, de prime abord, semblent également utiliser de nombreux anglicismes comme le sport ou les jeux vidéo ou encore le style de vie. Un autre point qui nous a paru intéressant au cours de notre analyse du corpus et qui pourrait être examiné est la vitesse à laquelle les anglicismes de la catégorie extension du sens entrent dans la langue, soit l'ajout d'un sens à un mot déjà existant en français, mais basé sur le terme anglais. Le mot *challenge* pour *défi* ou *digital* pour *numérique* sont des exemples de mots qui ont suscité cette interrogation. Une interrogation posée par Walker (1998 : 514) laisse entrevoir un autre axe d'analyse concernant les anglicismes lorsqu'il se demande si « une formation en linguistique peut rendre les attitudes linguistiques d'un individu plus conservatrices, en accroissant sa conscience linguistique et par conséquent son insécurité linguistique ». Aboutirions-nous aux mêmes résultats avec des étudiants en traduction, est-ce qu'ils ont effectivement une conscience linguistique plus marquée que, par exemple, des étudiants en économie ou en mathématiques ? Walker avait parmi ses sondés des étudiants de divers horizons dont des étudiants en informatique qui considéraient d'ailleurs que « les équivalents français ne sont pas facilement adoptés » (Walker 1998 : 338). Où se situe la limite alors pour le traducteur la limite entre respect des normes de la langue d'arrivée qu'il se doit de maîtriser et respect des usages de son public cible et des attentes de son mandant ? Il se peut que le traducteur qui s'obstinerait à toujours choisir *courriel* pour *e-mail* ou *écoblanchiment* pour *greenwashing* produirait des textes qui passeraient pour hors du temps ou en décalage avec leur époque (ou tout du moins l'époque actuelle). En conclusion, il semblerait, d'après l'ensemble de nos recherches pour ce travail et ce que nous retenons également de nos études, que le traducteur doit trouver cet équilibre entre usage et normes d'une part en s'adressant à son mandant pour connaître sa sensibilité face aux anglicismes et ses conventions de rédaction de manière générale et, d'autre part, en gardant un esprit critique sur sa manière d'écrire et ses choix de traduction.

Bibliographie

Ouvrages

AUGIEY, M. et al. (2015). *Guide du typographe*. 7e édition. Lausanne : Association suisse des typographes, Groupe de Lausanne. 308 p.

BEHR, I. et al. (2007). *Langue, économie, entreprise : le travail des mots*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle.

BEITONE, A. et al. (2010). *Dictionnaire de science économique*. 3e édition. Paris : Armand Collin, 483 p.

BOGAARDS, P. (2008). *On ne parle pas franglais. La langue française face à l'anglais*. Bruxelles : De Boeck Supérieur. 208 p.

BURNIER, M.-A., RAMBAUD, P. (1997). *Le journalisme sans peine*. Paris : Plon.

CABRÉ, C. (1998). *La terminologie : Théorie, méthode et applications (*Regards sur la traduction). Paris : Armand Colin ; Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa.

CHARTIER, D. (2000). *La traduction journalistique anglais – français*. Toulouse : Presses universitaires du Mirail. 312 p.

COHEN, B. (2012). *Lexique de cooccurrents. Bourse et conjoncture économique*. 2e édition. Montréal : Linguatech.

DEPECKER, L. (2005). *Les néologies contemporaines*. Le savoir des mots. Paris : Société française de terminologie. 123 p.

DHUICQ, B. (1984). *Problèmes posés par la traduction de l'anglais économique*. In Actes du Congrès de Poitiers. (613-619). Paris : Didier Erudition.

DOLAN, S., L. et al. (2008). *La gestion des ressources humaines. Tendances, enjeux et pratiques actuelles*. 4e édition. ERPI – Le renouveau pédagogique éditions. 700 p.

DOLLO, C. et al. (2016). *Économie*. Aide-mémoire. 6e édition. Dalloz-Sirey. 396 p.

LEO, M. (2016). *La terminologie de la Bourse et des organismes qui la côtoient*. Vertige de la langue. Paris : Éditions Hermann. 262 p.

LERAT, P. (1995). *Les langues spécialisées*. Linguistique nouvelle. Paris : Presses Universitaires de France. 198 p.

PERGNIER, M. (1989). *Les anglicismes*. Paris : Presses universitaires de France. 214 p.

PÉRON, M., BERRIDGE, J. (1993). *The language of economics. Le langage de l'économie*. Paris : Editions Desvigne.

PRUVOST, J.-M. (2009). *Le dico du financier : 500 clés pour comprendre et agir : exemples et cas pratiques, méthodes de calcul, lexique français-anglais*. Paris : Dunod. 296 p.

PRUVOST, J. SABLAYROLLES, J.-F. (2003). *Les néologismes*. Que sais-je ? Paris : Presses Universitaires de France. 128 p.

TAYLOR, M., MANKIW, G. (2017) *Economics*. 4e édition. Andover : Cengage Learning. 805p.

TOURNIER, J. (1998). *Les mots anglais du français*. Paris : Belin.

VOIROL, M. (1993). *Anglicismes et anglomanie*. 2e édition. Paris : Centre de Formation et de Perfectionnement des Journalistes.

ZANCO, J.-P. (2018). *Lexique d'économie et de droit*. Ellipses. 396 p.

Chapitres d'ouvrages

BASTIAN, S., HAMMER, F. (2007). *Commentaire boursier et subjectivité : Étude contrastive français-allemand de messages sur Internet* In : *Langue, économie et entreprise : le travail des mots*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle. p.349-365

EHLICH, K. (2007). *La communication économique et l'analyse du discours* In : *Langue, économie et entreprise : le travail des mots*. Paris : Presse Sorbonne Nouvelle. Disponible à l'adresse : http://books.openedition.org/psn/7908.

PULCINI, V. (23 mai 2002). *Italian.* In : Görlach, Manfred. *English in Europe.* OUP Oxford. Pp.151-167. Consulté en ligne le 13.08.2019 à l'adresse : https://books.google.ch/books?id=Kma6Sipww4UC&pg=PA151&lpg=PA151&dq=Pulcini+Virginia+Italian+English+in+Europe&source=bl&ots=y-8OhbeD3H&sig=ACfU3U2sLA4-3KrEuIyUkpMY8JXs9tbLug&hl=fr&sa=X&ved=2ahUKEwiA7t3u_v_jAhWr1aYKHRStBxQQ6AEwAHoECAcQAQ#v=onepage&q=Pulcini%20Virginia%20Italian%20English%20in%20Europe&f=false

RAUS, Rachele, *La terminologie des Bourses italienne et française : quelle relation à la langue anglaise ?* In. Langue, économie, entreprise. Le travail des mots. 2007, Paris : Presses Sorbonne Nouvelle. 315-329

SOUBRIER, J. (2016), *les termes d'emprunt dans les langues de spécialité*. In :Werner Forner, Britta Thörle (Eds.). *Manuel des langues de spécialité*. Berlin/Boston: de Gruyter. Pp. 82 – 100

THÖRLE, B. (Eds.) (2016). *Manuel des langues de spécialité*. Berlin/Boston : de Gruyter. 82 – 100

Articles

AITKEN, H. ALBARET, M. (1993). Science, technique et économie. Pour une problématique de la traduction. *Réseaux*, Vol. 11 (60),61-85

BÉCHEREL, D. (1981). A propos des solutions de remplacements des anglicismes. *La Linguistique*, 17(2), 119-131. Retrieved from http://www.jstor.org/stable/30248424

BONDREA, E. (2007). *Le franglais et le langage managérial* In : *La francopolyphonie : langues et identités.* Université Spiru Haret, Bucarest

DELISLE, J. (1988). L'initiation à la traduction économique. *Meta*, 33(2), 204-215. https://doi.org/10.7202/002515ar

DELISLE, J. (2013). Économie. La traduction raisonnée, 3e édition : *Manuel d'initiation à la traduction professionnelle de l'anglais vers le français*, Objectif 18, p.205, JSTOR Books http://www.jstor.org/stable/j.ctt6wr8bc

FONDIN, H. (1979). La langue de la publication scientifique : la prépondérance de l'anglais et la recherche. *Documentation et bibliothèques*, 25 (2), 59–69. https://doi.org/10.7202/1054357ar

FRATH, P. (2017). Anthropologie de l'anglicisation de l'enseignement supérieur et de la recherche. *European Journal of Language Policy*, 9 (2), 227-251. Liverpool : Liverpool University Press.

GINGRAS, Y., & MOSBAH-NATANSON, S. (2010). Les sciences sociales françaises entre ancrage local et visibilité internationale. *European Journal of Sociology / Archives Européennes De Sociologie / Europäisches Archiv Für Soziologie,* 51 (2), 305-321. Retrieved from http://www.jstor.org/stable/23998983

HANSSON, E., TEGELBERG, E. (octobre 2014). Plasticien : parlez-vous franglais ? Étude sur les emprunts à l'anglais en chirurgie plastique. *Annales de chirurgie plastique esthétique*, 59 (5), 306-310, https://doi.org/10.1016/j.anplas.2014.07.004

HUMBLEY, J. (septembre 2010). « Peut-on encore parler d'anglicismes ? ». *Lexique, normalisation, transgression. Actes du colloque du 7 septembre 2010*, Limay, France. pp.21-45. ⟨hal-01219140⟩

IMBEAU, L. M. & OUIMET, M. (2012). Langue de publication et performance en recherche : publier en français a-t-il un impact sur les performances bibliométriques des chercheurs francophones en science politique ? *Politique et Sociétés*, 31 (3), 39–65. https://doi.org/10.7202/1014959ar

KIM, M. (2015). L'anglicisme et l'intervention linguistique gouvernementale : étude de l'implantation terminologique en francophonie. *ELIS - Echanges de linguistique en Sorbonne*, Université Paris Sorbonne, 3 (3), 79-102.

MARTINET, A., Les puristes contre la langue, *Le français sans fard*, p.30 (cité dans l'article de Bécherel 1981)

PERGNIER, M. (1981). À propos des emprunts du français à l'anglais. *L'Information Grammaticale*, n°11, 26-28.

PICONE, M., D. (1992). Le Français face à l'anglais : aspects linguistiques. *Cahiers de l'Association internationale des études françaises*, n°44, 9-23.

PODER, Marie-Evelyne le (2012). Perspective sociolinguistique des emprunts de l'anglais dans la section économique du quotidien espagnol *El Pais* [Socioliguistic perspective on borrowings from English in the economic section of the Spanish newspaper *El Pais*]. *Babel,* 58 (4), 377-394.

PYM, A. (2017) Translation and economics : inclusive communication or language diversity ?, *Perspectives*, 25 (3), 362-377.

QUEMADA, Bernard, *À propos de la néologie*. La Banque des mots, n°2, p.137

RAVAZZOLO, Elisa (2017). La langue de la presse économique française et italienne : spécificités linguistiques et stratégies rhétorico-pragmatiques [Liguistic Features and Rhetorical Pragmatic Strategies. in French and Italian Economic Journalist Discourse]. In : Ursula Wienen, Laura Sergo, Tinka Reichmann, Ivonne Gutiérrez Aristizábal. *Translation und Ökonomie*. 139-162

REY, A. (1976) Néologisme, un pseudo-concept, *Cahier de Lexicologie*, n°1, p.7 (cité dans l'article de Bécherel 1981)

RIUTORT, P. (2006, janvier). Les nouveaux habits du journalisme économique. *Hermès, La Revue*, n° 44, p. 135-141. [en ligne] consulté le 29.03.2019, à l'adresse : https://www.cairn.info/revue-hermes-la-revue-2006-1-page-135.htm

RESCHE, C. (2015). Réflexions sur les termes-valises en anglais de l'économie, de la gestion et de la finance. *la revue du GERAS ASp*, n°68, 67-85. [En ligne], mis en ligne le 01 novembre 2016, consulté le 25 janvier 2019, à l'adresse : http://journals.openedition.org/asp/4709

ROLLO, A. (2012). *Les métaphores dans le lexique économique : modèles culturels en œuvre*. Università del Salento – Lecce.

ROULEAU, M. (2003). La terminologie médicale et ses problèmes. *Panace*, Vol. 4 (12), 143-152.

WALTER, H. (2016, janvier) La norme linguistique dans le dictionnaire de l'académie française, *La linguistique*, n°52, 55-68. Disponible à l'adresse : https://www.cairn.info/revue-la-linguistique-2016-1-page-55.htm

Mémoires

BÄRTSCH, Christine, (2006). *La perméabilité aux anglicismes du français et de l'allemand dans le domaine économique et financier,* Mémoire de licence en traduction, Université de Genève – École de traduction et d'interprétation, Genève, Suisse.

Thèses

WALKER, J. (1998). *Les attitudes envers les anglicismes : une étude sociolinguistique des emprunts dans différentes communautés francophones*, Paris 3, France.

Sitographie

AGEFI Actifs. « L'Agefi Actifs – Magazine d'actualité et d'analyse sur la gestion de patrimoine ». [en ligne]. Consulté le 13.09.2019, à l'adresse : https://www.agefiactifs.com/

L'AGEFI. « Le groupe L'AGEFI ». [en ligne]. Consulté le 13.09.2019, à l'adresse : https://www.agefi.fr/groupe-l-agefi

Ministère de la Culture. « Enrichissement de la langue française – Ministère de la Culture ». [en ligne]. Consulté le 13.09.2019, à l'adresse : http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Enrichissement-de-la-langue-francaise

Chancellerie fédérale. « Aides à la rédaction et à la traduction ». [en ligne]. Consulté le 13.09.2019, à l'adresse : https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/documentation/langues/aides-redaction-et-traduction.html

Chancellerie fédérale. « Recommandations concernant les anglicismes ». [en ligne]. Consulté le 13.09.2019, à l'adresse : https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/documentation/langues/aides-redaction-et-traduction/recommandations.html#-1815408300

International Capital Market Association. « Green Bond Principles (GBP) ». [en ligne]. Consulté le 13.09.2019, à l'adresse : https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/

https://www.bk.admin.ch/dam/bk/fr/dokumente/terminologie/guide_de_neologieterminologique.pdf.download.pdf/guide_de_neologieterminologique.pdf Guide de néologie terminologique, Chancellerie fédérale, Berne, 2014

https://chamilo.unige.ch/home/courses/BTM0552/document/Pistes_de_traduction/3a_FAQ_pistes_de_traduction.pdf?cidReq=BTM0552&id_session=0&gidReq=0 Cours correction d'un texte portant sur les obligations vertes

https://chamilo.unige.ch/home/courses/BTM0552/document/Pistes_de_traduction/3a_pistes_de_traduction.pdf?cidReq=BTM0552&id_session=0&gidReq=0 Cours correction d'un texte portant sur les obligations vertes

https://chamilo.unige.ch/home/courses/BTM0552/document/Pistes_de_traduction/3b_pistes_de_traduction.pdf?cidReq=BTM0552&id_session=0&gidReq=0 Cours correction d'un texte portant sur les obligations vertes

Do it + Garden Migros. « DO IT + GARDEN : bons prix dans le magasin en ligne ». [en ligne]. Consulté le 10.05.2019, à l'adresse : https://www.doitgarden.ch/fr

Dictionnaire de l'Académie française. « Dictionnaire de l'Académie française, 9e édition, conditionner ». [en ligne]. Consulté le 10.05.2019, à l'adresse : https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9C3460

Organisation internationale de la francophonie. « Qui parle français dans le monde – Organisation internationale de la Francophonie – Langue française et diveristé linguistique ». [en ligne]. Consulté le 20.05.2019, à l'adresse : http://observatoire.francophonie.org/qui-parle-francais-dans-le-monde/

Office québécois de la langue française. « Banque de dépannage linguistique – Anglicismes orthographiques ». [en ligne]. Consulté le 20.05.2019, à l'adresse : http://bdl.oqlf.gouv.qc.ca/bdl/gabarit_bdl.asp?id=4653

Publications Québec. « C-11 – Charte de la langue française ». [en ligne]. Consulté le 20.05.2019, à l'adresse : http://www.legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-11

Office québécois de la langue française. « À propos de l'Office – Mission et rôle ». [en ligne]. Consulté le 20.05.2019, à l'adresse : http://www.oqlf.gouv.qc.ca/office/mission.html

Office québécois de la langue française. « Services et ressources linguistiques ». [en ligne]. Consulté le 20.05.2019, à l'adresse : http://www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/publications/services/index.html

Dictionnaire de l'Académie française. « Dictionnaire de l'Académie française, 9e édition, marketing ». [en ligne]. Consulté le 20.05.2019, à l'adresse : https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9M1137

Le CNRS. « Le CNRS, CNRS ». [en ligne]. Consulté le 20.05.2019, à l'adresse : http://www.cnrs.fr/fr/le-cnrs

Académie française. « Statuts et règlements ». Document PDF. [en ligne]. Consulté le 20.05.2019, à l'adresse : http://www.academie-francaise.fr/sites/academie-francaise.fr/files/statuts_af_0.pdf

Ministère de la Culture. « Le dispositif – Ministère de la Culture ». [en ligne]. Consulté le 21.05.2019, à l'adresse : http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Enrichissement-de-la-langue-francaise/Le-dispositif

Académie française. « Les missions – Académie française ». [en ligne]. Consulté le 21.05.2019, à l'adresse : http://www.academie-francaise.fr/linstitution/les-missions

Académie française. « Les quarante aujourd'hui – Académie française ». [en ligne]. Consulté le 21.05.2019, à l'adresse : http://www.academie-francaise.fr/les-immortels/les-quarante-aujourdhui

Académie française. « L'organisation – Académie française ». [en ligne]. Consulté le 21.05.2019, à l'adresse : http://www.academie-francaise.fr/linstitution/lorganisation

wikiLF. « WikiLF : participez à l'enrichissement de la langue française ». [en ligne]. Consulté le 21.05.2019, à l'adresse : http://wikilf.culture.fr/

Office québécois de la langue française. « Le grand dictionnaire terminologique ». [en ligne]. Consulté le 22.05.2019, à l'adresse : http://www.granddictionnaire.com/Resultat.aspx

France Terme. « France Terme, Ressources, Accueil -Culture.fr ». [en ligne]. Consulté le 23.05.2019, à l'adresse : http://www.culture.fr/franceterme

France Terme. « Ressources terminologiques, France Terme, Ressources, Accueil – Culture.fr ». [en ligne]. Consulté le 23.05.2019, à l'adresse : http://www.culture.fr/Ressources/FranceTerme/Ressources-terminologiques

Dictionnaire de l'Académie française. « Dictionnaire de l'Académie française, 9e édition, réaliser ». [en ligne]. Consulté le 23.05.2019, à l'adresse : https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9R0719

Coop brico + loisirs. « Brico + Loisirs – la boutique en ligne pour la maison et le jardin ». [en ligne]. Consulté le 24.05.2019, à l'adresse : https://www.bricoetloisirs.ch/

Coop bau + hobby. « Coop Bau + Hobby – Ihr Baumarkt für Garten, Haus und Hobby». [en ligne]. Consulté le 24.05.2019, à l'adresse : https://www.bauundhobby.ch/

Slate FR. « Franglais et anglicismes : quand le français se met à parler anglais – slate.fr ». [en ligne]. Consulté le 24.05.2019, à l'adresse : http://www.slate.fr/story/69533/francais-anglais-angliscismes-franglais

Développez. « Jeux vidéo : une nouvelle liste d'anglicismes que vous ne devez plus utiliser en français a été publiée au Journal Officiel de la France ». [en ligne] consulté le 24.05.2019, à l'adresse : https://www.developpez.com/actu/129316/Jeux-video-une-nouvelle-liste-d-anglicismes-que-vous-ne-devez-plus-utiliser-en-francais-a-ete-publiee-au-Journal-Officiel-de-la-France/

Le Temps. « Les anglicismes, piment ou plaie du « Temps » - Le Temps ». [en ligne]. Consulté le 24.05.2019, à l'adresse : https://www.letemps.ch/culture/anglicismes-piment-plaie-temps

Chancellerie fédérale. « Langues – documentation ». [en ligne]. Consulté le 27.05.2019, à l'adresse : https://www.bk.admin.ch/bk/fr/home/documentation/langues.html

Dictionnaire de l'Académie française. « Dictionnaire de l'Académie française, 9e édition, jogging ». [en ligne]. Consulté le 04.06.2019, à l'adresse : https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9J0227

Banque de France. « Arrêté ». [en ligne]. Consulté le 05.08.2019, à l'adresse : https://www.banque-france.fr/sites/default/files/arrete.pdf#page=2,

Affaires universitaires (AU/UA). « Le dilemme des chercheurs francophones : publier en anglais ou périr ? ». [en ligne]. Consulté le 06.08.2019, à l'adresse : https://www.affairesuniversitaires.ca/actualites/actualites-article/le-dilemme-des-chercheurs-

francophones-publier-en-anglais-ou-perir/, [en ligne] consulté le 06.08.2019 sources liées : Desrochers et Larivière 2016 (article en anglais) et Imbeau et Ouimet 2012

France Terme. « Année 2018/ Années de publication et domaines/France Terme/Ressources/Accueil – Culture.fr ». [en ligne]. Consulté le 28.01.2019, à l'adresse : http://www.culture.fr/franceterme/annees?methode=lstdates&annee=2018

Ministère de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. « Théma – Les obligations vertes au service de la transition énergétique et écologique ». Document PDF [en ligne]. Consulté le 28.01.2019, à l'adresse : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/Th%C3%A9ma%20-%20Les%20obligations%20vertes%20au%20service%20de%20la%20transition%20%C3%A9nerg%C3%A9tique%20et%20%C3%A9cologique.pdf

Ministère de la Culture. « Vocabulaire du développement durable (2015) » Document PDF. [en ligne]. Consulté le 28.01.2019, à l'adresse : http://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Langue-francaise-et-langues-de-France/Politiques-de-la-langue/Enrichissement-de-la-langue-francaise/FranceTerme/Vocabulaire-du-developpement-durable-2015

République et canton de Genève. « Émission de « green bonds » : une première réussie pour Genève ». [en ligne]. Consulté le 28.01.2019, à l'adresse : https://www.ge.ch/document/emission-green-bonds-premiere-reussie-geneve

Banque européenne d'investissement. « Qu'est-ce qu'une obligation verte ». Vidéo en anglais. [en ligne]. Consulté le 28.01.2019, à l'adresse : http://www.eib.org/fr/infocentre/videotheque/what-is-a-green-bond.htm

Cour des comptes, République et canton de Genève. « Obligations vertes – choix des projets, reporting et revue externe ». Document PDF. [en ligne]. Consulté le 28.01.2019, à l'adresse : http://www.cdc-ge.ch/Htdocs/Files/v/13757.pdf/Outils/Obligations_vertes_-_choix_des_projets_reporting_et_revue_externe.pdf?download=1

Ministère de l'Économie et des finances. « L'OAT verte, Agence France Trésor ». [en ligne]. Consulté le 28.01.2019, à l'adresse : https://www.aft.gouv.fr/fr/node/3607

Ministère de la Transition écologique et solidaire. « Le label transition énergétique et écologique pour le climat ». [en ligne]. Consulté le 28.01.2019, à l'adresse : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-transition-energetique-et-ecologique-climat (la page a changé depuis et le label a maintenant un nom, Greenfin)

Ministère de la Transition écologique et solidaire. « Les obligations vertes ». [en ligne]. Consulté le 28.01.2019, à l'adresse : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/obligations-vertes

Banque mondiale. « Obligations vertes ». [en ligne]. Consulté le 28.01.2019, à l'adresse : https://www.banquemondiale.org/fr/results/2017/12/01/green-bonds

Banque européenne d'investissement. « Obligations climatiquement responsables ». [en ligne]. Consulté le 29.01.2019, à l'adresse : http://www.eib.org/fr/investor_relations/cab/index.htm?f=search&media=search

Ministère de la Transition écologique et solidaire. « Le label financement participatif ». [en ligne]. Consulté le 30.01.2019, à l'adresse : https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/label-financement-participatif

Impact, la plateforme de financement participatif de SIG pour la transition énergétique. « SIG Impact ». [en ligne]. Consulté le 30.01.2019, à l'adresse : https://www.sig-impact.ch/

Eurostat, Statistics Explained. « Débutants : Concept statistique – Variation en pourcentage et points de pourcentage ». [en ligne]. Consulté le 22.01.2019, à l'adresse : https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Beginners:Statistical_concept_-_Percentage_change_and_percentage_points/fr

Universalis. « Banque d'Angleterre ». [en ligne]. Consulté le 22.01.2019, à l'adresse : https://www.universalis.fr/encyclopedie/banque-d-angleterre/

Cité de l'Économie, citéco. « 1000 ans d'économie – Création de la Banque d'Angleterre ». [en ligne]. Consulté le 22.01.2019, à l'adresse : https://www.citeco.fr/10000-ans-histoire-economie/grandes-decouvertes/creation-de-la-banque-dangleterre

Banque de France. « Institution ». [en ligne]. Consulté le 22.01.2019, à l'adresse : https://www.banque-france.fr/la-banque-de-france/histoire/institution

Libération. « "Les crêpes que j'ai mangé" : un nouvel accord pour le participe passé ». [en ligne]. Consulté le 08.08.2019, à l'adresse : https://www.liberation.fr/debats/2018/09/02/les-crepes-que-j-ai-mange-un-nouvel-accord-pour-le-participe-passe_1676135

Libération. « En France, 43 publicités épinglées pour n'avoir pas traduit leurs slogans en français ». [en ligne]. Consulté le 08.08.2019, à l'adresse : https://www.liberation.fr/societe/2013/11/27/en-france-43-publicites-epinglees-pour-n-avoir-pas-traduit-leurs-slogans-en-francais_962392

Agence France presse. « AFP.com ». [en ligne]. Consulté le 12.08.2019, à l'adresse : https://www.afp.com/

Reuters news agency. « About ». [en ligne]. Consulté le 12.08.2019, à l'adresse : https://www.reutersagency.com/en/about/

AGEFI. « agefi.com le site de l'Agefi – Quotidien de l'agence économique et financière à Genève ». [en ligne]. Consulté le 13.08.2019, à l'adresse : http://www.agefi.com/

Orpi. « Immobilier, agences immobilières Orpi – Petites annonces immobilières ». [en ligne]. Consulté le 14.08.2019, à l'adresse : https://www.orpi.com/espace-presse/communiques-de-presse/emmanuelle-cosse-et-orpi-signent-le-premier-green-deal-francais-pour-favoriser-la-transition-et-la-renovation-energetiques-lors-des-transactions-immobilieres/

France Stratégie. « Quelle France dans 10 ans ? Débat avec des Think-Tank ». [en ligne]. Consulté le 14.08.2019, à l'adresse : https://www.strategie.gouv.fr/publications/france-10-ans-debat-think-tank

France Terme. « laboratoire d'idées, France Terme, Ressources, Accueil ». [en ligne]. Consulté le 14.08.2019, à l'adresse : http://www.culture.fr/franceterme/result?francetermeSearchTerme=think+tank&francetermeSearchDomaine=0&francetermeSearchSubmit=rechercher&action=search

Val-de-Marne Tourisme et Loisirs. « Saint-Maur Food Trucks Festival à Saint-Maur-des-Fosses : Val-de-Marne Tourisme ». [en ligne]. Consulté le 03.09.2019, à l'adresse : https://www.tourisme-valdemarne.com/agenda/saint-maur-food-trucks-festival/

Genève Tourisme. « Geneva Street Food Festival ». [en lgien]. Consulté le 03.09.2019, à l'adresse : https://www.geneve.com/fr/events/geneva-street-food-festival-723526/

Tableau récapitulatif

AGEFI Actifs

Tableau emprunts

Élément relevé	Motif	Commentaire	Source(s)	Norme – recommandation
private equity (2x)	**Emprunt**	**Le terme nous semble fréquemment utilisé dans les textes économiques.**	**06.05.2011**	***France* Terme recommande *investissement en capital* ou *capital-investissement* (comme synonyme) dans le Journal officiel du 13.03.2013.**

hedge funds	**Emprunt**	**Le terme nous semble fréquemment utilisé dans les textes économiques.**	**06.05.2011**	***France* Terme recommande *fonds spéculatif* dans le Journal officiel du 14.08.1998.**
corporate finance	**Emprunt**		**06.05.2011**	
ETF	**Emprunt**	**Il faut connaître le terme pour savoir qu'il est en anglais, mais il fait partie des termes courants de la finance : exchange traded fund**	**06.05.2011**	***France* Terme propose *fonds indiciel coté* dans le Journal officiel du 07.12.2018, soit bien après la parution de cet article et le développement de ce type de fonds coté.**
Red, pour Real Estate Développement	**Emprunt**	**Il s'agit ici du nom d'une future filiale qui mélange deux mots anglais et un mot français.**	**27.05.2011**	
Green, pour une société spécialisée dans l'investissement socialement responsable	**Emprunt**	**Il s'agit ici du nom d'une future filiale.**	**27.05.2011**	
un reporting	**Emprunt**	**Terme couramment utilisé en anglais**	**17.10.2011**	***France* Terme propose différents équivalents selon le contexte tels : *compte rendu* (économie et gestion d'entreprise), *déclaration des ordres* (finance). De nombreux sites financiers semblent utiliser le terme anglais.**

				Toutefois, la Banque nationale suisse le traduit par *établissement de relevés*. L'État de Vaud conserve le terme anglais. Lors de cours de traduction économique DE – FR, il avait été expliqué que le document de présentation dont il s'agit ici s'appelle *reporting*. La situation concernant ce terme ne semble donc pas encore stabilisée.
stratégie de verdissement de leur parc tertiaire	Observation	Nous relevons cette expression, car elle correspond à un terme recommandé, même si le sens n'est pas exactement le même que l'équivalent anglais que *verdissement* remplace, à savoir *greenwashing*.	25.11.2011	***Verdissement (d'image)* est l'expression recommandé par la Commission d'enrichissement de la langue française dans son Vocabulaire du développement durable (2015).**
activités onshore	**Emprunt**		**23.11.2012**	
Private Banking Deutschland (2x)	**Observation**	**Nom d'un département dans l'entreprise Vontobel**	**23.11.2012**	
responsable onshore	**Emprunt**		**23.11.2012**	

clientèle retail	**Emprunt**		**23.11.2012**	
un mutli-family office (2x)	**Emprunt**		**26.04.2013**	
private banking	**Emprunt**		**26.04.2013**	
managing director (2x)	**Emprunt**		**26.04.2013**	
director	**Emprunt**		**26.04.2013**	
les structurés retail	**Emprunt**	**Dans un titre de paragraphe**	**26.04.2013**	
produits structurés retail	**Emprunt**		**26.04.2013**	
clients UHNW (ultra high net worth)	**Emprunt**	**Contrairement aux autres acronymes relevés, celui-ci est suivi par l'explication et non l'inverse.**	**05.07.2013**	
« repricing »	**Emprunt**	**À noter que le terme se trouve dans une citation.**	**30.04.2014**	
senior portfolio manager sur les taux	**Emprunt**	**Nom du poste occupé par une personne dans une entreprise américaine.**	**30.04.2014**	
taux core	**Emprunt**		**30.04.2014**	
« spread »	**Emprunt**	**Il s'agit de l'écart entre les courbes de taux, un concept essentiel en finance. Il est toutefois signalé entre guillemets.**	**30.04.2014**	
« treasuries »	**Emprunt**	**Il s'agit d'un passage qui compare les obligations américaines et allemandes. Ces dernières sont indiquées à plusieurs reprises par Bund. Le terme est signalé entre**	**30.04.2014**	

		guillemets dans le texte.		
Un quantative easing	**Emprunt accompagné d'une erreur**	**Le terme normalement employé est *quantitative easing*.**	**30.04.2014**	**FranceTerme recommande politique d'explansion monétaire. Il existe aussi *assouplissement quantitatif*, mais il n'est pas recommandé.**
Les « spreads »	**Emprunt**	**Cette occurrence est dans une citation.**	**30.04.2014**	
Taux « core »	**Emprunt**	**Cette occurrence est dans une citation.**	**30.04.2014**	
des spreads	**Emprunt**	**Là encore, l'occurrence est dans une citation.**	**30.04.2014**	
approche best-in-class	**Emprunt**		**06.05.2015**	
Green Bonds (2x)	**Emprunt**	**La manière d'introduire le terme peut prêter à confusion : « …ont investi…dans des fonds thématiques environnement aux, des Green Bonds ou des infrastructures environnement ales. » Le lecteur peut légitiment se demander sur quoi porter exactement ces investissements, car c'est comme si le concept ne concernait pas**	**06.05.2015**	

		des thématiques ou des infrastructures environnementales. Or, des *green bonds* (obligations vertes) peuvent tout à fait servir à ce type de financement.		
directeur retail	**Emprunt**	**Ici, l'élément en anglais du nom du poste n'est pas explicité, ce qui peut être le signe que ce type de poste est plus courant. Nous avons d'ailleurs déjà eu une occurrence de ce terme dans un article antérieur.**	**19.02.2016**	
FROG (pour French [Routes & Opportunities] Garden)	**Observation entre français et anglais**	**Il s'agit d'un groupe de place lancé par l'AMF et l'AFG qui paradoxalement lui ont donné un nom anglais, mais qui par son nom, permet une référence à la France, *frog* étant utilisé par les Anglais pour désigner les Français.**	**19.02.2016**	
particuliers fortunés (HNW)	**Mélange entre français et abréviation en anglais**	**Nous pouvons constater que cette abréviation n'a pas d'équivalent fixe ou officiel.**	**19.02.2016**	

robo-adisors	**Emprunt**	**Comme nous le verrons dans un article ultérieur, il s'agit de *robo-advisors*. Nous pouvons toutefois relever que la phrase suivante dans l'article explicite le concept représenté par ce terme anglais.**	**10.06.2016**	
Newsletter	**Emprunt**	**Il s'agit d'un emprunt pour lequel il existe un équivalent officiel, mais rares sont les sites qui nous proposent de nous inscrire à leur *lettre d'information*. Ils la nomment généralement *newsletter*.**	**24.06.2016**	***France* Terme proposait *lettre d'information* dans le Journal officiel du 18.01.2005.**
DB plans	**Emprunt**	**Il s'agit de *defined-benefit plan*. Cet emprunt est entre parenthèses et son concept correspond à celui énoncé avant la parenthèse, à savoir des *régimes de retraite […] à prestations définies*. L'insertion du terme en anglais peut être un plus**	**24.06.2016**	

		pour le traducteur, car il lui permet également d'acquérir un terme en anglais mis en relation direct avec son équivalent en français.		
IRA	**Emprunt**	**Là encore, le terme est entre parenthèses et précédé par l'équivalent en français. Il s'agit de *individual retirement account*.**	**24.06.2016**	
DC plans	**Emprunt**	**Comme pour les deux éléments précédents, il s'agit de l'équivalent en anglais de ce qui est dit avant la parenthèse en français, à savoir *defined-contribution plan*. En français, il s'agit de *régimes de retraite […] à cotisations définies*.**	**24.06.2016**	
Obligations vertes (green bonds)	**Observation**	**Pour sa première occurrence dans le corps du texte, le terme est accompagné de son équivalent anglais. Cet usage peut**	**24.06.2016**	

		laisser penser que l'auteur a conscience que son lecteur peut lire le terme en anglais dans d'autres articles.		
« green washing »	**Emprunt**	**Le terme est certes en anglais, mais introduit par des guillemets, sans toutefois être accompagné d'une explication en français. Les guillemets signalent ici à la fois l'emprunt et le caractère récent du concept.**	**24.06.2016**	**Dans le Journal officiel du 08.09.2013, *France* Terme proposait *verdissement d'image*, en mentionnant l'existence des termes *écoblanchiment* et *blanchiment écologique*. Aucun de ces termes n'apparaît dans le dictionnaire de l'Académie française.**
« Green Bond Principles (GBP) »	**Observation**	**Il s'agit du nom officiel des principes sur l'émission d'obligations vertes.**	**24.06.2016**	**L'équivalent fourni sur le site de référence est *Principes applicables aux obligations vertes.* À noter que, comme mentionné sur le site, seule la version en anglais fait foi.**
Obligations vertes, ou green bonds,	**Observation**		**24.06.2016**	
« green bonds »	**Emprunt**	**Cet emprunt permet à l'auteur de varier et d'éviter une occurrence supplémentaire**	**24.06.2016**	

		du terme *obligations vertes* qui a déjà été utilisé six fois dans cet article. De plus, le terme anglais a été introduit deux fois accompagné de l'équivalent français. Le lecteur pourrait penser que l'auteur aurait pu se passer de la deuxième occurrence de *green bonds* afin de réduire le nombre de répétitions.		
process	**Emprunt**		**12.07.2016**	**L'Académie française, dans sa section *Dire, ne pas dire* propose *procédé* ou *processus* selon le contexte.**
Lobbying (2x)	**Observation, emprunt**	**Le terme est connu du lecteur francophone.**	**09.09.2016**	**Dans l'article sur le terme *lobby* de la 9e édition (en cours) du dictionnaire de l'Académie française, il est indiqué qu'il faudrait préférer les expressions *manœuvres de couloir* ou *travail d'influence* au terme anglais *lobbying*.**
reporting	**Emprunt**		**02.12.2016**	**Cf. *reporting* 17.11.2011**

des « green bonds »	**Emprunt**		**02.12.2016**	
best-in-class	**Emprunt**		**02.12.2016**	
l' « impact investing »	**Emprunt**		**02.12.2016**	
green bond	**Emprunt**	**L'occurrence se trouve dans le titre de l'article.**	**24.01.2017**	
green bond (obligation verte)	**Emprunt**	**Cette occurrence est dans le corps de l'article. Dans l'optique d'un lecteur francophone, l'ordre des termes aurait pu être inversé : *obligation verte (green bond)*.**	**24.01.2017**	
green bond	**Emprunt**	**L'occurrence se trouve dans le titre**	**24.01.2017 (2)**	
le greenbond	**Emprunt**	**Nous pouvons noter que l'auteur a choisi le masculin pour ce terme anglais, alors que l'équivalent français est féminin et que contrairement aux deux précédentes occurrences dans ce même article (ne faisant que 159 mots), le terme est écrit en un seul mot au lieu de deux.**	**24.01.2017 (2)**	
émission « benchmark »	**Emprunt**		**24.01.2017 (2)**	
un « Green Deal »	**Emprunt**		**01.03.2017**	
services financiers retail	**Emprunt**		**21.03.2017**	

think tank gouvernemental France Stratégie	**Emprunt**	**L'emprunt est utilisé ici comme un adjectif.**	**16.05.2017**	
le think tank (2x)	**Emprunt**	**Il est ici utilisé comme un substantif.**	**16.05.2017**	
cleantechs	**Emprunt, néologisme ?**		**16.05.2017**	
Start-up	**Emprunt**	**Nous le relevons comme emprunt, mais il nous semble bien plus courant que *jeune pousse*.**	**08.12.2017**	***France* Terme et l'Académie française recommandent *jeune pousse* dans le Journal officiel du 28.07.2001.**
émissions de green bonds	**Emprunt**	**L'auteur n'a pas encore utilisé le terme en français.**	**12.12.2017**	
RoE	**Emprunt**	**Il s'agit de *return on equity***	**12.12.2017**	**L'équivalent français est rentabilité des capitaux propres (RCP).**
des green bonds	**Emprunts**	**Le terme n'est pas accompagné de l'équivalent en français.**	**22.02.2018**	
green bond	**Emprunt**	**Le terme se situe dans une liste de classe d'actifs. L'élément précédent dans cette liste est *obligation*, il se peut que le rédacteur ait choisi *green bond* pour éviter la répétition d'*obligation*.**	**06.04.2018**	
family offices	**Emprunt**	**D'après le cotexte, le terme semble désigner une**	**06.04.2018 (2)**	**Dans le Journal officiel du 17.06.2012, *France* Terme**

		catégories de banques privées		**recommande le terme *gestionnaire de grande fortune* et le définit comme « un organisme spécialisé dans la gestion administrative et financière de patrimoines importants. »**
monde digital	**Observation, ancien emprunt**	**Nous relevons cette unité pour observer la fréquence d'utilisation du terme *digital* qui était considéré comme un anglicisme et visiblement changé de statut récemment. Nous avons également surligné les autres occurrences de *digital* et celles de *numérique* pour voir si une tendance pouvait se dégager au fil des articles.**	**06.04.2018 (2)**	**L'Académie française propose d'ailleurs un article dans sa section *Dire, ne pas dire* sur l'utilisation du terme *digital* et rappelle qu'en français, sa signification est « qui appartient aux doigts, se rapporte aux doigts ».**
robo-advisors (3x)	**Emprunt**		**06.04.2018 (2)**	
banque retail	**Emprunt**		**06.04.2018 (2)**	**Dans le Journal officiel, *France* Terme proposait *banque de détail* pour *retail banking*.**
KYC [know your customer]	**Emprunt**		**06.04.2018 (2)**	

process	**Emprunt**		**06.04.2018 (2)**	**L'Académie française, dans sa section *Dire, ne pas dire* propose *procédé* ou *processus* selon le contexte.**
en middle comme en back-office	**Emprunt**	**Les termes en anglais sont introduits comme s'ils étaient en français.**	**06.04.2018 (2)**	
clientèle mass market	**Emprunt**		**06.04.2018 (2)**	
l'ère du full digital	**Emprunt**		**06.04.2018 (2)**	
head of RI Business Development	**Emprunt**	**Il s'agit du nom d'un poste chez Axa IM, mais il est probable que la partie *head of* aurait pu être indiquée en français.**	**06.04.2018 (2)**	
« best in class »	**Emprunt**	**Notons toutefois l'utilisation des guillemets.**	**06.04.2018 (2)**	
« l'impact investing »	**Emprunt**	**Notons toutefois l'utilisation des guillemets.**	**06.04.2018 (2)**	
le private equity	**Emprunt**	**Le terme est intégré dans le texte comme un mot français.**	**06.04.2018 (2)**	
family officers (2x)	**Emprunt**		**06.04.2018 (2)**	
des « managed futures »	Emprunt	Il est ici signaler par des guillemets qui indiquent également qu'il s'agit d'un type de produits des gestionnaires.	24.04.2018	
managed futures	Emprunt	Le terme est ici repris sans les guillemets.	24.04.2018	

le fixed income	**Emprunt**	**L'occurrence est dans le titre d'un paragraphe. Dans le corps de texte, nous relevons *revenu fixe* (5x) sans toutefois être accompagné de l'équivalent anglais.**	**04.05.2018**	
private equity	**Emprunt**		**04.05.2018**	
deal hostiles	**Emprunt**		**04.05.2018**	***France* Terme recommande *accord, négociation* ou *transaction*.**
fonds retail	**Emprunt**		**04.05.2018**	

Tableau complet

Élément relevé	**Motif**	**Commentaire**	**Source(s)**	**Norme – recommandation**
internet (adj.)	Observation		11.02.2011	
des mécanisme	Observation, relecture		11.02.2011	
ISR	Observation, acronyme	L'acronyme n'est pas décomposé.	11.02.2011	
L'Autorité de contrôle prudentiel (ACP)	Observation	L'auteur n'a pas conservé la même utilisation des majuscules que celle de l'Autorité.	06.05.2011	Il s'agit de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, utilisation des majuscules d'après le site de cette Autorité.
l'internet	Observation	Ici, le terme est utilisé comme un substantif.	06.05.2011	Les sites de l'Académie française et de *France* Terme semblent confirmer l'usage de la minuscule.
sur internet	Observation		06.05.2011	

un site internet (2x)	Observation		06.05.2011	
des sites internet	Observation		06.05.2011	
private equity (2x)	**Emprunt**	**Le terme nous semble fréquemment utilisé dans les textes économiques.**	**06.05.2011**	***France* Terme recommande *investissement en capital* ou *capital-investissement* (comme synonyme) dans le Journal officiel du 13.03.2013.**
hedge funds	**Emprunt**	**Le terme nous semble fréquemment utilisé dans les textes économiques.**	**06.05.2011**	***France* Terme recommande *fonds spéculatif* dans le Journal officiel du 14.08.1998.**
La holding	Observation	Nous relevons ce terme qui, au premier abord, nous semblait être un anglicisme.	06.05.2011	Il s'avère que l'Académie française, *France* Terme et le Grand Robert reconnaissent ce terme comme intégré dans la langue française.
corporate finance	**Emprunt**		**06.05.2011**	
ETF	**Emprunt**	**Il faut connaître le terme pour savoir qu'il est en anglais, mais il fait partie des termes courants de la finance : exchange traded fund**	**06.05.2011**	***France* Terme propose *fonds indiciel coté* dans le Journal officiel du 07.12.2018, soit bien après la parution de cet article et le développement de ce type de fonds coté.**
Conseillers en gestion de patrimoine indépendants (CGPI)	Observation		27.05.2011	
CGPI (5x)	Observation	L'utilisation de l'acronyme	27.05.2011	

		permet au rédacteur de gagner de la place et des caractères.		
Red, pour Real Estate Développement	**Emprunt**	**Il s'agit ici du nom d'une future filiale qui mélange deux mots anglais et un mot français.**	**27.05.2011**	
Green, pour une société spécialisée dans l'investissement socialement responsable	**Emprunt**	**Il s'agit ici du nom d'une future filiale.**	**27.05.2011**	
OPCVM	Observation	L'acronyme n'est pas décomposé.	27.05.2011	
ISR	Observation	L'acronyme n'est pas décomposé à sa première occurrence dans le corps de l'article.	17.10.2011	
environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	Observation	Forme développée suivie de l'acronyme entre parenthèses.	17.10.2011	
d'investissement socialement responsable (ISR)	Observation	Forme développée suivie de l'abréviation entre parenthèses alors que le terme a déjà été utilisé dans de précédents articles sans aucune explication	17.10.2011	
un reporting	**Emprunt**	**Terme couramment utilisé en anglais**	**17.10.2011**	***France* Terme propose différents équivalents selon le**

				contexte tels : *compte rendu* (économie et gestion d'entreprise), *déclaration des ordres* (finance). De nombreux sites financiers semblent utiliser le terme anglais. Toutefois, la Banque nationale suisse le traduit par *établissement de relevés*. L'État de Vaud conserve le terme anglais. Lors de cours de traduction économique DE – FR, il avait été expliqué que le document de présentation dont il s'agit ici s'appelle *reporting*. La situation concernant ce terme ne semble donc pas encore stabilisée.
stratégie de verdissement de leur parc tertiaire	Observation	Nous relevons cette expression, car elle correspond à un terme recommandé, même si le sens n'est pas exactement le même que l'équivalent anglais que *verdissement*	25.11.2011	***Verdissement (d'image)* est l'expression recommandé par la Commission d'enrichissement de la langue française dans son Vocabulaire du développement durable (2015).**

		remplace, à savoir *greenwashing*.		
des betiments	Observation, relecture		25.11.2011	
impact du verdissement de l'actif	Observation	Nous relevons cette expression, car elle correspond à un terme recommandé, même si le sens n'est pas exactement le même que l'équivalent anglais que *verdissement* remplace, à savoir *greenwashing*.	25.11.2011	***Verdissement (d'image)* est l'expression recommandé par la Commission d'enrichissement de la langue française dans son Vocabulaire du développement durable (2015).**
Un Livre Blanc	Observation	Nous relevons cette expression pour l'utilisation des majuscules.	20.03.2012	
Association suisse des banquiers (ASB)	Observation	Forme développée suivie de l'abréviation entre parenthèses	23.11.2012	
ASB	Observation	Reprise de l'acronyme	23.11.2012	
activités onshore	**Emprunt**		**23.11.2012**	
Private Banking Deutschland (2x)	**Observation**	**Nom d'un département dans l'entreprise Vontobel**	**23.11.2012**	
responsable onshore	**Emprunt**		**23.11.2012**	
3.000 emplois	Observation/emprunt		23.11.2012	D'après le Guide du typographe (2015), les nombres de plus de quatre chiffres sont séparés par une espace fine à chaque tranche

				de trois chiffres à partir de la droite.
FTSE	Observation	L'acronyme n'est pas décomposé. Il s'agit d'un indice boursier.	23.11.2012	
US Green Building Council (USGBC)	Observation	Forme développée suivie de l'acronyme entre parenthèses	23.11.2012	
investissables	Observation	Le sens se comprend bien que le terme	23.11.2012	Ce terme n'existe ni dans le dictionnaire de l'Académie française, ni sur *France* Terme et ni dans le Grand Robert en ligne.
tarif RDR	Observation	Non décomposée	23.11.2012	
a introduire	Observation, relecture		23.11.2012	
ménages fortunés (HNW)	Observation	Il s'agit de l'explication de l'acronyme qui lui est en anglais pour *high net worth*.	23.11.2012	
clientèle retail	**Emprunt**		**23.11.2012**	
IFAs	Observation	Cet acronyme peut correspondre à différents concepts. Une explication aurait pu être bienvenue.	23.11.2012	
autorité des marchés britanniques (FSA)	Observation, mélange entre français et abréviation en anglais		23.11.2012	
Banque centrale européenne (BCE)	Observation, forme développée suivie de l'acronyme entre parenthèses.	À noter que dans le titre du paragraphe, c'est l'abréviation qui est utilisée.	26.04.2013	

banques centrales nationales (BCN)			26.04.2013	
BCE (5x)	Observation		26.04.2013	
Système européen de banques centrales (SEBC)			26.04.2013	
BCN	Observation		26.04.2013	
Association suisse des banquiers (ASB)	Observation, forme développée suivie de l'abréviation entre parenthèses.		26.04.2013	
ASB	Observation		26.04.2013	
Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	Observation, forme développée suivie de l'abréviation entre parenthèses.		26.04.2013	
OCDE	Observation		26.04.2013	
un mutli-family office (2x)	**Emprunt**		**26.04.2013**	
private banking	**Emprunt**		**26.04.2013**	
RDR (3x)	Observation		26.04.2013	
managing director (2x)	**Emprunt**		**26.04.2013**	
director	**Emprunt**		**26.04.2013**	
BaFin (3x)	Observation	Aucune décomposition ou explication n'accompagne cet acronyme.	26.04.2013	
les structurés retail	**Emprunt**	**Dans un titre de paragraphe**	**26.04.2013**	
Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV ou Losco)	Observation	L'acronyme est utilisé dans le titre du paragraphe.	26.04.2013	
produits structurés retail	**Emprunt**		**26.04.2013**	

France, Italie, Allemagne et Suisse - Figs	Observation		05.07.2013	
clients UHNW (ultra high net worth)	**Emprunt**	**Contrairement aux autres acronymes relevés, celui-ci est suivi par l'explication et non l'inverse.**	**05.07.2013**	
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (Finma)	Observation, forme développée suivie de l'acronyme entre parenthèses	L'acronyme est utilisé dans le titre du paragraphe.	05.07.2013	À noter que sur le site officiel, Finma s'écrit FINMA.
Sustainable Finance Geneva (SFG)	Observation	Il s'agit du nom d'une association suisse.	05.07.2013	
The Sustainability Forum Zurich (TSF)	Observation	Il s'agit du nom d'une association suisse.	05.07.2013	
Pricewaterhouse Coopers (PwC)	Observation	Le nom de cette entreprise est déjà apparu dans cet article et dans des articles ultérieurs, mais n'était pas développé. De plus, il s'agit d'une entreprise connue dans le monde de la finance.	05.07.2013	
un livre blanc	observation	Dans un article précédent, « livre » et « blanc » avaient une majuscule initiale alors qu'il semble s'agir du même type d'ouvrage (cf. article du 20.03.2012), mais du même livre blanc que	05.07.2013	

		celui de l'article paru en 2012.		
ISR (Investissement socialement responsable)	Observation		05.07.2013	
« Swiss Social Stock Exchange » (3SX)	Emprunt	Pour un nom d'une future possible « Bourse de cotation des entreprises sociales ».	05.07.2013	
« The Sustainable Stock Exchanges (SSE) »		Nom d'une initiative de l'ONU.	05.07.2013	
environnemental, social et de gouvernance (ESG)	Observation		05.07.2013	
SSIC (Swiss Sustainable Investment Certification)	Emprunt	Nom d'une future possible formation.	05.07.2013	
« repricing »	**Emprunt**	**À noter que le terme se trouve dans une citation.**	**30.04.2014**	
senior portfolio manager sur les taux	**Emprunt**	**Nom du poste occupé par une personne dans une entreprise américaine.**	**30.04.2014**	
taux core	**Emprunt**		**30.04.2014**	
OAT	Observation	D'après le contexte, il s'agit d'un type d'investissement	30.04.2014	
« spread »	**Emprunt**	**Il s'agit de l'écart entre les courbes de taux, un concept essentiel en finance. Il est toutefois signalé entre guillemets.**	**30.04.2014**	

« treasuries »	**Emprunt**	**Il s'agit d'un passage qui compare les obligations américaines et allemandes. Ces dernières sont indiquées à plusieurs reprises par Bund. Le terme est signalé entre guillemets dans le texte.**	**30.04.2014**	
Fed	Observation	La Réserve fédérale est mentionnée plus haut dans l'article sans être accompagnée de sa version courte, ce qui aurait pu être un gain de clarté, bien que tout économiste sache ce qu'est la *Fed*.	30.04.2014	
Banque centrale européenne (BCE)	Observation		30.04.2014	
Un quantative easing	**Emprunt accompagné d'une erreur**	**Le terme normalement employé est *quantitative easing*.**	**30.04.2014**	**FranceTerme recommande politique d'explansion monétaire. Il existe aussi *assouplissement quantitatif*, mais il n'est pas recommandé.**
Les « spreads »	**Emprunt**	**Cette occurrence est dans une citation.**	**30.04.2014**	
Taux « core »	**Emprunt**	**Cette occurrence est dans une citation.**	**30.04.2014**	

des spreads	**Emprunt**	**Là encore, l'occurrence est dans une citation.**	**30.04.2014**	
Investissement responsable (IR)	Observation		06.05.2015	
Forum pour l'Investissement Responsable (FIR)	Observation		06.05.2015	
ISR (2x)	Observation	La signification de cette abréviation semble pouvoir se déduire du cotexte, mais n'est pas développée.	06.05.2015	
critères ESG	Observation	L'abréviation n'est pas développée, mais elle l'était dans plusieurs articles antérieurs et est développée une ligne plus bas dans le même article.	06.05.2015	
critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)	Observation	Contrairement aux usages rencontrés dans des articles antérieurs, chaque élément a une majuscule. Les trois éléments sont d'ailleurs repris plus loin dans l'article en entier des fois sans l'acronyme et d'autres fois avec.	06.05.2015	
approche best-in-class	**Emprunt**		**06.05.2015**	
Green Bonds (2x)	**Emprunt**	**La manière d'introduire le terme peut**	**06.05.2015**	

		prêter à confusion : « …ont investi…dans des fonds thématiques environnement aux, des Green Bonds ou des infrastructures environnement ales. » Le lecteur peut légitiment se demander sur quoi porter exactement ces investissements, car c'est comme si le concept ne concernait pas des thématiques ou des infrastructures environnement ales. Or, des *green bonds* (obligations vertes) peuvent tout à fait servir à ce type de financement.		
Chambre Nationale des Conseillers en Investissements Financiers (CNCIF)	Observation		21.05.2015	Même utilisation des majuscules que sur le site de cette organisation.
Conseillers en investissements financiers (CIF)	Observation		21.05.2015	L'utilisation des majuscule est la même que sur le site de l'Autorité des marchés financiers (AMF), mis à part pour le *C*.
OPCVM	Observation		21.05.2015	
CNIF (3x)	Observation		21.05.2015	
investissements « verts »	Observation	Les guillemets suggèrent que le	21.05.2015	

		lecteur pourrait ne pas encore être habitué à cette association de concepts et précisent que l'intérêt n'est pas la couleur, mais ce qu'elle représente.		
obligations « vertes »	Observation		21.05.2015	
MIF II	Observation	Aucune indication n'accompagne cet acronyme.	21.05.2015	
CIF	Observation		21.05.2015	
PME/ETI	Observation		21.05.2015	
« Finance Durable et Investissement Responsable » (FDIR)	Observation		03.11.2015	L'utilisation des majuscules correspond à celle du site de la chaire.
Association Française de la Gestion Financière (AFG)	Observation		03.11.2015	Même utilisation des majuscules que sur le site de l'Association
FDIR (2x)	Observation		03.11.2015	
ESG (2x)	Observation	Premier article où cette abréviation n'est pas une seule fois développée	03.11.2015	
RSE (2x)	Observation	Aucune explication n'accompagne cet acronyme.	03.11.2015	
responsable du numérique ou « Chief Digital Officer »	Observation	Il est intéressant de constater qu'ici le nom du poste est explicité. Une explication possible serait peut-être le caractère récent du besoin des entreprises à gérer leur volet	19.02.2016	

		numérique autrement.		
directeur retail	**Emprunt**	**Ici, l'élément en anglais du nom du poste n'est pas explicité, ce qui peut être le signe que ce type de poste est plus courant. Nous avons d'ailleurs déjà eu une occurrence de ce terme dans un article antérieur.**	**19.02.2016**	
Autorité des marchés financiers (AMF)	Observation		19.02.2016	
Association française de la gestion financière (AFG)	Observation		19.02.2016	
FROG (pour French [Routes & Opportunities] Garden)	**Observation entre français et anglais**	**Il s'agit d'un groupe de place lancé par l'AMF et l'AFG qui paradoxalement lui ont donné un nom anglais, mais qui par son nom, permet une référence à la France, *frog* étant utilisé par les Anglais pour désigner les Français.**	**19.02.2016**	
postionnement	Relecture, observation		19.02.2016	
particuliers fortunés (HNW)	**Mélange entre français et abréviation en anglais**	**Nous pouvons constater que cette abréviation n'a pas**	**19.02.2016**	

		d'équivalent fixe ou officiel.		
actifs investissables	Observation		19.02.2016	Nous ne trouvons ce terme ni dans le dictionnaire de l'Académie française (en ligne), ni sur le site de *France* Terme.
Obligations vertes (3x)	Observation	Est utilisé sans les guillemets contrairement à un article antérieur.	26.04.2016	
directive MIF II	Observation		10.06.2016	
les OPCVM et fonds d'investissement alternatifs (FIA)	Observation	Le premier acronyme n'est pas décomposé.	10.06.2016	
des meilleurs candidatures	Observation, relecture		10.06.2016	
un fonds de trading	Observation	Ce terme est généralement utilisé en anglais.	10.06.2016	*France* Terme ne propose pas d'équivalent pour ce contexte précis. Le site mentionne toutefois *négoce* dans le domaine du pétrole en lien avec les marchés financiers.
robo-adisors	**Emprunt**	**Comme nous le verrons dans un article ultérieur, il s'agit de *robo-advisors*. Nous pouvons toutefois relever que la phrase suivante dans l'article explicite le concept représenté par**	**10.06.2016**	

		ce terme anglais.		
Newsletter	**Emprunt**	**Il s'agit d'un emprunt pour lequel il existe un équivalent officiel, mais rares sont les sites qui nous proposent de nous inscrire à leur *lettre d'information*. Ils la nomment généralement *newsletter*.**	**24.06.2016**	***France* Terme proposait *lettre d'information* dans le Journal officiel du 18.01.2005.**
L'ICI (Investment Company Institute)	Observation		24.06.2016	
ICI	Observation		24.06.2016	
DB plans	**Emprunt**	**Il s'agit de *defined-benefit plan*. Cet emprunt est entre parenthèses et son concept correspond à celui énoncé avant la parenthèse, à savoir des *régimes de retraite […] à prestations définies*. L'insertion du terme en anglais peut être un plus pour le traducteur, car il lui permet également d'acquérir un terme en anglais mis en relation direct avec son**	**24.06.2016**	

		équivalent en français.		
IRA	**Emprunt**	**Là encore, le terme est entre parenthèses et précédé par l'équivalent en français. Il s'agit de *individual retirement account*.**	**24.06.2016**	
DC plans	**Emprunt**	**Comme pour les deux éléments précédents, il s'agit de l'équivalent en anglais de ce qui est dit avant la parenthèse en français, à savoir *defined-contribution plan*. En français, il s'agit de *régimes de retraite […] à cotisations définies*.**	**24.06.2016**	
World Wide Fund (WWF)	Observation	L'acronyme est utilisé une première fois dans le titre. À noter que la forme décomposée est probablement peu connue par rapport à l'acronyme.	24.06.2016	
Obligations vertes (green bonds)	**Observation**	**Pour sa première occurrence dans le corps du texte, le terme est accompagné de son équivalent**	**24.06.2016**	

		anglais. Cet usage peut laisser penser que l'auteur a conscience que son lecteur peut lire le terme en anglais dans d'autres articles.		
« green washing »	**Emprunt**	**Le terme est certes en anglais, mais introduit par des guillemets, sans toutefois être accompagné d'une explication en français. Les guillemets signalent ici à la fois l'emprunt et le caractère récent du concept.**	**24.06.2016**	**Dans le Journal officiel du 08.09.2013, *France* Terme proposait *verdissement d'image*, en mentionnant l'existence des termes *écoblanchiment* et *blanchiment écologique*. Aucun de ces termes n'apparaît dans le dictionnaire de l'Académie française.**
multiacteurs	Observation	Le terme n'apparaît pas dans les dictionnaires que nous utilisons ici, mais le concept qu'il représente est compréhensible.	24.06.2016	*France* Terme ne donne aucun résultat.
« Green Bond Principles (GBP) »	**Observation**	**Il s'agit du nom officiel des principes sur l'émission d'obligations vertes.**	**24.06.2016**	**L'équivalent fourni sur le site de référence est *Principes applicables aux obligations vertes.* À noter que, comme mentionné sur le site, seule la**

				version en anglais fait foi.
« Climate Bonds Initiative (CBI) »	**Observation**		**24.06.2016**	
obligations vertes	Observation		24.06.2016	
« obligation verte »	Observation	Cette occurrence est placée juste après ce qui est une définition du concept, ce qui expliquerait l'utilisation des guillemets.	24.06.2016	
Obligations vertes, ou green bonds,	**Observation**		**24.06.2016**	
obligations dites « vertes »	Observation		24.06.2016	
« green bonds »	**Emprunt**	**Cet emprunt permet à l'auteur de varier et d'éviter une occurrence supplémentaire du terme *obligations vertes* qui a déjà été utilisé six fois dans cet article. De plus, le terme anglais a été introduit deux fois accompagné de l'équivalent français. Le lecteur pourrait penser que l'auteur aurait pu se passer de la deuxième occurrence de *green bonds* afin de réduire le nombre de répétitions.**	**24.06.2016**	

additionnalité	Observation		24.06.2016	Ce terme n'apparaît pas dans les dictionnaires de référence utilisés.
« obligation verte souveraine »	Observation	Les guillemets permettent ici d'introduire un concept plutôt récent.	24.06.2016	
gamme de investissement	Observation, relecture		24.06.2016	
obligations vertes	Observation		12.07.2016	
process	**Emprunt**		**12.07.2016**	**L'Académie française, dans sa section *Dire, ne pas dire* propose *procédé* ou *processus* selon le contexte.**
Directive MIF II	Observation	Le terme est dans le chapeau de l'article	09.09.2016	
CGP (10x)	Observation	L'acronyme est utilisé dans le chapeau de l'article, puis dans le corps de l'article sans être explicité dès la première occurrence. Mais, le cotexte peut permettre de comprendre qu'il s'agit de *Conseillers en gestion de patrimoine*	09.09.2016	
DDA (directive sur la distribution d'assurance)	Observation		09.09.2016	
directive MIF	Observation		09.09.2016	
conseillers en investissements financiers (CIF)	Observation		09.09.2016	

AMF(4x)	Observation	L'acronyme n'est pas décomposé, mais l'économiste averti sait qu'il s'agit de *l'Autorité des marchés financiers* que nous avons déjà relevé dans des articles antérieurs.	09.09.2016	
ACPR (4x)	Observation	Il s'agit de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution rencontré dans un article antérieur.	09.09.2016	
CIF	Observation	Reprise de l'acronyme mentionné plus haut entre parenthèses	09.09.2016	
« surimplantés »	Observation	Les guillemets indiquent une création de l'auteur.	09.09.2016	
Anacofi	Observation		09.09.2016	
Lobbying (2x)	**Observation, emprunt**	**Le terme est connu du lecteur francophone.**	**09.09.2016**	**Dans l'article sur le terme *lobby* de la 9e édition (en cours) du dictionnaire de l'Académie française, il est indiqué qu'il faudrait préférer les expressions *manœuvres de couloir* ou *travail d'influence* au terme anglais *lobbying*.**
IOBSP	Observation		09.09.2016	

« finance verte »	Observation		09.09.2016	
Finance durable et investissement responsable (FDIR)	Observation		22.09.2016	
Association française de la gestion financière (AFG)	Observation		22.09.2016	
RSE	Observation	L'article est court et ne contient aucune décomposition de l'acronyme.	22.09.2016	
ISR (3x)	Observation		27.09.2016	
investissement socialement responsable	Observation	Le lecteur peut comprendre, de par le cotexte, qu'il s'agit de l'équivalent de l'acronyme précédant.	27.09.2016	
FIR	Observation		27.09.2016	
OPCVM	Observation		27.09.2016	
environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)	Observation		02.12.2016	
investissement socialement responsable (ISR)	Observation		02.12.2016	
ESG (11x)	Observation	Le nombre d'occurrence indique que l'acronyme a permis un important gain de place dans l'article.	02.12.2016	
COP (conference of parties)	**Emprunt, acronyme**	**Il s'agit d'un acronyme important et très présent dans le domaine de la finance durable. L'article permet ainsi d'avoir la**	**02.12.2016**	

		forme développée de cet acronyme très utilisé.		
ISR (16x)			02.12.2016	
reporting	**Emprunt**		**02.12.2016**	**Cf. *reporting* 17.11.2011**
Investissement socialement responsable (3x)	Observation		02.12.2016	
des « green bonds »	**Emprunt**		**02.12.2016**	
best-in-class	**Emprunt**		**02.12.2016**	
l' « impact investing »	**Emprunt**		**02.12.2016**	
green bond	**Emprunt**	**L'occurrence se trouve dans le titre de l'article.**	**24.01.2017**	
green bond (obligation verte)	**Emprunt**	**Cette occurrence est dans le corps de l'article. Dans l'optique d'un lecteur francophone, l'ordre des termes aurait pu être inversé : *obligation verte (green bond)*.**	**24.01.2017**	
OAT	Observation		24.01.2017	
green bond	**Emprunt**	**L'occurrence se trouve dans le titre**	**24.01.2017 (2)**	
obligation verte	Observation	Le terme n'est pas accompagné de l'équivalent anglais	24.01.2017 (2)	
« green bonds »	Emprunt	Nous pouvons relever l'emploi des guillemets, sans pour autant que ce soient les chevrons français.	24.01.2017 (2)	
le greenbond	**Emprunt**	**Nous pouvons noter que l'auteur a choisi le masculin pour ce terme**	**24.01.2017 (2)**	

		anglais, alors que l'équivalent français est féminin et que contrairement aux deux précédentes occurrences dans ce même article (ne faisant que 159 mots), le terme est écrit en un seul mot au lieu de deux.		
émission « benchmark »	**Emprunt**		**24.01.2017 (2)**	
un « Green Deal »	**Emprunt**		**01.03.2017**	
L'association européenne des gestionnaires d'actifs (Efama)	Observation		21.03.3017	
Union des marchés de capitaux (CMU)	Observation		21.03.2017	
Efama (5x)				
produits Ucits (2x)	Observation		21.03.2017	
Autorité européenne des marchés financiers (AEMF/Esma)	Observation		21.03.2017	
Esma	Observation		21.03.2017	
AEMF (2x)	Observation		21.03.2017	
internet	Observation		21.03.2017	
AIF	Observation		21.03.2017	
services financiers retail	**Emprunt**		**21.03.2017**	
produit de retraite personnel paneuropéen (PEPP)	Observation		21.03.2017	
investissement socialement responsable (ISR)	Observation		28.04.2017	
ISR (4x)	Observation		28.04.2017	

FTFM	Observation	L'acronyme correspond à *Financial Times Fund Management* qui était mentionné plus haut sans être accompagné de l'acronyme.	28.04.2017	
Securities and Exchange Commission (SEC)	Observation		28.04.2017	
ETF (2x)	Observation		28.04.2017	
Directive MIF II (2x)	Observation		28.04.2017	
think tank gouvernemental France Stratégie	**Emprunt**	**L'emprunt est utilisé ici comme un adjectif.**	**16.05.2017**	
le think tank (2x)	**Emprunt**	**Il est ici utilisé comme un substantif.**	**16.05.2017**	
un meilleur intégration	Observation, relecture		16.05.2017	
verdir	Observation		16.05.2017	
obligations vertes	Observation		16.05.2017	
cleantechs	**Emprunt, néologisme ?**		**16.05.2017**	
PEA	Observation		16.05.2017	
Brexit	Observation		03.10.2017	
Climate Finance Day	**Emprunt**	**Réunion organisée par différents acteurs économiques à Paris, mais qui réunit des intervenants de différents pays, ce qui expliquerait l'utilisation de l'anglais.**	**03.10.2017**	
Enfn	Observation, relecture		03.10.2017	
facteurs ESG (Environnement,	Observation	Nous constations une modification de l'utilisation	21.11.2017	

Social et Gouvernance)		des majuscules et l'absence de *de* devant *gouvernance* contrairement aux précédentes occurrences.		
PRI (Principes pour l'Investissement Responsables – Nations Unies)	Observation		21.11.2017	Dans les documents produits par l'ONU, *responsable* est au singulier
PRI	Observation		21.11.2017	
Start-up	**Emprunt**	**Nous le relevons comme emprunt, mais il nous semble bien plus courant que *jeune pousse*.**	**08.12.2017**	***France* Terme et l'Académie française recommandent *jeune pousse* dans le Journal officiel du 28.07.2001.**
l'Autorité des marchés financiers (AMF)	Observation		11.12.2017	
L'AMF (3x)	Observation	L'indication entre parenthèses a permis au rédacteur de gagner de la place et pour éviter une répétition supplémentaire, il a également utilisé *le régulateur*	11.12.2017	
l'initiative Finance for Tomorrow	Observation		11.12.2017	
l'étiquette Investissement socialement responsable	Observation	L'expression n'est pas accompagnée de son acronyme.	11.12.2017	
Climate Finance Day	Observation		12.12.2017	
One Planet Summit	Observation		12.12.2017	

Verdir les financements	Observation	Nous relevons cette expression pour constater l'utilisation de *verdir* qui vient du vocabulaire de *France* Terme.	12.12.2017	
Torchage	Observation		12.12.2017	Nous ne trouvons aucune définition pour ce terme que ce soit dans le dictionnaire de l'Académie française ou dans *France* Terme.
émissions de green bonds	**Emprunt**	**L'auteur n'a pas encore utilisé le terme en français.**	**12.12.2017**	
Obligations vertes	Observation		12.12.2017	
BFI	Observation		12.12.2017	
RoE	**Emprunt**	**Il s'agit de *return on equity***	**12.12.2017**	**L'équivalent français est rentabilité des capitaux propres (RCP).**
FRR	Observation		12.12.2017	Il s'agit du *Fonds de réserve pour les retraites*.
Erafp	Observation		12.12.2017	Il s'agit de l'*Établissement de retraite additionnelle de la fonction publique*.
L'ESG (environnement social gouvernance)	Observation	Contrairement aux précédentes occurrences, l'acronyme est utilisé comme un substantif et les termes de sa décomposition sont simplement indiqués les uns	12.12.2017	

		à la suite des autres sans la préposition *de* généralement utilisée devant *gouvernance*.		
L'AMF	Observation		12.12.2017	
BPCE	Observation		12.12.2017	Cet acronyme correspond à *Banque Populaire et Caisse d'Épargne*.
ISR	Observation		12.12.2017	
ESG	Observation		12.12.2017	
ETI	Observation		12.12.2017	
des green bonds	**Emprunts**	**Le terme n'est pas accompagné de l'équivalent en français.**	**22.02.2018**	
ISR (7x)	Observation	Cet acronyme est déjà apparu dans un certain nombre d'articles portant sur la finance durable. L'auteur semble donc présumer que sa signification est connue de son lecteur.	06.04.2018	
green bond	**Emprunt**	**Le terme se situe dans une liste de classe d'actifs. L'élément précédent dans cette liste est *obligation*, il se peut que le rédacteur ait choisi *green bond* pour éviter la répétition d'*obligation*.**	**06.04.2018**	

family offices	**Emprunt**	**D'après le cotexte, le terme semble désigner une catégories de banques privées**	**06.04.2018 (2)**	**Dans le Journal officiel du 17.06.2012, *France* Terme recommande le terme *gestionnaire de grande fortune* et le définit comme « un organisme spécialisé dans la gestion administrative et financière de patrimoines importants. »**
Directive MIF	Observation		06.04.2018 (2)	
monde digital	**Observation, ancien emprunt**	**Nous relevons cette unité pour observer la fréquence d'utilisation du terme *digital* qui était considéré comme un anglicisme et visiblement changé de statut récemment. Nous avons également surligné les autres occurrences de *digital* et celles de *numérique* pour voir si une tendance pouvait se dégager au fil des articles.**	**06.04.2018 (2)**	**L'Académie française propose d'ailleurs un article dans sa section *Dire, ne pas dire* sur l'utilisation du terme *digital* et rappelle qu'en français, sa signification est « qui appartient aux doigts, se rapporte aux doigts ».**
robo-advisors (3x)	**Emprunt**		**06.04.2018 (2)**	
défis de la digitalisation	Observation, ancien emprunt		06.04.2018 (2)	
la digitalisation (2x)	Observation, ancien emprunt		06.04.2018 (2)	

mutation digitale	Observation, ancien emprunt	Nous relevons tout de même l'utilisation de *transformation numérique* plus loin dans ce même article.	06.04.2018 (2)	
le digital	Observation, ancien emprunt		06.04.2018 (2)	
besoins digitaux	Observation ancien emprunt		06.04.2018 (2)	
banque retail	**Emprunt**		**06.04.2018 (2)**	**Dans le Journal officiel, *France* Terme proposait *banque de détail* pour *retail banking*.**
KYC [know your customer]	**Emprunt**		**06.04.2018 (2)**	
MIF 2	Observation	Lors des précédentes occurrences de cette directive, 2 était indiqué en chiffres romains.	06.04.2018 (2)	
du digital	Observation, ancien emprunt		06.04.2018 (2)	
process	**Emprunt**		**06.04.2018 (2)**	**L'Académie française, dans sa section *Dire, ne pas dire* propose *procédé* ou *processus* selon le contexte.**
en middle comme en back-office	**Emprunt**	**Les termes en anglais sont introduits comme s'ils étaient en français.**	**06.04.2018 (2)**	
services digitaux	Observation, ancien emprunt		06.04.2018 (2)	
des fintech	Observation	Lors de précédentes occurrences nécessitant le pluriel, le terme *fintech* était	06.04.2018 (2)	

		accordé avec un *s* final.		
clientèle mass market	**Emprunt**		**06.04.2018 (2)**	
l'ère du full digital	**Emprunt**		**06.04.2018 (2)**	
« millennials »	Néologisme		06.04.2018 (2)	
challenger	Observation, emprunt ?	*Challenge* et *challenger* sont aujourd'hui régulièrement utilisés par les locuteurs francophones, tout du moins dans le langage courant, mais avec des prononciations variables.	06.04.2018 (2)	L'Académie française ne retient pas la forme verbale, mais uniquement le substantif dans le domaine du sport et de la compétition. *France* Terme ne mentionne que le substantif et également dans le domaine sportif.
head of RI Business Development	**Emprunt**	**Il s'agit du nom d'un poste chez Axa IM, mais il est probable que la partie *head of* aurait pu être indiquée en français.**	**06.04.2018 (2)**	
« ESG » (4x)	Observation	Une seule occurrence est accompagnée des guillemets. L'acronyme n'est toutefois jamais décomposé, mais il a déjà été utilisé à de nombreuses reprises dans des articles antérieurs.	06.04.2018 (2)	
« best in class »	**Emprunt**	**Notons toutefois l'utilisation des guillemets.**	**06.04.2018 (2)**	

« l'impact investing »	**Emprunt**	**Notons toutefois l'utilisation des guillemets.**	**06.04.2018 (2)**	
obligations vertes	Observation		06.04.2018 (2)	
le private equity	**Emprunt**	**Le terme est intégré dans le texte comme un mot français.**	**06.04.2018 (2)**	
family officers (2x)	**Emprunt**		**06.04.2018 (2)**	
Septembre et Octobre	Observation		24.04.2018	Les mois ne prennent normalement pas de majuscule en français (mais c'est le cas en anglais).
out	Observation, relecture	Il semble ici s'agir d'une coquille à la place de *ou*.	24.04.2018	
leurs portefeuille	Observation, relecture		24.04.2018	
des « managed futures »	Emprunt	Il est ici signaler par des guillemets qui indiquent également qu'il s'agit d'un type de produits des gestionnaires.	24.04.2018	
managed futures	Emprunt	Le terme est ici repris sans les guillemets.	24.04.2018	
l'ESG (3x)	Observation	Cet acronyme, déjà présents dans nombre d'articles du corpus, n'est plus décomposé.	24.04.2018	
« green-washing »	Emprunt		24.04.2018	
l'Union européenne (UE)	Observation		04.05.2018	
l'intelligence artificielle (IA)	Observation		04.05.2018	
l'UE	Observation		04.05.2018	
l'ESG (11x)	Observation		04.05.2018	

le fixed income	**Emprunt**	**L'occurrence est dans le titre d'un paragraphe. Dans le corps de texte, nous relevons *revenu fixe* (5x) sans toutefois être accompagné de l'équivalent anglais.**	**04.05.2018**	
fonds de pension public du japon (GPIF)	Observation	Il n'existe pas de traduction officielle sur le site de ce fonds.	04.05.2018	La règle aurait voulu que *japon* soit écrit avec une majuscule.
obligations vertes	Observation		04.05.2018	
GPIF	Observation		04.05.2018	
Brexit	Observation		04.05.2018	
MIF2 (2x)	Observation	Le passage au 2 en chiffre arabe a été conservé.	04.05.2018	
administation	Observation, relecture		04.05.2018	
private equity	**Emprunt**		**04.05.2018**	
deal hostiles	**Emprunt**		**04.05.2018**	***France* Terme recommande *accord, négociation* ou *transaction*.**
fonds retail	**Emprunt**		**04.05.2018**	
ETF (2x)	Observation		04.05.2018	
Transition énergétique et écologique pour le climat (TEEC)	Observation		13.06.2018	
organismes de placement collectif immobilier (OPCI)	Observation		13.06.2018	
sociétés civiles de placement immobilier (SCPI)	Observation		13.06.2018	
COP21	Observation		13.06.2018	
TEEC (4x)	Observation		13.06.2018	
OPCI	Observation		13.06.2018	
SCPI	Observation		13.06.2018	

labellisateur	Observation		13.06.2018	
Climate Finance Day	Observation		17.09.2018	
ISR (2x)	Observation		17.09.2018	
TEEC (4x)	Observation		17.09.2018	
FIR	Observation		17.09.2018	

Ressources consultées au cours de l'analyse

https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9I1736, [en ligne] consulté le 25.04.2019

https://acpr.banque-france.fr/, [en ligne] consulté le 24.04.2019

http://www.culture.fr/franceterme/result?francetermeSearchTerme=private+equity&francetermeSearchDomaine=0&francetermeSearchSubmit=rechercher&action=search, [en ligne] consulté le 24.04.2019

http://www.culture.fr/franceterme/result?francetermeSearchTerme=hedge+fund&francetermeSearchDomaine=0&francetermeSearchSubmit=rechercher&action=search, [en ligne] consulté le 24.04.2019

https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9H0801, [en ligne] consulté le 25.04.2019

http://www.culture.fr/franceterme/result?francetermeSearchTerme=ETF&francetermeSearchDomaine=0&francetermeSearchSubmit=rechercher&action=search. [en ligne] consulté le 25.04.2019

https://www.daf-mag.fr/Definitions-Glossaire/Reporting-245466.htm#3f4R1i1eXZI0PH3u.97, [en ligne] consulté le 25.04.2019

https://www.amf-france.org/Acteurs-et-produits/Commercialisation/Conseillers-en-investissements-financiers.html, [en ligne] consulté le 29.04.2019

https://fdir.idei.fr/, [en ligne] consulté le 29.04.2019

https://www.afg.asso.fr/lafg/qui-sommes-nous/presentation/, [en ligne] consulté le 29.04.2019

http://www.lefigaro.fr/langue-francaise/expressions-francaises/2016/09/02/37003-20160902ARTFIG00067-la-veritable-histoire-des-froggies.php, [en ligne] consulté le 16.04.2019

https://www.investopedia.com/terms/d/definedbenefitpensionplan.asp, [en ligne] consulté le 30.04.2019

https://www.investopedia.com/terms/i/ira.asp, [en ligne] consulté le 30.04.2019

https://www.investopedia.com/terms/d/definedcontributionplan.asp, [en ligne] consulté le 30.04.2019

https://www.icmagroup.org/green-social-and-sustainability-bonds/green-bond-principles-gbp/, [en ligne] consulté le 30.04.2019

https://www.euodia.fr/blog/difference-entre-cgpi-et-cgp, [en ligne] consulté le 30.04.2019

https://www.dictionnaire-academie.fr/article/A9L1085, [en ligne] consulté le 30.04.2019

https://www.rafp.fr/qu-est-ce-que-l-erafp, [en ligne] consulté le 30.04.2019

http://www.fondsdereserve.fr/fr, [en ligne] consulté le 30.04.2019

https://groupebpce.com/le-groupe/organisation, [en ligne] consulté le 30.04.2019

http://www.culture.fr/franceterme/result?francetermeSearchTerme=family+office&francetermeSearchDomaine=0&francetermeSearchSubmit=rechercher&action=search, [en ligne] consulté le 01.05.2019

https://www.dictionnaire-academie.fr/article/DNP0430, [en ligne] consulté le 01.05.2019

https://www.gpif.go.jp/en/, [en ligne] consulté le 24.04.2019

http://www.culture.fr/franceterme/result?francetermeSearchTerme=deal&francetermeSearchDomaine=0&francetermeSearchSubmit=rechercher&action=search, [en ligne], consulté le 24.04.2019